

# JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

MERCREDI 16 MARS 2022 – N° 11

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES, D'INFORMATIONS GÉNÉRALES,  
JURIDIQUES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES DEPUIS 1898

8, RUE SAINT AUGUSTIN – 75002 PARIS ☎ 01 47 03 10 10

www.JSS.FR – 1,50 € – I.S.S.N. : 2491-1897

DOSSIER

## JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

DROIT, JUSTICE, ENTREPRISE : PLACE AUX FEMMES !

### RETROUVEZ ÉGALEMENT

#### INTERVIEW

Entretien avec les auteurs des *Droits du genre humain : la liberté en France et en Angleterre (1159-1793)* - p.14

#### CULTURE

Institut Art & Droit  
« *Mes saisons* » - p.18

#### VIE DU DROIT

Haro sur le *smart contract* :  
un « non-contrat »  
à encadrer - p.20



# SOMMAIRE

## SOCIÉTÉ

- Des femmes aux parcours inspirants aident à briser le plafond de verre dans le milieu juridique 3

## VIE DU DROIT

- 3 questions à Julie Couturier, bâtonnière du barreau de Paris 7
- Le notariat, une profession qui poursuit sa féminisation 9
- « Notre profession est largement féminisée, de sorte que porter une femme à la tête du barreau de Paris semble aujourd'hui plus naturel aux électeurs. » 20
- Haro sur le *smart contract* : un « non-contrat » à encadrer 20

## AU FIL DES PAGES

- Égalité femmes-hommes : une grande cause, et après ? 8
- Dix portraits de femmes d'influence qui font bouger la France 8
- Les droits du genre humain : la liberté en France et en Angleterre (1159-1793) 17

## ENTREPRISE

- La féminisation des entreprises : des impacts sur la marque employeur et la RSE 10

## PALMARÈS

- La Première présidente de la cour d'appel de Poitiers, Gwenola Joly-Coz, récompensée par l'ENM pour ses portraits de magistrates pionnières 12

## DROITS DE L'HOMME

- Droits de l'homme : « Il existe des similitudes frappantes entre la common law et le droit français » – Entretien avec les auteurs des Droits du genre humain : la liberté en France et en Angleterre (1159-1793) 14

## CULTURE

- Institut Art & Droit – « Mes saisons » 18

## ÎLE-DE-FRANCE

- Lancement du pôle national consacré aux crimes sériels ou non élucidés à Nanterre 23
- Une centaine de bâtiments départementaux porteront bientôt des noms de femmes 24
- L'école vétérinaire de Maisons-Alfort confirme la capacité des chiens à détecter le Covid-19 25
- L'Udaf réouvre son espace de médiation numérique 25
- À l'Académie du Climat, trois journées pour sensibiliser aux enjeux forestiers 26
- Nathalie Elimas, accusée de harcèlement, porte plainte pour « dénonciation calomnieuse » 26
- Le monde des entreprises altoséquanais appelle au soutien des entrepreneurs et de la population ukrainiens 27
- Carrières-sous-Poissy instaure un tarif d'enlèvement des dépôts sauvages 27

## AGENDA 23

## ANNONCES LÉGALES

- Paris (75) \_\_\_\_\_ 28
- Yvelines (78) \_\_\_\_\_ 40
- Essonne (91) \_\_\_\_\_ 43
- Hauts-de-Seine (92) \_\_\_\_\_ 44
- Seine-Saint-Denis (93) \_\_\_\_\_ 48
- Val-de-Marne (94) \_\_\_\_\_ 51
- Val-d'Oise (95) \_\_\_\_\_ 53

Souriez, vos formalités légales sont entre nos mains.

WWW.JSS.FR

01 47 03 10 10 CONTACT@JSS.FR

Éditeur : S.P.P.S.

Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés  
8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02  
R.C.S. PARIS 552 074 627  
01 47 03 10 10  
[www.jss.fr](http://www.jss.fr)

[contact@jss.fr](mailto:contact@jss.fr)  
[annonces@jss.fr](mailto:annonces@jss.fr)

[formalites@jss.fr](mailto:formalites@jss.fr)  
[redaction@jss.fr](mailto:redaction@jss.fr)

Directrice de la publication : Myriam de Montis  
Directeur de la rédaction : Cyrille de Montis  
Secrétaire générale de rédaction : Cécile Leseur

Commission paritaire : 0622 | 83461  
I.S.S.N. : 2491-1897  
Périodicité : hebdomadaire (mercredi)  
Imprimerie : SIEP – ZA les Marchais 77590 Bois le Roi  
Journal imprimé sur papier recyclé – Certification PEFC

Vente au numéro : 1,50 € TTC  
Abonnement annuel bi-média : 52 € TTC  
Abonnement annuel numérique : 29 € TTC

Copyright 2022 :  
Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

## ANNONCES LÉGALES

Par arrêté des préfets des départements concernés, le *Journal Spécial des Sociétés* est habilité à publier les annonces judiciaires légales dans les départements de Paris (75) du 30 décembre 2021, des Yvelines (78) du 28 décembre 2021, de l'Essonne (91) du 13 décembre 2021 des Hauts-de-Seine (92) du 16 décembre 2021, de la Seine-Saint-Denis (93) du 22 décembre 2021, du Val-de-Marne (94) du 31 décembre 2021, du Val-d'Oise (95) du 24 décembre 2021.

Les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans notre journal, sont automatiquement mises en ligne sur [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

Les prix sont fixés par l'Arrêté du 19 novembre 2021.  
La direction décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

### TARIFS HT DES PUBLICITÉS AU CARACTÈRE

• Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, et Val-de-Marne : 0,237 euros  
• Yvelines, Essonne et Val-d'Oise : 0,226 euros

### TARIFS HT FORFAITAIRES POUR LES CONSTITUTIONS :

• EURL : 121 €      • SNC : 214 €  
• SAS : 193 €      • SC : 216 €  
• SARL : 144 €      • SA : 387 €  
• SCI : 185 €      • SASU : 138 €

### TARIFS HT FORFAITAIRES POUR LES DISSOLUTIONS :

• Dissolution : 149 €      • Clôture : 108 €

# Des femmes aux parcours inspirants aident à briser le plafond de verre dans le milieu juridique

À la Maison du Barreau, elles sont quatre professionnelles du droit à avoir fait le constat, le 8 mars 2022, que les femmes sont encore trop souvent absentes au sommet de la hiérarchie. Toutes ont partagé leur combat pour « ouvrir la porte » aux nouvelles générations, à l'aide, notamment, d'un puissant levier : la sororité.

« Le plafond de verre existe-t-il encore ? »

La question, volontairement rhétorique, est posée par l'avocate Laëticia Marchand, lors de la journée internationale des droits des femmes, à la Maison du Barreau. Pour y répondre, l'avocate s'est entourée de plusieurs professionnelles du droit qui ont tout fait pour briser ce plafond de verre – et y sont parvenues. Première femme à prendre les rênes de la cour d'appel de Poitiers après avoir été présidente de plusieurs tribunaux judiciaires, inspectrice générale de la magistrature mais aussi directrice du cabinet de l'ancienne secrétaire d'État Pascale Boistard, Gwenola Joly-Coz est consciente que son parcours fait figure d'exception. Car elle ne peut que l'affirmer : oui, dans la magistrature française, le plafond de verre existe toujours. Ainsi, plus on s'élève dans la hiérarchie, plus les femmes sont rares au sommet. Pourtant, la profession, ouverte aux femmes depuis 1946, est aujourd'hui féminisée à 70 %. Un chiffre qui ne change « pas grand-chose » à l'attribution des postes à responsabilité, pointe, amère, la magistrate. Si aujourd'hui les tribunaux et les cours d'appel sont à 30 % dirigés par des femmes, ce chiffre « cache beaucoup de réalités », « car c'est dans la granularité qu'il faut voir ce qui se passe ». En effet, ce sont surtout les petits tribunaux et cours d'appel qui leur sont dévolus, détaille-t-elle, quand seuls deux des 12 plus gros tribunaux de France sont entre des mains féminines ; celles de Catherine Pautrat à Nanterre, et celles de Danielle Churlet-Caillet à Pontoise. En outre, un certain nombre de postes ne se sont jusqu'alors jamais vus confiés à une



Laëticia Marchand, Barbara Thomas-Davod, Fleur Jourdan, Gwenola Joly-Coz et Marie-Aimée de Dampierre

femme : procureure générale près la Cour de cassation, inspectrice générale de la justice, présidente du tribunal de Bobigny ou encore de Créteil... demeurent autant de « bastions qui n'ont toujours pas été conquis ».

## « Parité ne veut pas dire égalité »

Les autres professions du droit ne sont pas épargnées. Barbara Thomas-David, notaire associée et présidente de l'association Notaires au féminin, observe que la Chambre interdépartementale des notaires de Paris n'a compté que deux présidentes à sa tête depuis sa création ; le Conseil supérieur du notariat, aucune. Par ailleurs, elle souligne qu'il a fallu attendre 1965 pour voir une femme notaire. Là encore, la féminisation s'est faite tardivement mais rapidement. Alors qu'elles étaient 10 % dans les années 1990, les femmes représentent désormais 53 % de la profession (voir à ce

sujet l'article p.9 « *Le notariat, une profession qui poursuit sa féminisation* » ). « En une génération, celle-ci est parvenue à la parité, mais parité ne veut pas forcément dire égalité », regrette Barbara-Thomas David.

De son côté, l'avocate Fleur Jourdan, ancienne magistrate de tribunal administratif et ex-directrice générale adjointe des services de la région Île-de-France, après avoir coiffé diverses casquettes, a l'impression que le plafond de verre est « encore plus présent » chez les avocats que dans la magistrature et les collectivités publiques territoriales. « Dans la fonction publique, vous avez des formes de protection. Bien que l'on puisse regretter que la promotion ne soit pas toujours équivalente, vous avez une grille de rémunération, une progression de carrière assez encadrée. Prendre son congé maternité n'est ni une question, ni une option, c'est comme ça, on le prend, personne ne vient vous le reprocher. Tout ça, dans l'avocature, vous ne l'avez pas. On

*est une profession libérale, dans laquelle il y a beaucoup plus d'individualité qui joue, et qui ne permet pas de garantir cette égalité de progression dans la carrière professionnelle.»*

Fleur Jourdan note un « vrai problème » lié au nombre de collaboratrices par rapport au nombre d'associées. « Alors même qu'il y a une vraie volonté affichée au sein des cabinets de changer les choses, pourquoi est-ce que ça ne se concrétise pas ? »

Marie-Aimée de Dampierre, première femme à assumer la fonction de *chair* au sein de la firme Hogan Lovells, c'est-à-dire à diriger le conseil de surveillance, va dans le même sens : « En théorie, il ne devrait plus exister, ce plafond de verre », maintenant que la société a pleinement conscience de son existence. « Mais en réalité, dès qu'on regarde les chiffres, on constate qu'il subsiste », et ce, même dans les structures aux pratiques vertueuses. Au sein de son cabinet, pourtant très engagé sur ces questions, Marie-Aimée de Dampierre recense seulement 27 % de femmes associées... « On a encore de la marge », admet-elle.

Pour Fleur Jourdan, la raison se trouve dans une série de « systèmes collectifs » à l'œuvre, permettant au plafond de verre de perdurer. « Il y a notamment des systèmes de cooptation qui privilégient les hommes car c'est avec eux que l'on va passer du temps le soir, le weekend... Résultat, les collaboratrices, car elles n'ont pas ces perspectives, vont soit finir par partir en entreprise soit créer leur propre cabinet. Et c'est bien dommage », commente l'avocate.

## La sororité comme clef

Comment alors briser ce plafond de verre qui résiste ? Selon Barbara Thomas-David, la réponse se trouve dans les associations et réseaux féminins. « Les hommes, depuis la nuit des temps, travaillent en réseau. Or, c'est un concept à l'égard duquel

les femmes – pour tout un tas de raisons – se montrent frileuses. Pourtant, c'est l'une des clefs », assure-t-elle. Membre du club Génération femmes d'influence depuis une dizaine d'années, elle raconte : « L'idée était de nous regrouper pour créer une cohésion ; susciter des vocations, des carrières professionnelles dans les instances. » Et cela fonctionne : l'association a généré un « véritable engouement », se félicite-t-elle. Un succès qui a fait des petits. Consciente que dans sa propre profession, il n'existait pas d'association de femmes notaires, tandis que plusieurs entités étaient composées entièrement de pairs masculins, Barbara Thomas David a créé Notaires au féminin voilà un an et demi. Objectif : mettre en lien ces femmes notaires et créer une émulation, en faire un lieu d'inspiration, d'écoute, de soutien. Une initiative d'autant plus importante, estime-t-elle, que le notariat se caractérise par une forte diversité en termes de structures, de territoires et d'activités, conséquence de quoi « toutes ces différences créent de l'isolement. Les femmes ont ainsi du mal à communiquer et à prendre des postes dans les instances. Le coaching, le management, le leadership au féminin sont donc des sujets essentiels que l'on essaie de développer quand on se réunit. Il s'agit de véhicules indispensables pour briser le plafond de verre », garantit-elle.

Gwenola Joly-Coz acquiesce : elle aussi « croit beaucoup » à la solidarité, à la sororité. La magistrate a fondé l'association Femmes de justice, qui planche sur les questions de parité, de soutien à l'accès des femmes aux plus hautes responsabilités, et de mémoire des femmes. La présidente de la cour d'appel de Poitiers dispense également des cours de coaching pour aider ses collègues dans leurs parcours ; en particulier les plus jeunes. Elle mise beaucoup sur la transmission, la pédagogie. « Il faut apprendre aux jeunes générations à naviguer avec les règles fixées par la profession, communiquer aux femmes plus

jeunes les règles du jeu. » Gwenola Joly-Coz se dit très étonnée de voir à quel point les jeunes magistrates ne s'intéressent pas à la cartographie du pouvoir au sein de la magistrature française : « Elles ont voulu être magistrates, ont passé ce grand concours avec beaucoup de sens, avec la volonté d'exercer un métier qui au quotidien les nourrirait, juridiquement et humainement, et elles en restent là. L'idée de prendre des responsabilités ne leur vient pas, puisque les modèles sont rares. Il faut donc les sensibiliser à cette question, en discuter longuement avec elles. Et puis, quand elles commencent à comprendre qu'elles peuvent envisager de prendre des postes à responsabilité, il faut ensuite leur expliquer comment faire, car dans la magistrature, il y a de nombreux usages. D'où le fait d'être entre femmes, pour se transmettre les codes, comme les hommes le font si bien. » Au-delà, estime la magistrate, les jeunes femmes ont besoin, « en levant les yeux », de ne pas voir uniquement des hommes, sous peine de penser qu'elles n'ont pas leur place au sommet de la hiérarchie. Il est donc important qu'elles aient des femmes auxquelles s'identifier, et qu'elles puissent se dire : « Puisqu'elles ont réussi, pourquoi pas moi ? » Et en termes de *role model*, quel meilleur exemple que Chantal Arens ? Gwenola Joly-Coz en est certaine : le fait qu'une femme soit aujourd'hui Première présidente de la Cour de cassation est « un vrai booster, une locomotive ». Une Première présidente qui est aussi automatiquement, du fait de cette fonction, présidente de la formation siége du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et présidente du conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature (ENM) ; « trois rôles fondamentaux au sein du corps qui peuvent donner l'envie, la confiance aux femmes ». En 76 ans toutefois, il ne s'agit que de la deuxième femme à la tête de la Cour de cassation, après Simone Rozès. « Il a fallu attendre à nouveau 30 ans entre les deux, j'espère donc qu'il ne faudra pas attendre

30 ans pour la troisième ! » s'exclame Gwenola Joly-Coz. Les pionnières ont donc un rôle fondamental car elles doivent non seulement tracer le chemin, mais aussi prendre garde à ne pas laisser la porte se refermer.

## Des quotas pour faire sauter les verrous

Un autre moyen de dépasser ce plafond de verre, affirme la Première présidente de la cour d'appel de Poitiers, est de passer par l'instauration de quotas. Une question « qui fait débat », avoue-t-elle. Elle-même a changé d'avis sur le sujet. « J'étais pour ma part résolument contre il y a quelques années : je trouvais qu'il n'y avait rien de tel que le mérite et la compétence, et que les choses changeraient très bien toutes seules. Aujourd'hui, je suis résolument pour, car avec l'expérience, j'ai compris qu'aucun verrou ne sautait sans volontarisme. » Gwenola Joly-Coz compte beaucoup sur les trajectoires chiffrées. Elle rapporte d'ailleurs que le CSM, dans son rapport de 2012, avait fixé comme objectif d'adopter de telles trajectoires pour la nomination de femmes. Néanmoins, l'instance a « finalement décidé dans les années suivantes de n'en faire rien », lui reproche-t-elle. La question reste donc en suspens. « Le seul texte applicable, la loi Sauvadet, a obligé à la nomination de 40 % de femmes sur des postes à responsabilité au ministère de la Justice. Or, ce dernier a trouvé le moyen d'être condamné deux années pour ne pas avoir respecté ces 40 % », dénonce Gwenola Joly-Coz, qui se demande bien d'ailleurs pourquoi 40 % et non 50 %. « On y va doucement, ironise-t-elle. Mais même en y allant doucement, on n'y va pas, puisque le ministère de la Justice n'observe pas ce quota. »

De son côté, Fleur Jourdan indique que lorsqu'elle travaillait pour la région Île-de-France, l'objectif affiché était celui d'un



comité de direction paritaire. « Avant ma nomination, il était évident que mon poste serait occupé par une femme. Cela peut paraître un peu scolaire, mais il en avait été décidé ainsi. » Pour l'avocate, cette exigence a constitué une garantie d'épanouissement : « À l'époque, je me serais moins sentie légitime, mais on m'a dit que c'était normal, que de toute façon, c'était une obligation. Finalement, passer par des règles objectives que l'on se fixe permet de déverrouiller un certain nombre de craintes que peuvent avoir les femmes de se positionner, de candidater. »

Sa consœur Marie-Aimée Dampierre abonde : elle est convaincue qu'« il faut des objectifs pour avoir des résultats, sinon on n'y arrive pas ». Et de préciser : « Reste la question de savoir si on les publie ou non. »

### « Il faut contester les règles »

Toutefois, les chiffres ne sont pas suffisants. « Je pense qu'il faut aller plus loin, qu'il faut contester les règles, contester la façon dont le système se met en place et reste très profondément ancré pour empêcher les femmes de prendre des responsabilités », martèle Gwenola Joly-Coz. L'association Femmes de justice milite ainsi pour remettre en cause deux règles

préjudiciables à l'ascension des femmes, et au sujet desquelles elle est « en négociation avec le ministère de la Justice ». En premier lieu, la mobilité géographique. Car dans la magistrature française, explique la Première présidente de la cour d'appel de Poitiers, il y a « une obsession » de la mobilité géographique, « au nom d'une impartialité qui ne serait combattue que par ça ». La magistrate raconte avoir fait quatre fois le tour de France : « À chaque nomination, il faut faire 600 km, sinon vous êtes considéré comme un juge non impartial. » « J'ai dû me rendre dans tous les coins de France métropolitaine et d'outre-mer pour être nommée, à 52 ans, Première présidente d'une cour d'appel », rapporte-t-elle. Inévitablement, cette mobilité « heurte très rapidement la question du bien-être familial et personnel ». Et le sujet est résolu de manière bien différente par les hommes et les femmes dans la magistrature, analyse Gwenola Joly-Coz. Les hommes font généralement un « choix très clair » : le célibat géographique. « La plupart des hommes aujourd'hui en responsabilité dans la magistrature sont isolés dans une région de France qui n'est pas la leur, avec une épouse et des enfants à 600 km. Bref, des hommes qui mènent une vie de célibataire – vie très intéressante pour l'institution, car en célibat géographique,

on est entièrement consacré à son activité professionnelle ; on travaille du matin au soir puisqu'on n'a rien d'autre à faire ! », fustige-t-elle. À l'inverse, dans une majorité de cas, les femmes ne résolvent pas la question de la mobilité géographique de la même façon, puisqu'elles ne vont pas l'accepter, considérant qu'être avec son époux, ses enfants, est primordial. La Première présidente évoque la fameuse « décennie des mamans » : quand les femmes arrivent dans la magistrature, elles ont presque 30 ans, et souvent cela coïncide avec leur envie d'avoir des enfants. « *Durant ces dix ans, les hommes prennent donc des postes qu'elles ne prendront pas car elles ne le pourront pas.* »

Autre obstacle qu'il faut lever, en lien avec le premier, affirme Gwenola Joly-Coz : le « cursus honorum » selon lequel, pour progresser dans la hiérarchie, il faut d'abord avoir été à la tête d'un petit tribunal, puis d'un moyen, puis d'un gros. Un système « très normé », mais surtout « très défavorable aux femmes », insiste Gwenola Joly-Coz. Souvent, les femmes ne prennent pas la première marche car elles sont en train de faire autre chose. « *Sauf que lorsque la première marche n'a pas été franchie, et que la deuxième les intéresserait, on leur dit non, car elles n'ont pas franchi la première étape soi-disant indispensable.* » Pour Gwenola Joly-Coz, il est temps de mettre fin à ce fonctionnement infondé et contre-productif.

## Séduire les nouvelles générations

Et il va bien falloir que les règles bougent, car de plus en plus de jeunes actifs ne souhaitent plus de poste à responsabilité, preuve de leur défaut d'attractivité. Gwenola Joly-Coz invite les institutions et les entreprises à « *travailler sur le bien-être, l'équilibre des temps de vie, le sens au travail, sous peine de perdre tous les talents*

*au travail, féminins comme masculins.* »

« *Il faut séduire les nouvelles générations* » lance en écho Marie-Aimée de Dampierre, pour qui l'équilibre vie privée/vie professionnelle est le nouvel argument pour recruter et garder ses collaborateurs et collaboratrices. « *On essaie d'éviter les mails le week-end, de faire en sorte que les avocats, hommes et femmes, de plus en plus demandeurs de contribuer à la vie du foyer, puissent rentrer chez eux, qu'il n'y ait pas de réunions trop tard le soir.* » L'avocate soutient que c'est cette prise en compte des besoins qui va mener à mettre des femmes aux postes de direction dans le cabinet.

L'avocate remarque par ailleurs que ce n'est plus aux jeunes avocat(e)s de chercher à « vendre » leur CV pour être recruté(e)s, mais aux cabinets de promettre qu'ils trouveront du sens et des valeurs en les rejoignant. De la même façon, « *Avant, il fallait faire carrière, montrer qu'une femme pouvait faire comme un homme. Maintenant, les jeunes veulent savoir ce que le cabinet va apporter à leur développement personnel, comment il va contribuer au bien-être et à la société – à l'instar du pro bono, ou, en ce moment, de l'aide apportée à l'Ukraine.* »

Marie-Aimée de Dampierre observe en outre que les jeunes avocat(e)s ne sont pas les seul(e)s à avoir des revendications. Les clients « *ne veulent plus voir simplement les "white men partners", ils veulent des équipes avec des femmes, et plus seulement voir apparaître leurs noms au moment de la facturation pour se rendre compte qu'elles ont travaillé sur un dossier.* ». Cette forte demande de la part des clients permet de prêter une attention encore plus poussée sur l'identification, la formation, le suivi de la carrière des jeunes femmes pour les amener à se développer et éventuellement à s'associer, indique l'avocate. « *Il est important de sécuriser les femmes, de leur faire sentir qu'elles ont la possibilité d'une belle carrière au sein du cabinet.* »

## Stop à l'auto-censure

« *Je m'aperçois que même si les femmes ont les armes et les opportunités, elles doutent, car on ne les a pas suffisamment encouragées. Pour éviter qu'elles stagnent ou qu'elles partent, chez Hogan Lovells, on essaie d'avoir une vraie ligne de discussion, de faire du feedback, d'accompagner ces jeunes femmes tout au long de leur carrière pour les mener loin. On a besoin de nos collaboratrices, on a besoin des femmes* », a assuré Marie-Aimée de Dampierre.

Si les femmes doutent, explique Barbara Thomas-David, c'est parce qu'elles ont été, durant des générations, enclines au syndrome de l'imposteur. « *Quand on offrait des postes aux femmes, elles se demandaient systématiquement si elles allaient y arriver. "Est-ce que je suis à la bonne place, est-ce que j'ai la bonne compétence ?"* » Selon la notaire, les femmes commencent peu à peu à s'émanciper de ce syndrome, mais « *la route est encore longue.* » « *Mesdames, il faut se prendre en main !* », a-t-elle invité.

Pour Fleur Jourdan, il est normal de se poser des questions, et cela doit même être verbalisé, ne plus être passé sous silence. « *L'exemplarité passe aussi par le fait de dire "c'est difficile", "on a eu peur", "on s'est interrogées". Les femmes qui ont dépassé le plafond de verre doivent formuler que ce n'est pas évident mais que c'est possible, car la plupart rencontrent exactement les mêmes problématiques. Elles auront des obstacles, elles n'ont pas besoin de s'en rajouter elles-mêmes en se censurant* », certifie l'avocate. Gwenola Joly-Coz souhaite de son côté envoyer « *un message de liberté* » : « *Faites ce que vous avez envie de faire : osez si vous avez envie d'oser, et si vous n'avez pas envie, c'est légitime aussi. Il n'y a pas de règle. Ne vous auto-limitez pas, mais ne vous mettez pas la pression non plus. Ce qui compte, c'est d'être bien dans son métier.* »

Bérengère Margaritelli

2022-8305

# « Notre profession est largement féminisée, de sorte que porter une femme à la tête du barreau de Paris semble aujourd'hui plus naturel aux électeurs. »

## 3 questions à Julie Couturier, bâtonnière du barreau de Paris

Au lendemain de la Journée internationale des droits des femmes, quel regard la bâtonnière de Paris, Julie Couturier, porte-t-elle sur la place des femmes dans la profession d'avocat ? Entretien.

La profession d'avocat est largement féminisée. Vous êtes à ce titre la 4<sup>e</sup> femme à prendre la tête du barreau de Paris. Qu'est-ce que cela vous inspire ? Le barreau de Paris est à l'image de la société française, et je ne peux que m'en réjouir. Notre profession est largement féminisée, de sorte que porter une femme à la tête du barreau de Paris semble aujourd'hui plus naturel aux électeurs.

Cela n'a pas toujours été le cas : il faut saluer mes prédécesseuses qui ont été les pionnières, et notamment Dominique de La Garanderie, élue en 1997, qui a dû lutter pour s'imposer dans un monde d'hommes.

**“ L'Ordre doit absolument se saisir de ce sujet pour que la maternité ne soit plus un obstacle à l'évolution des carrières. ”**

Il a fallu attendre 14 ans avant que Christiane Féral-Schuhl soit élue à ce poste. L'écart s'est réduit, permettant à Marie-Aimée Peyron d'être élue en 2016. Depuis, les mentalités ont changé et, à titre personnel, je n'ai pas l'impression qu'être une femme m'ait servi ou desservi. D'ailleurs, pendant la campagne au Bâtonnat, cela n'a pas vraiment été un sujet.

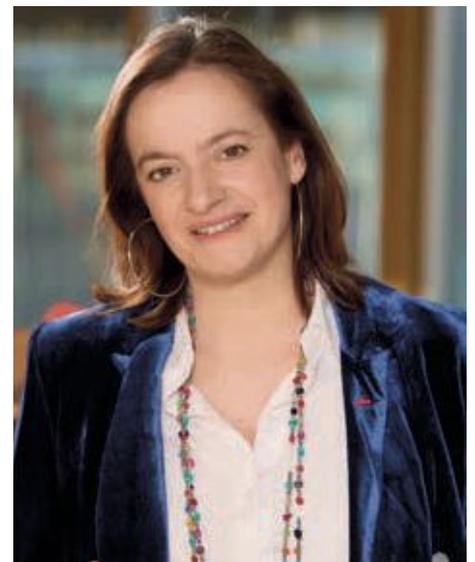
Autrement dit, aujourd'hui, le genre ne fait pas l'élection... heureusement !

Beaucoup de femmes quittent encore aujourd'hui la profession au bout de quelques années, ou ont encore du mal à accéder à l'association. Quel regard portez-vous sur ces discriminations qui perdurent ?

Il est vrai que nous n'avons pas encore réussi à briser le fameux plafond de verre et nous observons que nombreuses sont les consœurs qui quittent la profession dans les cinq années qui suivent leur prestation de serment. De même, les avocates ont, en règle générale, une place moins importante dans la gouvernance des cabinets d'avocats.

Ces constatations ont été mises en lumière en 2018 par le Défenseur des Droits lui-même qui a rédigé un rapport sur la profession d'avocat. Ce rapport met en exergue les difficultés rencontrées par les avocates tant sur l'évolution de leur carrière que dans leur relation avec leurs confrères.

Cela est principalement dû à la difficile conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, en particulier au moment de la maternité. Les inégalités sont plus marquées chez les jeunes avocates, notamment à l'âge de la parentalité (30-39 ans).



Julie Couturier

D.R.

L'Ordre doit absolument se saisir de ce sujet pour que la maternité ne soit plus un obstacle à l'évolution des carrières. Nos consœurs doivent se sentir soutenues. C'est pourquoi nous nous sommes attelés à ce chantier important qui concerne plus généralement la qualité de vie des avocats.

En tant que bâtonnière du barreau de Paris, quelles actions souhaitez-vous mettre en place pour lutter tant contre ces inégalités que contre le harcèlement dont les femmes sont victimes ?

Il est nécessaire de rappeler que des outils existent, à l'instar de la Commission harcèlement et discrimination (ComHaDis) qui a,

en premier lieu, pour objectif de favoriser la libération de la parole des avocates et des avocats victimes de harcèlement dans un cadre confidentiel.

Le fonctionnement de cette commission a d'ailleurs récemment été réformé afin qu'une fois les cas de harcèlement et de discrimination révélés, la bâtonnière ouvre une enquête déontologique permettant le cas échéant, la mise en œuvre de poursuites disciplinaires.

De même, la mise en place d'un référent collaboration, dont le rôle est notamment d'orienter nos jeunes confrères auprès des différentes commissions de l'Ordre, est un outil précieux.

Ces outils ne sont pas assez sollicités par les avocates et avocats victimes de harcèlement ou de discrimination dans la mesure où ils ne sont pas assez connus. Nous devons mieux communiquer sur leur existence et leur fonctionnement.

C'est la raison pour laquelle l'Ordre a récemment lancé une campagne de communication et un sondage sur ce sujet.

Les questions afférentes au harcèlement seront également abordées dans le cadre « des chantiers de la collaboration » que nous souhaitons organiser.

Par ailleurs, nous sommes en train de constituer un groupe de travail afin de proposer de nouvelles mesures

concrètes pour une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Il nous appartient de rétablir la confiance envers l'institution afin que nos confrères et consœurs victimes de harcèlement ou de discrimination osent franchir la porte de l'Ordre.

Enfin, nous n'hésiterons pas à mettre en œuvre une politique disciplinaire courageuse en poursuivant sans relâche les avocats auteurs de ces comportements, et ce, dans le respect des garanties afférentes à notre procédure.

*Propos recueillis par Constance Périn*

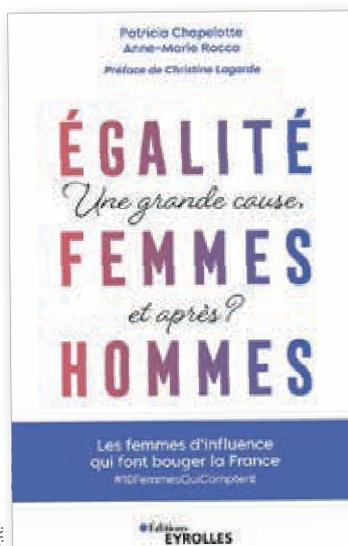
2022-8205

## AU FIL DES PAGES

# Égalité femmes-hommes : une grande cause, et après ?

## Dix portraits de femmes d'influence qui font bouger la France

Le président Emmanuel Macron a fait du droit des femmes la « grande cause » de son mandat. Cinq ans après, où en est-on ? Cet ouvrage propose un état des lieux, une mise en perspective et une analyse de la condition féminine dans notre pays. L'occasion de broser le portrait de dix femmes qui, chacune dans leur domaine, ont occupé la première place pour la première fois. Qu'il s'agisse d'agriculture, de médias ou de politique, elles témoignent de l'évolution des mentalités en même temps que des résistances auxquelles elles sont confrontées. Ainsi, en s'appuyant sur des entretiens fouillés, ce livre donne un aperçu d'ensemble de la société française « vue par les femmes » et interroge : que s'est-il passé depuis 2017 ? Quels défis



reste-t-il à relever ? Avec les témoignages de Clémentine Autain (députée de Seine-Saint-Denis) – Édith Cresson (présidente de la Fondation Édith Cresson, ancienne Première ministre) – Anne-Marie Idrac

(femme politique et dirigeante d'entreprise) – Christiane Lambert (présidente de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) – Julia Bijaoui (cofondatrice et présidente de la start-up Frichti) – Sylvie Bermann (ancienne ambassadrice, présidente de l'Institut des hautes études de défense nationale) – Laurence des Cars (présidente-directrice de l'établissement public du musée du Louvre) – Karine Lacombe (infectiologue, cheffe de service hospitalier) – Brigitte Henriques (présidente du Comité national olympique et sportif français) – Delphine Emotte (présidente de France Télévisions).

*Égalité femmes-hommes : une grande cause, et après ?*

*Patricia Chapelotte, Anne-Marie Rocca,*

*Éditions Eyrolles, 200 pages – 19,90 euros.*

2022-8266

# Le notariat, une profession qui poursuit sa féminisation

Les femmes sont désormais majoritaires chez les notaires, et le mouvement se poursuit. À l'occasion de son premier anniversaire, l'association Notaires au féminin a organisé le 9 mars une table ronde au Conseil supérieur du notariat réunissant quatre femmes notaires qui ont donné leur vision du métier, et leur avis sur l'évolution de la place des femmes dans la profession.

C'est un fait, il y a de plus en plus de femmes notaires en France. Au 31 décembre dernier, le notariat comptait 9 182 femmes notaires, soit 55 % de la profession. En 2000, elles ne représentaient que 14,5 % du corps notarial. La part des femmes notaires titulaires ou associées a atteint 45 % en fin d'année 2021. Elle progresse de façon continue depuis 2000 avec une nette accélération depuis 2010 (25,9 % en 2010 et 14,5 % en 2002). Plus important encore, en 2020, 72 % de nouveaux diplômés en notariat en 2020 étaient des femmes. Pour l'examen de contrôle des connaissances techniques (ECCT), lors de la session 2021, 47 des 59 admis sont des admises, ce qui représente 80 % du total. Par ricochet, la féminisation du métier de notaire devrait donc se poursuivre dans les années à venir. Le Conseil supérieur du notariat (CSN) voit également la proportion des femmes dans son Bureau augmenter avec 69 déléguées de Cour en 2020, contre 44 précédemment, soit une « quasi-parité » d'après un communiqué de presse du CSN.

« C'est une bonne nouvelle, dans le sens où l'on souhaite une parité. L'idée n'est pas d'être majoritaire, mais de retrouver chez les notaires l'équilibre homme-femme que l'on retrouve dans la société, affirme Barbara Thomas-David, présidente de Notaires au féminin. À l'image des autres professions, on souhaitait avoir une association de femmes notaires comme il y en a dans toutes les autres professions dans lesquelles les femmes sont pourtant souvent minoritaires. » Parmi les valeurs de l'association : la cohésion des notaires, la valorisation du métier auprès du grand public et la facilitation de l'accès aux droits par le prisme des



Alexia Arno, Marie-Florence Zampiero, Nathalie Couzigou-Suhas et Cécile Guidot

notaires. « Le but est de véhiculer, par ce prisme féminin, une image plus jeune, plus dynamique et plus sympathique. Les hommes le font aussi, mais par un prisme différent, et il serait dommage de se priver d'une vision féminine. » Durant sa première année d'existence, Notaires au féminin a organisé plusieurs webinaires sur des sujets sociétaux et professionnels, comme le leadership et le management au féminin.

## « Je me sens notaire et pas femme notaire »

Mais le métier de notaire s'exerce-t-il différemment si on est un homme ou une femme ? « Je ne suis pas dans la tête d'un homme, donc je ne sais pas ce qu'un homme ressent », a affirmé Cécile Guidot, diplômée notaire et écrivaine, à l'occasion d'une table ronde organisée par l'association. « Peut-être qu'on est plus sensibles sur les questions de filiation. » « Je ne pense pas que l'empathie ait un sexe, a rétorqué Nathalie Couzigou-Suhas, notaire à Paris et chargée d'enseignement à l'université Paris

I – Panthéon Sorbonne et à l'ENM. Il faut aussi garder une certaine distance dans le métier, on est là pour aider les gens et les accompagner et pas pour prendre parti. Je me sens vraiment notaire et pas femme notaire. Et aucun homme ne m'a jamais accusée d'être partielle dans mon métier. » Pour Marie-Florence Zampiero, notaire à Reims et présidente de l'association Rencontres notariales culturelles, cette question de la différence de traitement entre hommes et femmes est directement issue des images que l'on a accolées aux deux genres dans les générations précédentes. « Dans l'imaginaire, la femme est plus empathique, elle a une certaine rigueur, elle est plutôt dans l'accompagnement et l'écoute. L'homme est plus rond et sait aussi trancher, prendre des décisions. Dans le notariat, dans ma génération, on avait jusqu'à présent cet équilibre des femmes qui préparaient le dossier et partageaient leur ressenti avec leur patron homme. Aujourd'hui, il va falloir changer. »

Alexis Duvauchelle

2022-8299

# La féminisation des entreprises : des impacts sur la marque employeur et la RSE



Michel Ferrary,  
Directeur de l'Observatoire SKEMA de la Féminisation des entreprises

**M**algré la toute récente nomination de Christel Heydemann à la direction générale d'Orange, la présence de Catherine MacGregor à la tête d'Engie depuis un an et l'annonce de l'arrivée cet été d'Estelle Brachlianoff aux commandes de Veolia, des progrès restent à faire dans le domaine de la féminisation des comités exécutifs des entreprises. Néanmoins, le vote de la loi Rixain au mois de décembre dernier commence à faire évoluer les choses vers la bonne voie, c'est en tout cas ce que laisse entendre la dernière édition de l'étude 2022 de l'Observatoire SKEMA de la féminisation des entreprises qui livre l'état des lieux pour 2022.

## La féminisation impacte le choix des jeunes diplômés et la RSE

Dans son étude 2022, l'Observatoire SKEMA de la féminisation des entreprises met en relief une réalité dans laquelle la féminisation du middle-management a un impact sur la marque employeur des plus grands groupes, de la même manière qu'elle peut influencer sur la décision finale des jeunes diplômés (écoles de management et d'ingénieurs) dans le choix de leur futur employeur.



## Loi Rixain : l'embellie pointe à l'horizon ?

Dans le même ordre d'idée, l'étude fait apparaître une lueur d'espoir : en 2021, sept entreprises du CAC40 sont en conformité avec la mise en œuvre de la loi Rixain, qui légifère sur l'instauration d'un quota de femmes dans les comités exécutifs pour 2027. Une donnée encourageante mais qu'il s'agit de nuancer (33 entreprises du CAC40 n'y sont pas encore parvenu). Sur le volet de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), l'étude de l'Observatoire SKEMA démontre que plus un comité exécutif est féminisé, plus la qualité de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise est au rendez-vous, de même que la rentabilité.

Pour réaliser l'étude 2022 de l'Observatoire SKEMA de la féminisation des entreprises, je me suis basé sur les rapports annuels publiés en 2021 par les entreprises du CAC40 qui mettent en lumière un certain nombre d'autres points.

- **L'exclusion de l'olympie de la gouvernance du conseil d'administration** : les femmes occupent seulement 2,5 % des 80 postes de président et/ou directeur général des entreprises du CAC40 : aucune femme PDG, une femme présidente du conseil d'administration et une femme directrice générale.
- **Les évadés sociaux du CAC40** qui s'expatrient pour éviter le quota de 40 % de femmes dans le conseil d'administration imposé par la loi Copé-Zimmermann.

Sur les quatre entreprises qui sont les plus éloignées du quota de 40 %, trois sont juridiquement domiciliées dans des pays étrangers non-soumis à des quotas : c'est le cas d'Airbus : 25 %, de Stellantis : 27 % et d'Arcelor Mittal : 25 % (toutes situées aux Pays-Bas).

• **L'irréductible plafond de verre pour accéder aux comités exécutifs : diversité et exclusion ?** Les femmes ne représentent que 19,53 % des comités exécutifs des entreprises du CAC40 alors qu'elles représentent 33,47 % de la population des cadres, vivier traditionnel de recrutement des dirigeants. L'épaisseur du plafond de verre est de 13,94 %.

• **Le quota de 30 % de femmes dans les comités exécutifs prévu par la loi Rixain pour 2027 est déjà atteint par**

sept entreprises : Air Liquide, Danone, Dassault Systèmes, Engie, Legrand, Michelin et Schneider Electric.

• **Un index d'inégalité** met en évidence les entreprises qui discriminent le plus et le moins les femmes en matière de promotion professionnelle : le Prix citron est attribué à EssilorLuxottica et le Prix orange à Schneider Electric.

• **La bipolarisation sexuelle** des grandes entreprises. L'étude relève une rupture de plus en plus marquée entre les entreprises très féminisées (ayant un pourcentage élevé de femmes dans les effectifs et l'encadrement) qui ont des difficultés à recruter des hommes et les entreprises peu féminisées (pourcentage faible de femmes dans les effectifs et dans l'encadrement) qui ont des difficultés à recruter des femmes.

• **Une bipolarisation qui s'accroît** du fait des préférences opposées des filles et des garçons diplômés de l'enseignement supérieur. Les filles préfèrent les entreprises très féminisées et les garçons les entreprises peu féminisées.

• **La féminisation des comités exécutifs et de l'encadrement :** les effets positifs sur la rentabilité opérationnelle en 2020, et sur la responsabilité sociétale de l'entreprise mesurée par l'indice Sustainability (associant la note ESG ainsi qu'une note dite de controverse traduisant l'exposition de l'entreprise à des accidents ayant un impact sur l'environnement ou la société civile).

2022-8265



**Abonnez-vous et suivez l'actualité juridique**

**1 AN (52 NUMÉROS)**  
D'ABONNEMENT BI-MÉDIA  
+ FEUILLETABLE ET TÉLÉCHARGEABLE  
SUR TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES

**52 € TTC**

**1 AN (52 NUMÉROS)**  
D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE PDF  
+ FEUILLETABLE ET TÉLÉCHARGEABLE  
SUR TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES

**29 € TTC**

**JE M'ABONNE PAR...**

- INTERNET** WWW.JSS.FR
- E-MAIL** ABO@JSS.FR
- TÉLÉPHONE** 01 47 03 10 10
- COURRIER** Bulletin à renvoyer au  
8, rue Saint Augustin  
75080 Paris Cedex 02

**... ET JE CHOISIS :**

- 1 AN D'ABONNEMENT BI-MÉDIA**  
AU JSS POUR 52 € TTC
- 1 AN D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE**  
AU JSS POUR 29 € TTC

**RENSEIGNEMENTS :**

N° ABONNÉ : .....

NOM ET PRÉNOM : .....  M.  M<sup>me</sup>  MAÎTRE

SOCIÉTÉ : .....

ADRESSE : .....

VILLE : ..... CODE POSTAL : .....

E-MAIL : ..... TÉLÉCOPIE : .....

TÉL.MOBILE : ..... TÉL.PRO : .....

**JE RÈGLE PAR :**

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de SPPS
- Par Carte Bleue (sur le site [www.jss.fr](http://www.jss.fr))

Date et signature

Les abonnements souscrits à nos publications sont à leur échéance reconduits tacitement. Néanmoins, l'abonné peut y mettre un terme par mail : [abo@jss.fr](mailto:abo@jss.fr) selon l'art.L.136-1 du code de commerce.

# La Première présidente de la cour d'appel de Poitiers, Gwenola Joly-Coz, récompensée par l'ENM pour ses portraits de magistrates pionnières

Le 8 mars, la haute magistrate s'est vu remettre la mention spéciale du grand prix de l'ENM 2021. Un prix qui récompense sa série d'articles consacrée aux figures emblématiques féminines de la justice, « *exploration originale et unique de l'histoire de la sociologie de la magistrature* ».

**H**asard du calendrier, c'est à l'occasion d'un jour particulier pour les droits des femmes qu'une femme s'est vu récompensée pour ses travaux... sur des femmes.

Mardi 8 mars, et après plusieurs reports dus à la pandémie, la mention spéciale du grand prix de l'École nationale de la magistrature (ENM) a officiellement été remise à Gwenola Joly-Coz, Première présidente de la cour d'appel de Poitiers.

Lancée en 2011 et désormais décernée tous les trois ans par un jury renouvelé, cette distinction est destinée à récompenser les travaux de recherche ou les études ayant conduit à l'avancée des connaissances sur le monde ou les pratiques judiciaires. Fin 2021, parmi les cinq candidats – tous magistrats – ayant postulé, le jury a souhaité primer le « *remarquable travail d'historienne* » mené par la Première présidente de la cour d'appel de Poitiers, qui a retracé les parcours professionnels de dix « *pionnières invisibles* » au gré d'une série de portraits « *de nature à éclairer l'histoire de la magistrature et l'ouverture du corps des magistrats depuis la loi du 11 avril 1946 à l'un et l'autre sexe* ».



Gwenola Joly-Coz et Samuel Lainé

« *Le jury a souligné que l'ensemble des articles proposés constitue une exploration originale et unique de l'histoire de la sociologie de la magistrature, a assuré le directeur adjoint de l'École nationale de la magistrature, Samuel Lainé, au nom de la directrice Nathalie Roret. Loin de n'être que factuel, [ce corpus] interroge l'identité professionnelle des magistrats et permet une avancée des connaissances sur ce que constitue aujourd'hui le monde judiciaire et les enjeux de son évolution. J'espère que la mise en lumière de cette récompense produira un effet d'entraînement, mais l'influence se fait déjà sentir,*

*car les élèves en formation à l'École ont choisi de vous interroger dans le cadre de la première saison d'un podcast consacré aux grandes figures de femmes de justice* », s'est félicité Samuel Lainé.

## Des pionnières mises en lumière par une pionnière

Publiée dans le *Journal Spécial des Sociétés* entre octobre 2018 et mai 2021 (trois autres portraits ont suivi depuis), cette série d'articles rend notamment hommage à Charlotte Béquignon-Lagarde (*JSS n° 71 du 6 octobre 2018*), première magistrate

française, Nicole Pradain (JSS n° 43 du 11 juillet 2020), première procureure générale, ou encore Élisabeth Guigou, première femme garde des Sceaux (JSS n° 35 du 8 mai 2021).

« Votre carrière s'inscrit dans cette lignée, puisque vous occupez le poste de Première présidente de la cour d'appel de Poitiers depuis 2020 : c'est la première fois qu'une femme assume ces hautes fonctions, et vous êtes probablement une des plus jeunes à occuper un poste de chef de Cour », a souligné le directeur adjoint de l'ENM à l'adresse de la magistrate. « Vous êtes vous aussi, au regard de ce prix, une pionnière à deux égards : la première femme dont les travaux sont sélectionnés depuis que ce prix existe, et la première à qui le jury décerne une mention spéciale », a-t-il ajouté.

En retour, Gwenola Joly-Coz, qui s'est dite « honorée », n'a pas manqué de pointer que « cela illustre l'auto-limitation et le plafond de verre qui sont à l'œuvre ». « Je suis contente d'ouvrir une brèche, de laisser la porte grande ouverte pour permettre que d'autres femmes osent, et que les institutions soient capables de reconnaître à une femme l'intérêt de ses travaux », s'est-elle réjouie. « Ce moment est important pour moi, car il marque un jalon symbolique dans la poursuite de mes travaux ».

## Faire vite pour ne pas « perdre l'histoire »

L'investissement de Gwenola Joly-Coz en faveur de la cause féminine n'est pas nouveau. Membre fondatrice de l'association Femmes de justice, directrice de cabinet de la secrétaire d'État aux droits des femmes entre 2014 et 2016, elle a également contribué à la formation continue des magistrats sur ces sujets.



Gwenola Joly-Coz

Son envie d'écrire sur les figures emblématiques féminines de la justice, la Première présidente de la cour d'appel de Poitiers l'a expliquée ainsi : « Tout cela est né de mon interrogation sur l'invisibilité des femmes dans la magistrature, ainsi que sur notre incapacité en tant que corps à être capable de restituer notre histoire et à la jalonner du nom de celles qui ont participé au développement de la magistrature depuis toutes ces années – enfin, depuis toutes ces années, pas tant que ça, puisque cela fera seulement 76 ans le 11 avril. Pendant des siècles, la justice en France était rendue uniquement par des hommes, et ça n'a posé de problème à personne ! »

Gwenola Joly-Coz situe le point de départ de ses travaux au moment où elle s'est demandé qui avait été la première femme magistrate française. « Je me suis aperçue que personne ne pouvait me transmettre son identité. J'étais magistrate depuis bientôt 30 ans, ce nom m'était inconnu, ainsi qu'à tous les gens interrogés autour de moi. Retrouver son nom a été compliqué, et son histoire, tout un parcours », a-t-elle témoigné. Fin 2018, juste après la parution du portrait

de Charlotte Béquignon-Lagarde, le procureur Éric Corbaux parle à Gwenola Joly-Coz, alors présidente du tribunal judiciaire de Pontoise, d'une « femme extraordinaire que personne n'évoque jamais : Madeleine Huot-Fortin ». Elle est l'une des premières magistrates dans les années 1950, et a laissé un héritage important, en témoignant de son parcours professionnel dans des mémoires (JSS n° 24 du 27 mars 2019). « C'est extrêmement rare, car les femmes ne laissent généralement pas de traces d'elles, de leur histoire. Grâce à ses écrits, nous avons retracé son parcours, sa fille et moi. »

Car pour retranscrire fidèlement le cheminement de ces femmes – dont certaines sont aujourd'hui décédées – qui se sont battues pour s'imposer, Gwenola Joly-Coz rencontre leur famille ; leurs enfants, souvent. Ensemble, ils se replongent dans des archives gardées dans des cartons au fond des caves ; dans les greniers. « Sans ces documents, nous ne saurions rien ! » Gwenola Joly-Coz s'interroge beaucoup sur la mémoire. Inquiète de « perdre l'histoire », elle se sent « pressée par l'urgence » : « Il faut que je continue à rencontrer ces enfants, car ils vont bientôt disparaître à leur tour, et plus personne ne sera capable de me dire où sont les cartons. »

D'ici quelques jours, la magistrate a rendez-vous à Fontainebleau, dans la maison de famille de Michèle Gianotti, première Première présidente de la cour d'appel d'Angers. « Sa fille m'a invitée à venir voir ce qu'a laissé sa maman, des affaires qu'elle n'a pas touchées depuis son décès. » En vue, bien sûr, d'un prochain portrait : le 14<sup>e</sup>, probablement l'avant-dernier, pense Gwenola Joly-Coz, avant de clore cette belle série.

Bérengère Margaritelli

2022-8284

# Droits de l'homme : « *Il existe des similitudes frappantes entre la common law et le droit français* »

## Entretien avec les auteurs des *Droits du genre humain : la liberté en France et en Angleterre (1159-1793)*

Dans leur ouvrage commun, Michael Tugendhat, ancien juge à la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles, et Elizabeth de Montlaur Martin, avocate honoraire à la cour d'appel de Paris, mettent en évidence que le concept des « droits du genre humain » s'est en réalité développé dès le Moyen Âge, des deux côtés de la Manche, et non à partir de 1789 avec la Révolution française – qui les a finalement réinventés. Entretien.

Pouvez-vous revenir sur vos parcours respectifs ?

**Michael Tugendhat (MT) :** Entre les âges de 10 et 15 ans, et chaque année, je passais des vacances dans des familles en France. C'est ainsi que j'ai rencontré ma femme française. J'ai étudié le latin, le grec et la philosophie à Cambridge, et le droit international à Yale. Je suis devenu avocat en 1970, fut nommé en 2003 juge à la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles. J'ai eu l'honneur de servir en tant que président de l'Association des juristes franco-britanniques (AJFB).

**Elizabeth de Montlaur Martin (EMM) :** Élevée dans une famille bilingue et éduquée en France, c'est au cours d'un stage dans un bureau d'avocats londoniens effectué après mon inscription au barreau de Paris que j'ai rencontré mon mari anglais. Celui-ci m'a initiée au droit aérien dont j'ai fait ma spécialité pendant plus de vingt ans, à la suite de quoi j'ai changé de cap et repris des études et recherches en théologie à Oxford.

La publication de votre ouvrage *Les Droits du genre humain : la liberté en France et en Angleterre (1159-1793)* est l'aboutissement de nombreuses années de recherche. Quelles raisons vous ont conduits à entreprendre et à mener à bien des travaux d'une telle ampleur ?

**MT :** Le Royaume-Uni a ratifié la Convention européenne des droits de

l'homme (CEDH) en 1951 et accepté le droit de pétition individuelle en 1966. En vertu de la *common law*, il est du devoir des juges de développer le droit et de le maintenir à jour. Et donc les juristes ont dû chercher comment faire évoluer la *common law* pour qu'elle soit conforme à la CEDH. Pour ce faire, et avec mes collègues, nous avons étudié notre propre histoire juridique et le droit des autres États membres, qui nous est devenu accessible en anglais grâce aux arrêts de la Cour de Strasbourg.

Si j'ai voulu écrire un livre en français, c'est pour rappeler aux lecteurs français tout ce que les peuples du Royaume-Uni et de la France ont en commun.

**EMM :** Les raisons qui m'ont conduite à entreprendre cet ouvrage avec Michael Tugendhat découlent de notre longue amitié familiale : il cherchait un collègue à la fois juriste, bilingue, francophone de naissance, éduqué en France. Michael a rédigé dans sa langue – en utilisant naturellement la terminologie juridique anglaise – les grandes lignes du texte que j'ai adaptées en français.

“ **Les hommes de 1789 ont retrouvé et remis au goût du jour – et avec quelle force ! – des notions trop longtemps ignorées, oubliées ou méprisées.** ”

Au cours de mes recherches, j'ai constaté qu'il existait des similitudes frappantes entre la *common law* et le droit français, notamment la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Comme l'écrit Bernard Stirn dans sa préface, « *En dépit de leurs différences, les systèmes juridiques qui se sont progressivement constitués ont conservé le reflet d'un idéal commun. Aujourd'hui encore, le Royaume-Uni et la France sont, au-delà du Brexit, attachés à des valeurs dont ils assurent le rayonnement en Europe et dans le monde.* »

Il m'a fallu de temps en temps faire mes propres recherches pour ne pas commettre d'erreur d'interprétation, et parfois pour ajouter ou retrancher des propositions qui, selon le cas, semblaient nécessaires, ou non, à une meilleure compréhension du texte pour un lecteur français. Ma tâche a donc été de combiner compréhension, interprétation, traduction et adaptation de l'ébauche tout en restant aussi près du texte, celui de Michael comme celui des auteurs cités, pour en garder le rythme et la vérocité. Aussi, pour obtenir le bon choix, le texte final devait-il être le résultat d'une dualité

linguistique nécessairement à l'œuvre tout le long de son élaboration. Gymnastique de l'esprit par excellence !

L'originalité de votre recherche est d'avoir mis en lumière le fait que le concept des « droits du genre humain » est apparu beaucoup plus tôt qu'on ne le pense généralement et qu'il s'est développé, au fil des siècles, conjointement des deux côtés de la Manche. Peut-être un constat qui risque de mettre à mal la fierté toute française d'avoir en quelque sorte « inventé » les droits de l'homme en 1789 ?

MT : Il est incontestable que la France a apporté, en 1789, une contribution majeure à la reconnaissance universelle des droits naturels ou droits de l'homme – la Déclaration de 1789 utilise les deux expressions. J'ai grand plaisir à rendre hommage à la France en rappelant que les Français ont longtemps reconnu ces droits dans les siècles qui ont précédé 1789. Les rédacteurs de la Grande Charte, dans l'Angleterre du XIII<sup>e</sup> siècle, avaient étudié et aussi enseigné à l'université de Paris. Jean sans Terre (1167-1216) et ses barons normands étaient tous de culture francophone.

Je dois nuancer toute affirmation selon laquelle la Révolution française aurait en quelque sorte « inventé » les droits de l'homme. En effet, les auteurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ont proclamé dans son préambule « *que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des Droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements* ». Or, il ne peut y avoir *ignorance* ou *oubli* d'une chose si elle n'existe pas déjà, et il ne peut y avoir *oubli* d'une chose si elle n'avait pas été connue de par le passé. En 1791, Mirabeau dit lui-même que la Déclaration de 1789 n'a pas inventé ces droits : « *L'Assemblée nationale*



Elizabeth de Montlaur Martin et Michael Tugendhat

(...) a retrouvé, ou plutôt elle a rétabli les droits sacrés du genre humain. » Ce sont ces mots qui ont inspiré le titre de notre ouvrage.

EMM : Le fait que le concept des « droits du genre humain » se soit développé depuis le Moyen Âge des deux côtés de la Manche n'enlève rien à la fierté toute française d'avoir en quelque sorte « inventé » les droits de l'homme. Après tout, cette invention est une trouvaille ou je dirais une « retrouvaille », comme le souffle la racine latine du mot (*inventio*, de *invenire*, « trouver »). Les hommes de 1789 ont retrouvé et remis au goût du jour – et avec quelle force ! – des notions trop longtemps ignorées, oubliées ou méprisées. Les Français d'aujourd'hui peuvent en être fiers, sans aucune équivoque.

**À votre sens, quels seraient les principaux enseignements de vos travaux, aussi bien d'un strict point de vue historique que pour aujourd'hui et pour demain ?**

MT : Le premier enseignement à tirer de nos travaux concerne le devoir pour les peuples de France et du Royaume-Uni de prôner les valeurs qui constituent leur patrimoine commun. Ils devraient célébrer le fait que leurs ancêtres ont eu à la fois le courage d'essayer, et la chance de réussir, à préserver cet héritage.

Une deuxième leçon s'adresse aux historiens du droit anglais et français. Le droit civil et la *common law* ont les mêmes origines et valeurs fondamentales. L'étude du droit comparé, tout particulièrement, aide à la fois à comprendre et à améliorer le droit national. Le monde pourrait avec profit accorder une plus grande reconnaissance à ce que j'ai déjà mentionné comme étant l'apport non négligeable de la France au cours des siècles précédant 1789. Le principe « *l'esclave est franc, et libre, si tost qu'il a mis le pied en France* », date du XVI<sup>e</sup> siècle. Il apparaît pour la première fois dans un arrêt du Parlement de Toulouse et sera fréquemment repris par la suite.

Une troisième leçon concerne l'auteur le plus cité dans notre ouvrage, à savoir Jean Bodin (1529-1596), économiste, philosophe, avocat au Parlement de Paris et théoricien du droit, injustement méconnu. L'intérêt nous est apparu de comparer Bodin à Thomas More, humaniste dont on sait qu'il paya de sa vie son opposition résolue à Henri VIII.

En tant que membre du Parlement anglais, Thomas More s'opposera avec opiniâtreté aux demandes arbitraires d'imposition, d'abord en 1504, puis en 1523. Peu après, en France, le tiers état relèvera des défis comparables quant à de telles mesures, décidées sans le consentement du peuple. De son côté, aux États généraux de 1568, Bodin se fera le défenseur

des droits du peuple en avançant ce postulat radical : le roi n'est que le simple « usager » des biens, lesquels sont « propriété du peuple ».

Dans sa *République*, Bodin cite à plusieurs reprises l'*Utopie* (1518) de More. Comme More, Bodin envisage que la souveraineté puisse résider dans le peuple, auquel cas le monarque ne serait rien de plus que le premier citoyen, « *le prince n'est rien de plus que le premier des sujets* », que le peuple pourrait légitimement destituer. Ces thèses communes à More et à Bodin seront reprises au siècle suivant par les rebelles anglais pour justifier ou même légitimer leurs révolutions. Elles inspireront également les travaux du philosophe John Locke, dans sa défense du bien-fondé des révolutions anglaises. Plus tard, l'Abbé Sieyès légitimera la Révolution en 1789 avec des propositions dont les racines se trouvent chez Bodin. Force est donc de souligner combien ce long processus d'élaboration des libertés fondamentales, qui désormais appartiennent à notre patrimoine commun, doit à la maturation d'idées séculaires et à de constants échanges entre grands esprits pour lesquels ni la langue ni la Manche n'ont constitué un obstacle.

**EMM** : Pour moi, l'un des principaux enseignements à tirer de nos travaux est l'universalisme des droits de l'homme, en tous domaines, même si certains n'ont pas été spécifiquement traités dans notre ouvrage, comme par exemple le droit des minorités.

**La contribution commune que la France et l'Angleterre ont pu apporter à la construction de l'édifice des droits humains ne serait-elle pas de nature à créer des devoirs pour nos deux pays de porter et perpétuer leur héritage ? Vœu pieux ?**

**MT** : Cette contribution commune de nos deux pays est certainement remarquable. On a pu en voir les fruits dans la période récente, notamment



Adam et Eve au travail, Cathédrale de Chartres

au cours des guerres que nos deux pays ont menées côte à côte, au nom de valeurs partagées, et bien sûr lors de la reconstruction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. Si l'État de droit et les droits de l'homme n'étaient pas garantis en France ou au Royaume-Uni, la question se poserait alors de savoir où ils pourraient être protégés.

Ce n'est pas un vœu pieux aujourd'hui, pas plus que ce ne l'était en 1940, que nos deux pays coopèrent pour porter et perpétuer leur héritage. La France et le Royaume-Uni sont les deux puissances européennes qui ont, non seulement la volonté, mais aussi la capacité, de défendre leurs valeurs à l'étranger, si nécessaire, par tous moyens, y compris par la force militaire. Cela était vrai avant l'adhésion du Royaume-Uni à l'Union européenne. Les difficultés qui ont surgi à la suite du départ du Royaume-Uni de l'UE s'avéreront certainement temporaires.

**EMM** : Oui, nos deux pays se doivent de propager l'héritage recueilli et peut-être aussi de s'assurer qu'il est compris. Se pose alors la question de savoir comment concilier le droit et l'éthique. La pandémie de ces deux dernières années a révélé un aspect important, mais souvent ignoré, de l'existence des droits humains : qu'à tout droit correspond un

devoir que chacun se doit d'observer pour pouvoir bénéficier du libre exercice de ce droit. Liberté et altruisme devraient pouvoir marcher main dans la main, vœu pieux sans doute.

**Pour quelle raison une reproduction de cet étonnant vitrail de la cathédrale de Chartres représentant Adam et Ève (voir ci-contre) figure-t-elle, et en bonne place, dans votre livre ?**

**MT** : Dans le récit biblique d'Adam et Ève, Ève est appelée « *la mère de tous les vivants* ». En 1159, Jean de Salisbury écrit que « *tout le genre humain (omne hominum genus) est né de même naissance sur terre, est fait et se nourrit des mêmes éléments, prend le même souffle de la même origine, jouit du même ciel, meurt de la même manière, vit de la même manière [...]* ». Adam et Ève sont la preuve qu'il y a égalité entre les hommes dans le sens où il n'y a qu'une seule race humaine. Jean est évêque de Chartres lorsqu'il meurt en 1180. Les célèbres vitraux ne seront installés dans sa cathédrale que 25 ans après sa mort. Adam et Ève sont représentés au travail, Adam labourant et Ève filant. Cette image transmet aussi deux autres notions de l'égalité. L'une est l'égalité entre les sexes, puisque les deux personnages travaillent. L'autre idée véhiculée est celle de l'égalité sociale. Elle sera invoquée en Angleterre, lors de la révolte des paysans contre les privilèges en 1381. Le grand chroniqueur français du Moyen Âge, Froissart (c.1337-c.1410) écrit qu'un prêtre, Jean Balle, prêchait : « *si nous venons tous d'un père et d'une mère, Adam et Ève, en quoi peuvent-ils dire ni montrer qu'ils sont mieux seigneurs que nous ?* » Il est dit que de temps à autres, ses sermons reprenaient ce passage d'une chanson alors souvent fredonnée : « *Quand Adam labouroit et qu'Ève filoit, où étoit alors le noble ?* ».

L'homme politique et pamphlétaire anglais, et député du Pas-de-Calais à la Convention (1792-1795), Thomas Paine (1736-1809), qui n'était guère croyant, fera plus tard valoir que la Genèse « [...] confirme cette vérité, l'unité et l'égalité de l'homme [...], elle prouve que l'égalité de l'homme, loin d'être une doctrine moderne, est la plus ancienne du monde. »

Dans ces temps où le Royaume-Uni entend larguer les amarres qui peuvent le rattacher à l'Europe, estimez-vous pensable que ce souci de « prendre le large » puisse se manifester également par une sortie de l'Europe des droits de l'homme et singulièrement de la Cour de Strasbourg à laquelle, dès ses débuts, votre pays a tant apporté ?

MT : Il est vrai que des suggestions en ce sens se sont fait entendre de temps

en temps. L'actuel ministre de la Justice, Dominic Raab, est un détracteur de la Cour de Strasbourg. Mais retenons qu'il a affirmé sans équivoque que le Royaume-Uni continuerait d'adhérer à la Convention.

*Propos recueillis par Aristide Lévi,  
administrateur de l'AJFB*

2022-8160

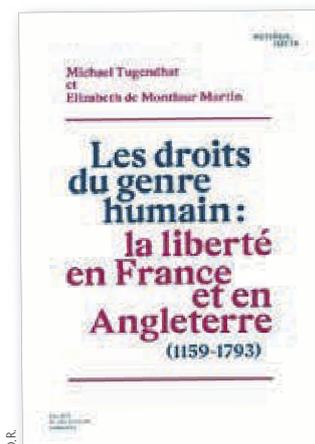
## AU FIL DES PAGES

# Les droits du genre humain : la liberté en France et en Angleterre (1159-1793)

**D**es deux côtés de la Manche, la France et l'Angleterre ont été pendant six siècles les créateurs d'une certaine idée de la liberté personnelle et politique. Jean de Salisbury, né en Angleterre, ami de Thomas Becket et évêque de Chartres, publie en 1159 son *Policraticus*, ouvrage de réflexion politique qui est l'un des premiers livres imprimés ; en 1576, Jean Bodin publie *Les Six Livres de la République* qui ont une grande influence sur John Locke ; Montesquieu prolonge la pensée de Locke dans l'*Esprit des lois* en 1748 ; Sir William Blackstone, qui publie de 1765 à 1769 ses *Commentaries on the laws of England*, était un grand lecteur de Montesquieu. De Jean Bodin à Locke, de Locke à Montesquieu, de Montesquieu à Blackstone, quelle chaîne de réflexion sur la liberté des deux côtés de la Manche ! (...)

Le livre de Michael Tugendhat et Elizabeth de Montlaur Martin montre « l'influence réelle qu'eurent le droit anglais en France et le droit français en Angleterre pendant plus de six siècles ».

Cette large réflexion sur la liberté dans les deux pays entre 1159 et 1793 permet de mieux comprendre les ressorts de cette féconde interaction. Il donne accès,



*Les droits du genre humain : la liberté en France et en Angleterre (1159-1793), Michael Tugendhat et Elizabeth de Montlaur Martin, Société de législation comparée, 566 pages – 57 euros.*

dans un volume dont les dimensions restent mesurées, à des clefs qui ouvrent des portes qu'il est aussi utile qu'agréable de franchir avec eux : elles donnent à voir l'importance des liens entre nos deux pays, leur rôle dans la construction de l'idéal européen de liberté, les promesses qui, au-delà des incertitudes du moment, en résultent pour l'avenir.

### À propos des auteurs

Michael Tugendhat est ancien juge à la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de

Galles ainsi que des cours d'appel de Jersey et de Guernesey, et professeur honoraire de l'université de Leicester. Diplômé en latin, grec et philosophie de l'université de Cambridge, il a été Henry Fellow à l'université de Yale et élève de l'Académie de droit international de La Haye. Spécialiste de privacy law, ses travaux portent sur les droits humains et l'histoire de leur protection dans les sources et les doctrines politico-juridiques britanniques (*Liberty Intact : Human Rights in English Law*, OUP, 2016 ; *Fighting for freedom ?*, Bright Blue, 2017). Il est ancien président de l'Association des juristes franco britanniques.

Elizabeth de Montlaur Martin est avocate honoraire à la cour d'appel de Paris. Diplômée en théologie et en philosophie de l'université d'Oxford, elle est chevalier de l'Ordre des Palmes académiques pour services rendus à la culture française à l'étranger.

*Bernard Stirn,  
Président de section au Conseil d'État,  
Membre de l'Institut de France,  
Président de la Société de législation comparée*

2022-8159

# Institut Art & Droit

## « Mes saisons »

Le 8 février, Gérard Sousi, président de l'Institut Art & Droit, a invité Pierre Buraglio à s'exprimer au Cercle de l'union interalliée. Parfois surnommé « *le peintre sans cadre* » ou « *le peintre sans pinceau* », l'artiste raconte que « Mes saisons » est une expression qu'il doit à l'essayiste Roger Vailland qu'il a rencontré en 1962. Il confesse que le grand romancier l'a beaucoup marqué. « *Sa manière d'être dans le monde était un repère pour moi.* »

Face aux membres de l'institut, Pierre Buraglio se dit déstabilisé de devoir se présenter avec des mots plutôt que par des œuvres ou même simplement des reproductions. Il parle donc de son parcours un peu comme s'il dessinait un autoportrait. Le peintre vit, habite, travaille dans le Val-de-Marne, à Maisons-Alfort, dans la maison que son grand-père, issu de l'immigration italienne, de la Lombardie, a construite, au début du siècle dernier. C'est un point important pour comprendre son travail précise-t-il. Il a reçu une formation classique dans un grand lycée parisien. Il s'en trouve très content parce que ce passage était extrêmement contraignant et qu'il en a apprécié la valeur par la suite. « *Avant 1968, ce type d'établissement était quasiment napoléonien* » estime-t-il. Il a également suivi des cours du soir de la ville de Paris, eux-mêmes très exigeants. « *L'école des Beaux-arts l'était moins quant à la nature même de la production, mais en revanche l'atmosphère était assez étouffante, voire réactionnaire dans son esprit général. En 1963 est arrivé un homme, Roger Chastel, aujourd'hui tout à fait oublié, qui, dans son atelier, prônait avant tout l'éthique et non pas l'esthétique. Son approche stimulait les jeunes gens et les mettait à l'aise, les confortant dans leur esprit d'en découdre avec l'institution. Je suis*

*heureux d'être passé par ces étapes de contrainte. Cette formation dure a finalement poussé les jeunes gens à rejeter son contenu, le dessin d'après l'antique, le modèle vivant,...* ça a été une chance pour moi. *C'était apprendre pour désapprendre. À l'école des Beaux-arts, initié par des étudiants en architecture, j'adhère à l'Union des étudiants communistes (UEC), et je collabore à un mensuel. C'est dans ce cadre que je rencontre Pierre Soulages, au moment du débat pour ou contre l'art abstrait.* » Dans le contexte politique et social d'avant mai 68, avec en arrière-plan la guerre de l'Algérie et celle du Vietnam, le peintre commence à développer un travail singulier de déconstruction non négative pour reconstruire ; ce qui rejoint l'idée d'apprendre pour désapprendre. Cette période est celle de la remise en question de tableaux antérieurs qu'il trouve « *sentimentaux et faciles* ». Il les recouvre, les badigeonne, à la mode américaine. Il en réduit d'autres en triangle avant de les réassembler mécaniquement. Ils ont été exposés à la galerie Jean Fournier en 1966 avant de rejoindre le musée d'Art moderne. « *La galerie Jean Fournier, au 22 rue du bac, est un lieu exceptionnel où j'ai pu rencontrer des artistes de grande qualité, souvent Américains.* » Il fallait « *être absolument moderne* », au sens d'Arthur Rimbaud, l'activité artistique était moins à l'ordre du jour. Attaché à

la peinture, au dessin, à la reproduction, à l'enseignement, l'artiste revendique l'expression « *faire autrement la même chose* ». Elle cristallise son parcours avec ses aléas et ses déterminismes comme toute aventure. Il ne faut pas projeter d'inventer un style ou prôner une image de marque. « *L'histoire détermine ce qui va à la poubelle et ce qui est retenu. Le mode opératoire, les matériaux, les outils ont changé en 60 ans, mais le sentiment reste d'avoir entretenu une relation plus charnelle que conceptuelle avec ma production. La peinture n'est pas de la pensée qui se voit. C'est une matérialisation d'expériences, de sensations, d'acquisition.* » Georges Braque avait raison quand il écrivait « *l'art doit tuer l'idée* ». De 1969 à 1973, Pierre Buraglio suspend la pratique de peintre pour travailler dans une imprimerie. La référence qui s'impose à lui aujourd'hui à tous égards, est Pablo Picasso. « *Mutation plutôt qu'évolution, avec l'espoir de faire quelques progrès autrement, différemment, sans crainte et sans retenue de me contredire, on peut dire un pas en avant et deux pas en arrière. Dans le même temps, je peux faire des dessins d'après, selon, autour, avec, ou des dessins d'un modèle vivant avec le souci de faire ressemblant et poursuivre mon bricolage dans un sens.* » Il glane parfois de petits tableaux et les incorpore à sa propre production.

Pour lui, ce sont « *des stimulants, une autre manière plus naïve* » que la sienne. Il ne le fait pas sans un pincement de culpabilité, déclare-t-il. En aucun cas il ne désigne cet art moyen, pauvre comme des croûtes, puisqu'il s'en sert. Il se dit convaincu qu'il faut travailler comme le peintre amateur du dimanche. Il a la chance de ne pas subir la pression du marché, sa financiarisation aujourd'hui outrancière, ses conservateurs, ses critiques, etc. Très tôt, il a refusé la fameuse liberté proclamée, institutionnalisée, « on fait ce qu'on veut ». Et il a refusé Marcel Duchamp. Sous l'influence d'un condisciple, Michel Parmentier, et avec quelques autres, il s'impose a contrario des règles ayant des incidences plastiques. Ils essaient de refuser les effets faciles. Le simple mot « effet » induit le consumérisme et la concurrence, qui n'est pas l'émulation. À cette époque, était à l'ordre du jour l'article d'un critique américain, Harold Rosenberg, qui soutenait l'ascèse d'un constant refus comme manière d'être à la fois social et artistique. L'artiste se flatte de ne pas avoir appartenu stricto sensu au groupe « supports/surfaces » et d'avoir cheminé hors de sa doxa. Si le sujet implicite de ses châssis, ses fenêtres, était de donner à voir que la matérialité était là, il tend maintenant à faire apparaître le sujet de manière plus explicite, plus figurale. « *J'ai beaucoup appris en écoutant mes pairs, Jean Hélion et surtout Gilles Aillaud qui "a mis un petit caillou dans mon soulier, celui du refoulé, du biographique, du sujet"* » selon la formule de l'historien Pierre Wat. « *Les choses du passé nous attendent* » disait le philosophe et historien de l'art Walter Benjamin. « *En vieillissant, des sujets de la petite enfance forcément et de l'adolescence s'imposent à moi.* » Ainsi, a été exposé à l'espace Niemeyer, à Paris, pour



Pierre Buraglio

les 100 ans du PCF le tableau « 45 » évoquant le père du peintre prisonnier de guerre. Maintenant, le 8 février est une date. Elle commémore le 8 février 1962 et les neuf morts du métro Charonne où Pierre Buraglio se trouvait lui-même. Il a survécu, mais comment le peindre ? Voilà l'exemple même de sujet à intégrer. « *Cependant, on peut se fixer des objectifs sans pour autant les atteindre. On fait ce qu'on peut. Le sentimentalisme et l'expressivité sont des écueils. Je dessine, tout autant ma compagne, ma fille, je remplis des carnets de voyage assurant une certaine contemporanéité.* » L'intervenant pense qu'il doit beaucoup de son attrait pour la littérature à son professeur de lettres de Seconde qui l'a « protégé » quand il écrivait des galimatias modernistes. Il dit avoir également beaucoup appris des écrivains avec lesquels il a travaillé. Leurs exigences lui ont enseigné une rigueur certaine. Pierre Buraglio entretient depuis plusieurs années avec Pierre Michon et Pierre Bergounioux, une relation épistolaire qui le renseigne sur lui-même. Il cite un extrait d'une de ces lettres : « *les peintres voient ce qui crève les yeux des profanes. C'est pour ça qu'on a grand besoin*

*d'eux. Il leur arrive de faire disparaître le superflu, le signifiant pour garder l'essentiel. C'est à quoi toute ton œuvre s'apparente. On commence à chercher ce qui manque avant de s'aviser que tout y est.* »

« *J'ai appris aussi du cinéma et de la musique de jazz que j'ai découverte à l'âge de 16 ans. J'ai établi un compagnonnage avec elle. Je me sens proche de ses heurts, de ses cassures, de ses silences et du lyrisme que je ne trouve plus dans la peinture moderne dont je suis lecteur.* » Pierre Buraglio a été motivé par les commandes publiques. L'espace public entravé est une chance. Avec son père, architecte, il a reçu une formation basique pour comprendre un plan, une élévation, une coupe, pour regarder les matériaux. L'artiste les a bien assimilés, et ils interviennent dans ses tableaux sous forme de mur de briques, de lierre, etc. Avec la commande pour l'oratoire de l'hôpital Bretonneau dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, la question de la contrainte matérielle, budgétaire, sanitaire s'est fortement et objectivement posée. Ce lieu œcuménique est ouvert à ceux qui ne prient pas. Ce projet a permis, plus qu'aucun autre selon son auteur, de prendre position comme producteur d'art et comme citoyen en répondant à deux questions incontournables : à quoi sert cet espace ? À qui est-il destiné ? L'artiste conclut : « *J'aime cette expression du sculpteur Pierre-Jean David d'Angers, "citoyen d'abord" ; termes affectionnés plus d'un siècle plus tard par le peintre Paul Rebeyrolle. Nous sommes en hiver et je travaille quotidiennement. Et je terminerais avec Samuel Beckett, "je ne suis bon qu'à ça".* »

C2M

2022-8215

# Haro sur le *smart contract* : un « non-contrat » à encadrer



Loukili Ghizlane,  
Doctorante Droit du numérique  
Laboratoire Dynamiques Sécuritaires, Université Hassan 1<sup>er</sup> (Settat – Maroc)

La traduction littérale en contrat intelligent de l'anglicisme du monde de l'informatique, *smart contract*, est définitivement un faux ami. On peut affirmer sans risques qu'il n'est ni intelligent ni un contrat au sens du droit, comme l'affirme dès 2017 G. Guerlin, dans son article « *Considérations sur les smart contracts* » (Dalloz IP/IT 2017.512). Chronologiquement, la paternité du *smart contract* revient à Nick Szabo dans les années 1990. Ce procédé n'a, à l'époque, pas trouvé d'application en l'absence de technologie capable de supporter son fonctionnement. Son rayonnement actuel s'explique justement par le développement de la *blockchain*, fournissant un support efficace pour cette forme d'exécution informatique automatisée.

## Contexte et notion connexe du *smart contract*

L'essence du concept de *smart contract* se loge loin du schéma juridique et de l'exigence du contrat traditionnel en droit. Sa compréhension va de pair avec celle de son environnement dans lequel il est étroitement incorporé comme

maillon et support. Le *smart contract* est adossé à la *blockchain*. Leur relation est co-dépendante. L'un se développe sur l'autre. Dans les faits, il s'agit de programmes informatiques qui s'auto-exécutent. Ils ont pour vocation de contrôler systématiquement un actif numérique.

La combinaison *blockchain* et *smart contract*<sup>1</sup> nourrit beaucoup de fantasmes. « *Les blockchains sont perçues comme des technologies prometteuses pour l'avenir, voire révolutionnaires, notamment lorsqu'elles s'additionnent aux smart contracts. On en vient alors à imaginer un monde débarrassé de contentieux et de paperasse, où les échanges se font au rythme des activités humaines sans plus ralentir la machine économique*<sup>2</sup>. » C'est donc parallèlement et dans le sillage de la *blockchain* que se développent les *smart contracts*<sup>3</sup>, programmes qui se déploient eux-mêmes lorsque les conditions exigées sont réunies. Concernant l'imbrication des deux notions<sup>4</sup>, « *La blockchain n'a donc fait qu'inscrire le contenu de la transaction sur son grand "livre comptable", mais n'a pas mis en œuvre la transaction de manière effective. C'est à ce moment que le smart contract intervient. Un smart contract est un programme composé*

*d'algorithmes reposant sur le principe "if..., then...". Il consiste à appliquer un résultat (then) lorsqu'il constate que les éléments nécessaires à cette application sont réunis (if). Il est un exécutant automatique : dès lors qu'il constate qu'une transaction a bien été validée par la blockchain (if), il va l'exécuter (then)*<sup>5</sup>. »

## Quel fonctionnement du *smart contract* ?

Ces contrats sont divers et nous les expérimentons déjà, chaque jour, lorsque nous réalisons un achat en ligne. Leur exécution est dévolue aux machines sous la responsabilité de leur propriétaire<sup>6</sup>. Le contrat se déroule si la réalisation d'une condition prévue par le programmeur se produit. Ces contrats sont donc des automates numériques à l'action définie déclenchée par l'occurrence d'une condition préétablie par son auteur. Nous sommes en présence d'un contrat identique à celui du distributeur de billet, par exemple. Il n'y a définitivement aucune intelligence dans ce fonctionnement, contrairement à ce que laisserait sous-entendre l'appellation.

1) Dossier : *Smart contract*, Approche de droit comparé, Dalloz IP/IT 2019. 10 : R.M Ballardini et O. Pitkanen, *Balancing Exclusive Rights and Acces to Technologies : Blockchain et intellectual Property Rights* ; F. Gilloz, *Du contrat intelligent au contrat juridique intelligent* ; E. Marique, *Les smart contracts en Belgique : une destruction utopique du besoin de confiance* ; M. Mekki , *Le smart contract*, objet du droit (Partie 2) ; A. Favreau, *Présentation du projet de recherche sur les smart contracts*.

2) J. Gossa, *Les blockchains et smart contracts pour les juristes*, Dalloz IP/IT 2018 p. 393.

3) Sur la *blockchain* et les *smart contracts* en particulier voir Dossier : *Blockchain* et métiers du droit : une force vive ou subversive ?, Dalloz IP/IT 2020.86, M. Mekki, *Blockchain et métiers du droit* en questions, S. Dorol, *Blockchain* et métiers du droit : la fin des tiers de confiance ?

4) Dossier : *Les smart contract sur la Blockchain*, Dalloz IP/IT 2018. 392 : J. Gossa, *Les blockchains et smart contracts pour les juristes* ; J.C Roda, *Smart contracts, dumb contracts ?* ; D. Schafer, *Smart social contacts ? Jurisprudential reflections in blockchain enabled e-voting* ; M. Mekki, *Le contrat, objet des smart contracts* (Partie 1), F. Chafiol et A. Barbet-Massin, *La blockchain à l'heure de l'entrée en application du règlement général de la protection des données*, Dalloz IP/IT 2017.637 ; Y. Cohen-Hadria, *Blockchain : révolution ou évolution ?*, Dalloz IP/IT 2016.537 ; C. Zolynski, *La blockchain : la fin de l'ubérisation*, Dalloz IP/IT 2017. 385.

5) A. Lecourt, *Répertoire IP/IT et Communication*, novembre 2020, p. 22.

6) *Blockchains et smart contracts : des technologies de la confiance*, Réalités Industrielles, Annales des Mines, août 2017.

## Les caractéristiques des *smart contracts*

La nécessaire simplicité de l'action à coder est une des limites, pour le moment, à l'utilisation des *smart contracts*. En effet, sa tâche doit être traduisible en langage informatique. De plus, le *smart contract* est antinomique avec les règles souples ou nécessitant l'appréciation d'une situation avant l'exécution. Ainsi, l'estimation d'un délai raisonnable ou la clause de *best efforts* sont des éléments qui dépassent les capacités exploitables du *smart contract* actuellement. Néanmoins, l'impossibilité d'estimer des conditions souples pourrait trouver une solution avec l'intervention d'un oracle tiers de confiance qui remplirait cette mission contournant ainsi cette limite du *smart contract*.

Dans le cas contraire, il se cantonne à un outil utilisable pour des relations contractuelles de masse. Rappelons que la prévisibilité occupe une place centrale dans le cadre des *smart contracts*. Le programmeur doit tout anticiper. Le principe d'exécution intégrale s'applique et se résume en une expression : tout le programme rien que le programme. L'histoire doit donc être écrite à l'avance et bien écrite. Cette idée est à mettre en relation avec la simplicité qui caractérise aussi le *smart contract*. Non seulement le programmeur doit tout prévoir, mais cette prévision doit se formaliser en opération simple sans zone d'ombre. Toutefois, ce schéma pourrait changer avec les logiciels prédictifs et les progrès futurs de l'intelligence artificielle.

## Endogène ou exogène

Le *smart contract* peut être endogène ou exogène à la *blockchain*. Concrètement, l'information lançant son exécution peut être puisée dans la *blockchain* ou en-dehors. Dans le cas d'une activation par l'extérieur, on peut citer le modèle en fonction qui procède à une indemnisation automatique



du voyageur en cas de retard de sa compagnie aérienne. L'information initiatrice du processus est transmise par un tiers de confiance : en l'espèce l'aéroport d'arrivée.

## Encadrement légal

La notion de *smart contract* n'est pas suffisamment prise en charge par le droit. Dans les textes sur le numérique, il est le plus souvent traité comme un accessoire technique. Il n'est pas opéré une qualification juridique du procédé afin de lui appliquer un régime approprié. Or, le recours au *smart contract* n'est pas sans conséquences sur les règles en droit des contrats, droit des assurances, droit immobilier ou encore en droit de la consommation. Ils connaissent d'éventuelles transformations ou atteintes en raison de cette technologie systématique. Son exécution dénuée d'humanité soulève des questions dans les matières sensibles comme le surendettement. Idem pour tous les périmètres du droit qui organisent la protection d'une partie présumée faible, malgré la survenance de ses torts. Son usage devrait rester asservi à une surveillance légale.

Ensuite, vient la question du comment. Une adaptation des règles relatives aux droits des contrats suffirait-elle, ou un texte dédié

serait-il préférable ? Faut-il une création juridique classique ou le droit souple (*soft law*) conviendra-t-il ?

## La question de la qualification : le *smart contract*, une modalité d'exécution du contrat ?

Cette réponse est la plus convaincante eu égard à sa finalité. Le *smart contract* est un outil de réalisation de transactions simples, comme le paiement par crypto-monnaie. Sa mission est d'opérer des obligations contractuelles ou légales prédéfinies. On distingue trois étapes :

### Phase précontractuelle

Dans la première phase, le *smart contract* pourrait faire parvenir à une partie au contrat les éléments et documents précontractuels. Cet usage garanti par la *blockchain* serait constitutif de preuve en cas de litige. Certaines entreprises pratiquent d'ailleurs de la sorte pour leur mise en conformité avec le RGPD, particulièrement pour s'acquitter de la preuve en cas de droit d'effacement.

Durant la formation du contrat, le *smart contract* peut là encore avoir une fonction de

transmission de documents, ou de transfert graduel des fonds. Par exemple, dans le cas d'une vente immobilière, une transmission de documents doit être réalisée selon les termes de l'article L. 721-2 et L. 721-3 du Code de construction et de l'habitation, mais aussi la notification du droit de rétractation prévu à l'article L721-1 du même code. Une fois l'ensemble des documents authentifiés et déposés dans la *blockchain*, le *smart contract* peut programmer, suite à un délai de dix jours sans exercice du droit de rétractation, la formation du contrat. Sur le *Building Information Modeling* ou BIM, plateforme de professionnels de la construction, de la gestion des biens immobiliers, l'usage des *smart contracts* autorise d'ores et déjà ce type de processus.

### Pendant l'exécution du contrat

Dans la deuxième phase, le *smart contract* sert éventuellement de support de codification de sanctions en cas d'inexécution contractuelle. L'inexécution peut être envisagée à l'avance. En cas d'absence ou de mauvaise exécution d'une prestation se crée une exception d'inexécution. Certains imaginent le blocage de l'accès à un appartement ou à une voiture en cas de non-paiement du loyer. Même si ces formes d'utilisation des *smart contracts* plaisent parfois, reste à les confronter à la réalité légale comme le droit au bail qui n'accepte pas de tels agissements sans l'intervention du juge et de la force publique. Ces contrats pourraient aussi être un renfort au droit de la consommation dans l'hypothèse d'un transporteur qui doit indemniser ses clients en cas de retard.

### À l'extinction du contrat

Concernant la troisième phase, celle de l'extinction, le *smart contract* peut justement être programmé pour mettre fin au contrat, en cas de défaillance d'une condition suspensive par exemple.

## Soutiens juridiques souhaitables

### Modifications du Code civil

Une modification nécessaire est celle de l'article 1342 du Code civil pour y préciser que l'exécution d'une prestation due peut être automatisée par un protocole informatique. Ainsi, pourrait figurer dans le Code civil une reconnaissance directe du *smart contract* dans le cadre du paiement.

Par ailleurs, le *smart contract* contribue à renforcer la force obligatoire du contrat, objet de l'article 1103 du Code civil. En automatisant certaines tâches, il permet de lutter efficacement contre la mauvaise foi du débiteur qui bloquerait l'exécution du contrat. La notion devrait avoir une mention à cet article.

Enfin, certaines exécutions automatiques pourraient porter préjudice à la bonne foi, principe cher au droit des obligations codifié à l'article 1104 du Code civil, notamment dans le cas d'une sanction automatisée ou d'une extinction de contrat. La question se pose aussi dans le cas où un débiteur a obtenu un délai de grâce du juge (1343-5 Code civil). Une mise en cohérence du *smart contract* semble ici impérative.

### Le rôle central du juriste

Certes, le *smart contract* accélère les transactions grâce à l'élimination de l'intervention d'un quelconque intermédiaire. Cette déshumanisation appliquée au processus juridique porte intrinsèquement certains objectifs recherchés : réduction des coûts et des délais. Mais n'en déplaît-elle pas aux promoteurs du *smart contract*, qu'attendre de contrats sans juristes pour les rédiger ? Comment admettre d'exclure le praticien *ex ante* ?

L'intermédiation *ex ante* du juriste permet de soumettre le *smart contract* à un contrat « *fiat* » qui n'est pas un algorithme. Le *smart contract* est asservi à ce contrat réel.

Ce dernier définit les conditions d'utilisation du programme ainsi que les risques liés à son usage. Le *smart contract* se comporte alors en auxiliaire du contrat « *fiat* », en modalité d'exécution. Attendu que le *smart contract* doit être encadré juridique, le contrat « *fiat* » assume cette responsabilité. C'est l'instrument de gestion des risques indispensable à l'utilisation de ce protocole. Il doit donc contenir des clauses adaptées.

### Les clauses dans le contrat fiat

Pour pallier les faiblesses du programme informatique – ce dernier peut faire face à des aléas ou des cas de force majeure au sens de l'article 1195 du Code civil – le contrat « *fiat* » doit contenir des clauses d'encadrement du risque convenablement formulées : pour exemple, la clause de force majeure peut être imputée à l'indisponibilité du réseau, à une cyber-attaque ou si l'intégrité des données est menacée, etc.

Une clause de *hardship* peut être introduite concernant la mise en œuvre automatique des *smart contracts*. Incorporée au contrat « *fiat* », elle circonscrit les dérives d'une automatisation excessive.

Des clauses pénales dans l'éventualité d'un déclenchement intempestif du protocole sont aussi à rédiger.

Une clause attributive de juridiction opérant un choix de loi applicable en cas de conflit.

Une clause probatoire qui, en raison des incertitudes de la technologie et de la multiplicité des acteurs intervenant sur la *blockchain*, pourrait déterminer qui supporte la charge de la preuve et surtout les risques de doute.

Et enfin plus globalement, une répartition des risques claire et fonctionnelle afin d'éviter les situations d'incertitudes juridiques. Toutes ces raisons rendent l'intervention du juriste incontournable.

2022-8224

# Lancement du pôle national consacré aux crimes sériels ou non élucidés à Nanterre

 Hauts-de-Seine (92)

Le 28 février dernier a marqué le lancement, à Nanterre, du nouveau pôle judiciaire dédié aux affaires non élucidées et aux crimes en série. Attendue depuis de longues années par les familles de victimes et leurs avocats, cette création, s'inscrivant dans la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire, entend « concentrer les efforts » autour des affaires non élucidées, appelées « cold cases ». « Il va notamment permettre de faire des liens entre les procédures complexes ou non élucidées disséminées sur le territoire national, de créer un point de contact unique pour l'entraide judiciaire européenne et internationale concernant ces crimes », promet le ministère de la Justice.



D.R.

composeront cette équipe « détachée à 100 % sur ces dossiers », précise le ministère.

Ce département va traiter les affaires non élucidées après 18 mois d'investigations infructueuses. Les victimes pourront solliciter l'avis du parquet pour que leur affaire – ou leurs affaires s'il y a plusieurs familles concernées – soi(en)t transmise(s) à ce pôle.

Le ministère fait également savoir que « Les empreintes génétiques des victimes de ces crimes non élucidés, ou, avec leur accord, des membres de leurs familles, pourront être inscrites au FNAEG (Fichier national des empreintes génétiques), afin qu'elles y soient conservées aux fins de comparaisons ultérieures notamment dans le cadre de faits sériels. »

Aujourd'hui, on dénombre en France 173 crimes non élucidés pour lesquels la justice est saisie et 68 procédures susceptibles de viser des crimes sériels, soit au total 241 dossiers.

2022-8263

## Pour que ces faits ne restent pas impunis

« Pour les victimes, pour les familles, ces vieux dossiers, ce sont des souffrances toujours vives et, à mesure que le temps passe, elles peuvent avoir le sentiment, au fond, qu'on n'y arrivera plus. Le temps qui passe est le plus mauvais ennemi de l'élucidation d'une affaire. Ce pôle doit permettre à ces dossiers de rester vivants judiciairement et d'offrir une réponse aux victimes » a déclaré le garde des Sceaux. Aussi, ce pôle, inédit en France, entend apporter une réponse à ces affaires non-élucidées.

Trois magistrats instructeurs spécialisés, coordonnés par la première vice-présidente, la magistrate Sabine Kheris, un vice-procureur, trois greffiers, un assistant spécialisé, un juriste assistant et deux officiers de police judiciaire

## AGENDA



### ■ LA MORT EN TEMPS DE COVID

Université de Poitiers, ERDP

17 mars 2022

Faculté de Droit et Sciences Sociales Amphi Hardoin

43, place Charles de Gaulle 86000 Poitiers  
Renseignements : 05 49 45 31 35

[citoyapdm@outlook.fr](mailto:citoyapdm@outlook.fr)

[droit.univ-poitiers.fr/conferences-la-mort-en-temps-de-covid](http://droit.univ-poitiers.fr/conferences-la-mort-en-temps-de-covid)

2022-4389

### ■ MATINÉE DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Ordre des avocats du Barreau de Caen

18 mars 2022

Maison de l'Avocat

3, avenue de l'Hippodrome 14000 Caen

Renseignements : 02 31 86 37 11

[david.halbout@caen-avocats.net](mailto:david.halbout@caen-avocats.net)

[www.caen-avocats.net](http://www.caen-avocats.net)

2022-4419

### ■ CONFIANCE NUMÉRIQUE CRÉATION DE VALEUR ET D'OPPORTUNITÉS

Compagnie nationale des commissaires aux comptes

22 mars 2022

Station F

5 Rue Eugène Freyssinet, 75013 Paris

2022-4417

### ■ APPROBATION DES COMPTES 2021 DANS LES GROUPES DE SOCIÉTÉS : SAS/SASU - SARL/EURL ET LES SA « NON COTÉES »

Journal Spécial des Sociétés

24 mars 2022

En distanciel ou Journal Spécial des Sociétés

8, rue Saint Augustin 75002 Paris

Renseignements : 01 47 03 10 10

[formation@jss.fr](mailto:formation@jss.fr)

[www.jss.fr](http://www.jss.fr)

2022-4389

# Une centaine de bâtiments départementaux porteront bientôt des noms de femmes

## 📍 Seine-Saint-Denis (93)

La bourse départementale du Travail de Bobigny porte, depuis le 8 mars 2022, le nom de Clara Zetkin, « grande féministe, enseignante, journaliste et femme politique allemande du siècle dernier ». Il s'agit du premier lieu sur une centaine de bâtiments départementaux à se voir baptisé d'un nom de femme d'ici 2024.

En effet, le département de la Seine-Saint-Denis a décidé de donner à des bâtiments n'ayant qu'un nom d'usage, particulièrement des collèges, crèches, centres de PMI, des maisons et des parcs départementaux, des noms de femmes « dont le parcours et l'engagement méritent une reconnaissance ».

Stéphane Troussel, président du Département de la Seine-Saint-Denis, explique les raisons de ce projet : « la visibilité des femmes est un enjeu majeur d'égalité, de réappropriation de l'espace public, et de changement de regard sur la contribution essentielle et remarquable des femmes à notre société. Et qui sait, peut-être que ces noms résonneront comme une source

*d'inspiration pour de nombreuses petites filles en Seine-Saint-Denis ! »*

Actuellement, seule une trentaine d'édifices porte des noms de femmes sur 400 bâtiments départementaux. Le département souhaite donc accélérer le processus en modifiant les noms de 108 bâtiments. La liste de ces derniers n'est pas encore connue. Cependant, une quinzaine de femmes ont déjà été évoquées, telles que Simone Veil, Benoîte Groult, Claudine Hermann, Camille Muffat, Junko Tabai, Oum Kalthoum, Agnès Varda, Suzanne Roussi Césaire, Monique Wittig, Frida Khalo, Marie-Claire Chevalier, Winnie Mandela, Marielle Franco, Wangari Muta Maathai ou Mireille Delmas-Marty.

Comme l'explique le communiqué, « Des propositions de noms de femmes à l'image de la richesse et de la diversité du territoire de la Seine-Saint-Denis seront à chaque fois faites aux élus locaux et élues locales ainsi qu'aux équipes de professionnel.les intervenant sur les lieux, et directement aux usagers s'agissant des parcs. »

2022-8292



La Bourse départementale du travail de Bobigny (Seine-Saint-Denis) est le premier bâtiment concerné. Il sera renommé Clara Zetkin. | CAPTURE D'ÉCRAN GOOGLE STREET VIEW

## 📍 ÎLE-DE-FRANCE

### L'Urssaf IDF et l'Adie accompagnent les créateurs d'entreprise éloignés du marché du travail

Le 10 mars dernier, une convention de partenariat a été signée entre l'Urssaf Île-de-France et l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative économique) Île-de-France. L'objectif : renforcer l'accompagnement destiné aux entrepreneurs et aux porteurs de projets éloignés du marché du travail et du système bancaire. Ce partenariat devrait faciliter l'identification des besoins des nouveaux usagers et le déploiement des actions *ad hoc*, des missions qui s'intègrent « dans la logique d'accompagnement du réseau des Urssaf : un accompagnement au moment de la création d'entreprise, mais aussi tout au long de l'activité », assurent les organismes.

## 📍 92 – HAUTS-DE-SEINE

### La première édition du Festival du jeu vidéo et du numérique de Nanterre en avril

Les 15 et 16 avril prochains, le Département des Hauts-de-Seine organise son tout premier Festival du jeu vidéo et du numérique. Cet événement, notamment destiné à la jeunesse altoséquanaise et francilienne, prendra place au campus Ynov, à Nanterre. Rencontres, conférences, codage, réalité virtuelle, ateliers, tournois et job dating seront notamment au programme. 8 000 visiteurs y sont attendus, sur deux jours.



## 📍 95 – VAL-D'OISE

### Le label d'excellence de CY Cergy Paris Université et l'ESSEC Business School confirmé

Résolument tournées vers l'avenir, CY Cergy Paris Université et l'ESSEC Business School s'engagent à développer et accélérer les projets au service des transitions économiques, sociales et environnementales, de l'entrepreneuriat et de l'innovation, et à ce titre, se félicitent de l'attribution définitive, le 10 mars, du label ISITE (Initiatives - Science - Innovation - Territoires - Économie). « Cette reconnaissance nous ancre définitivement sur la carte de l'excellence académique en France et à l'international », s'est réjoui François Geminet, président de l'université. La pérennisation de l'ISITE par l'État renouvelle également le financement associé, à hauteur de 9 millions d'euros par an, pour une durée indéterminée.

# L'École vétérinaire de Maisons-Alfort confirme la capacité des chiens à détecter le Covid-19

 Val-de-Marne (94)

L'équipe du professeur Dominique Grandjean, enseignant-chercheur à l'EnvA (École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort), signe une étude qui démontre une nouvelle fois la capacité des chiens entraînés à détecter la Covid-19. Ce travail sur l'identification des patients infectés par le SARS-CoV-2 grâce à l'odorat canin sur des échantillons de sueur axillaire répond aux espoirs attendus sur cette technique. Actuellement, il existe un besoin croissant de méthodes de dépistage de masse rapides, fiables, non invasives et peu coûteuses, alors que la pandémie mondiale de la Covid-19 se poursuit. Les chiens de détection pourraient apporter une solution valable pour identifier les personnes infectées par le SRAS-CoV-2.

Des études antérieures ont montré que les chiens peuvent détecter le virus sur des échantillons de sueur. Cette étude-ci vise à établir la sensibilité (taux de vrais positifs) des chiens, qui mesure la proportion de personnes atteintes du Covid-19, et la spécificité (taux de vrais négatifs), qui mesure la proportion de personnes non atteintes du Covid-19. Sept chiens de recherche et de sauvetage ont été testés en utilisant un total de 218 échantillons de sueur axillaire (62 positifs et 156 négatifs) dans des cônes d'olfaction suivant un protocole randomisé et en double aveugle.

La sensibilité était comprise entre 87 et 94 %, et la spécificité entre 78 et 92 %, avec quatre chiens dépassant les 90 %. Ces résultats ont été utilisés pour calculer

la valeur prédictive positive et la valeur prédictive négative de chaque chien pour différentes probabilités d'infection (probabilité qu'un individu soit positif au SRAS-CoV-2), allant de 10 à 50 %. Ces résultats ont été comparés à un outil de diagnostic de référence dont la spécificité et la sensibilité sont de 95 %.

Cette étude confirme les résultats précédents, suggérant que les chiens pourraient jouer un rôle important dans les situations de test de masse. Les défis futurs incluent des méthodes de formation optimales et la standardisation pour un grand nombre de chiens de détection et une infrastructure soutenant leur déploiement.

2022-8300

# L'Udaf réouvre son espace de médiation numérique

 Essonne (91)

Après avoir été contrainte de fermer sa plateforme numérique au début de la crise sanitaire, l'Union départementale des associations familiales (Udaf) de l'Essonne l'a réouverte au grand public le lundi 7 mars 2022.

Cet espace, animé par une conseillère numérique France services, permet à tout Essonnien d'être accompagné dans ses démarches en ligne et ses différentes utilisations des outils numériques. La plateforme numérique est également un lieu d'échange, de découverte et de partage visant à soutenir les familles dans leur usage responsable du numérique.

La plateforme se trouve dans les locaux de l'Udaf de l'Essonne, à Évry-Courcouronnes. Elle est ouverte à tous, sans rendez-vous, du lundi au vendredi, de 9h à 12h. Les mardis, mercredis et jeudis, l'espace Point relai CAF est également accessible. Un accompagnement individuel peut être organisé en après-midi, sur rendez-vous. Des ateliers thématiques sont également proposés chaque mois avec des partenaires.

Des ateliers pratiques, dédiés aux associations du territoire, figurent aussi au programme de la plateforme. Ce mois-ci, découvrez :

- Jeudi 17 mars, à 14h, un atelier « découverte du site Ameli.fr » ;
- Vendredi 25 mars, à partir de 9h, une permanence d'accès aux loisirs et à la culture avec l'association Cultures du Cœur Essonne, dans le cadre de la semaine de l'argent organisée par l'Udaf ;
- Lundi 28 mars, à 14h, un atelier « CAF mode d'emploi », animé par un agent de la CAF de l'Essonne.

**Renseignements et inscriptions :**  
Koumbouna Gory – 01 60 91 89 17

[plateforme.numerique@udaf91.fr](mailto:plateforme.numerique@udaf91.fr)

2022-8289

# À l'Académie du Climat, trois journées pour sensibiliser aux enjeux forestiers

📍 Paris (75)

**L**e 21 mars prochain, c'est la Journée internationale des forêts ! À l'origine de cette célébration, une initiative de l'ONU, destinée à faire prendre conscience au grand public des enjeux forestiers du moment.

Pour cette édition 2022, l'Office national des forêts organise un événement du 18 au 20 mars prochains à Paris, au sein de l'Académie du climat.

Entièrement gratuite, cette manifestation s'adresse à tous les âges et met en valeur l'arbre, le bois et la forêt, tout en sensibilisant les visiteurs à la gestion durable des forêts et à leur rôle dans le cadre de la transition écologique et

énergétique. Pendant trois jours, les équipes de l'ONF seront présentes pour accueillir le public et répondre à toutes leurs questions.

En parallèle, de nombreuses animations et ateliers créatifs seront proposés : plantation de graines, observation du vivant, préparation de mets forestiers, découverte de la sérigraphie et animations musicales. Les visiteurs pourront assister à des démonstrations de travail sur bois, ou encore rencontrer des étudiants et des professionnels de la filière forêt-bois pour découvrir des métiers de passion et d'avenir.

Le public pourra également profiter d'une série de conférences organisées autour de la gestion durable des forêts sur la « scène ouverte ». Au titre des débats à ne pas manquer : « *Quel avenir pour nos forêts ?* », vendredi 18 mars à 17h.

## Informations :

2, place Baudoyer, Paris 4<sup>e</sup>  
 Entrée libre et gratuite  
 Vendredi 18 de 9h à minuit  
 Samedi 19 de 10h à minuit  
 Dimanche 20 de 10h à 18h



D.R.

2022-8290

# Nathalie Elimas, accusée de harcèlement, porte plainte pour « dénonciation calomnieuse »

📍 Val-d'Oise (95)

**D**ans la tourmente, l'ex-secrétaire d'Etat Nathalie Elimas a indiqué à l'AFP, samedi 12 mars : « *Voilà plusieurs semaines que je suis salie et calomniée dans les médias qui reprennent des accusations portant gravement atteinte à mon honneur et à ma dignité. Devant l'importance prise par cette affaire, j'ai décidé de me défendre et de franchir une première étape, en déposant plainte pour dénonciation calomnieuse* » – plainte déposée au commissariat d'Enghien-les-Bains (95). Nathalie Elimas avait été contrainte de quitter son poste de secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire le 5 mars dernier, suite à une enquête administrative sur des faits de harcèlement et de maltraitance au sein de son cabinet - à l'égard de cinq anciens collaborateurs -, ainsi que des rapports internes accablants. D'après Mediapart, l'inspection générale de l'enseignement supérieur et de la recherche (IGSR) aurait d'ailleurs adressé au parquet de Paris un signalement concernant Nathalie Elimas. Reçu jeudi, ce dernier est « en cours d'analyse ». Nathalie Elimas évoquait la semaine dernière son souhait de retrouver d'ici un mois son poste de député de la 6<sup>e</sup> circonscription du Val-d'Oise à laquelle elle avait été élue lors des législatives de 2017 ; poste qu'elle avait dû abandonner en 2020 au profit de celui de secrétaire d'État.

2022-8291

# Le monde des entreprises alto-séquanais appelle au soutien des entrepreneurs et de la population ukrainiens

## Hauts-de-Seine (92)

**D**ans un communiqué commun en date du 7 mars dernier, Benoit Feytit, président de la CCI des Hauts-de-Seine, Lionel Rainfray, président du MEDEF Hauts-de-Seine, Leila Belili, présidente de la CMA Île-de-France 92, et Isabelle Lajeunie, présidente de la CPME 92, ont manifesté la solidarité des entreprises et commerces des Hauts-de-Seine envers la grave situation de la population ukrainienne.

Outre leur action spéciale d'aide et d'information aux entreprises françaises impactées par la guerre en Ukraine, en lien étroit avec l'État, ils ont décidé de se mobiliser ensemble pour défendre plusieurs initiatives.

Les institutions représentatives des

entreprises des Hauts-de-Seine appellent les dirigeants, les entreprises et les commerces du département à apporter des dons financiers à la Croix-Rouge française, afin de soutenir les actions de la Croix-Rouge ukrainienne, du Comité International de la Croix-Rouge et de toutes les Croix-Rouge limitrophes, pour venir en aide à toutes les personnes touchées par le conflit en Ukraine.

Tous appellent également à organiser et encourager l'envoi de dons en matériels (couvertures, vêtements, médicaments, nourriture non périssable) de première nécessité au bénéfice des enfants orphelins déplacés sur la zone de Rzeszów.

La CCI Hauts-de-Seine, le MEDEF Hauts-de-Seine, la CMA Île-de-France 92 et la CPME 92 encouragent en outre

les hôpitaux et les professions libérales à la collecte de matériel médical, sur le modèle de l'hôpital privé d'Antony.

Enfin, ils appellent à l'accueil des entrepreneurs ukrainiens déplacés dans les espaces de travail de la CCI Hauts-de-Seine à La Défense.

« À travers cette démarche, le monde des entreprises des Hauts-de-Seine veut témoigner de son émotion et de sa solidarité à l'égard de l'Ukraine et appelle à la mobilisation urgente de tous les acteurs économiques alto-séquanais dans cette période destructrice et violente pour la population et les entreprises ukrainiennes » déclarent les signataires.

2022-8278

# Carrières-sous-Poissy instaure un tarif d'enlèvement des dépôts sauvages

## Yvelines (78)

**L**ors du dernier conseil municipal de Carrières-sous-Poissy le 15 février, la Ville a approuvé à l'unanimité la mise en place d'un tarif d'enlèvement et de nettoyage des dépôts sauvages de déchets commis par les contrevenants identifiés sur le territoire de la commune. Concrètement, toute personne surprise en train de créer un dépôt sauvage sur la voie publique écopera d'une amende de 500 euros, en plus de l'amende de 135 euros prévue par la loi dans tout le territoire français ainsi qu'un risque de

poursuites pénales pour non-respect de la réglementation et atteinte à l'environnement. Cette amende pourra être majorée selon le coût réel des frais engagés par la commune comme le poids, le volume, la nature, la dangerosité des produits manipulés, la difficulté d'accès ou encore la nécessité de recourir à l'intervention d'un prestataire extérieur pour un traitement adapté aux déchets spéciaux et à la dépollution du site. La Ville précise que les recettes résultant de cette amende seront dédiées aux budgets des exercices correspondants.

Ce tarif d'enlèvement a été voté dans le cadre du déploiement d'un « plan propreté » déployé par la commune de Carrières-sous-Poissy, qui a notamment abouti à l'acquisition de matériel de nettoyage de la voie publique. Des actions de communication et de prévention ont été réalisées auprès des habitants pour accompagner la mise en œuvre de ce plan. Deux policiers municipaux ont également été recrutés pour mieux identifier les personnes responsables de dépôts sauvages.

2022-8274

# ANNONCES LÉGALES

PARIS

75

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 15/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination :

**HOLA VENTURE PARTNERS**

Forme : Société par actions simplifiée.  
Objet social : la prestation de services et de consulting en matière de stratégie, valorisation des marques, accélération de l'innovation, commercial, marketing.

Siège social : 19, rue le Verrier, 75006 PARIS.

Capital : 4 000 €.  
Présidence : SCHINAZI Jeremy demeurant 19, rue le Verrier 75006 PARIS.  
Cession d'actions : Agrément préalable des associés.

Admission et vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.  
204407

Aux termes d'un acte SSP en date du 4 Mars 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-dessous :

Objet : La prise de participation sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, et plus généralement toutes activités susceptibles d'être exercées par une société holding dans la gestion de ses participations.

Dénomination :

**Roundtable Fr Topco 1**

Siège social : 9, rue Ambroise Thomas 75009 Paris.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital : 101 euros.  
Président : SAS ALTAN 25, allée Robert Doisneau 92100 Boulogne-Billancourt RCS 908 281 363.  
204387

Aux termes d'un acte SSP en date du 4 Mars 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-dessous :

Objet : La prise de participation sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, et plus généralement toutes activités susceptibles d'être exercées par une société holding dans la gestion de ses participations.

Dénomination :

**Roundtable Fr Topco 2**

Siège social : 9, rue Ambroise Thomas 75009 Paris.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital : 101 euros.  
Président : SAS ALTAN 25, allée Robert Doisneau 92100 Boulogne-Billancourt RCS 908 281 363.  
204388

Aux termes d'un acte SSP en date du 4 Mars 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-dessous :

Objet : La prise de participation sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, et plus généralement toutes activités susceptibles d'être exercées par une société holding dans la gestion de ses participations.

Dénomination :

**Roundtable Fr Topco 3**

Siège social : 9, rue Ambroise Thomas 75009 Paris.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital : 101 euros.  
Président : SAS ALTAN 25, allée Robert Doisneau 92100 Boulogne-Billancourt RCS 908 281 363.  
204389

Aux termes d'un acte SSP en date du 4 Mars 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-dessous :

Objet : La prise de participation sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, et plus généralement toutes activités susceptibles d'être exercées par une société holding dans la gestion de ses participations.

Dénomination :

**Roundtable Fr Topco 4**

Siège social : 9, rue Ambroise Thomas 75009 Paris.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital : 101 euros.  
Président : SAS ALTAN 25, allée Robert Doisneau 92100 Boulogne-Billancourt RCS 908 281 363.  
204390

Aux termes d'un acte SSP en date du 4 Mars 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-dessous :

Objet : La prise de participation sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, et plus généralement toutes activités susceptibles d'être exercées par une société holding dans la gestion de ses participations.

Dénomination :

**Roundtable Fr Topco 5**

Siège social : 9, rue Ambroise Thomas 75009 Paris.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital : 101 euros.  
Président : SAS ALTAN 25, allée Robert Doisneau 92100 Boulogne-Billancourt RCS 908 281 363.  
204391

Aux termes d'un ASSP en date du 04/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

**Orbit Labs France SAS**

Forme : Société par actions simplifiée.  
Objet social : Le développement, la commercialisation et la vente de logiciels et autres technologies.

Siège social : Paris, HQ, St Lazare Amsterdam - 57, rue d'Amsterdam, 75008 PARIS.

Capital : 100 000 €.

Présidence : DZIELAK Joshua demeurant 143, boulevard Raspail 75006 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.  
204412

Aux termes d'un acte SSP en date du 4 Mars 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-dessous :

Objet : La prise de participation sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, et plus généralement toutes activités susceptibles d'être exercées par une société holding dans la gestion de ses participations.

Dénomination :

**Roundtable Fr Topco 6**

Siège social : 9, rue Ambroise Thomas 75009 Paris.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital : 101 euros.  
Président : SAS ALTAN 25, allée Robert Doisneau 92100 Boulogne-Billancourt RCS 908 281 363.  
204392

Aux termes d'un acte SSP en date du 4 Mars 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-dessous :

Objet : La prise de participation sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, et plus généralement toutes activités susceptibles d'être exercées par une société holding dans la gestion de ses participations.

Dénomination :

**Roundtable Fr Topco 7**

Siège social : 9, rue Ambroise Thomas 75009 Paris.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital : 101 euros.  
Président : SAS ALTAN 25, allée Robert Doisneau 92100 Boulogne-Billancourt RCS 908 281 363.  
204393

Aux termes d'un acte SSP en date du 4 Mars 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-dessous :

Objet : La prise de participation sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, et plus généralement toutes activités susceptibles d'être exercées par une société holding dans la gestion de ses participations.

Dénomination :

**Roundtable Fr Topco 8**

Siège social : 9, rue Ambroise Thomas 75009 Paris.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital : 101 euros.  
Président : SAS ALTAN 25, allée Robert Doisneau 92100 Boulogne-Billancourt RCS 908 281 363.  
204394

Par acte SSP en date à PARIS du 09/03/2022, il a été formé une Société :

**1er ART**

Forme : SARL.  
Capital : 40 000 €.  
Siège social : 42, rue Coquillière 75001 PARIS.

Objet social : l'exploitation de tous fonds de commerce de CAFE BAR, BRASSERIE, RESTAURANT et VENTE A EMPORTEUR.  
Durée : 99 ans. Gérance : M. BLANGER Quentin, demeurant 41, boulevard Victor Hugo, 92110 CLICHY, et M. BATAARD Cyrille, demeurant au 111, rue d'Ombrevall, 95330 DOMONT, ont été nommés cogérants pour une durée illimitée.

Immatriculation au RCS PARIS.  
204450

Aux termes d'un acte SSP en date du 4 Mars 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-dessous :

Objet : La prise de participation sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, et plus généralement toutes activités susceptibles d'être exercées par une société holding dans la gestion de ses participations.

Dénomination :

**Roundtable Fr Topco 9**

Siège social : 9, rue Ambroise Thomas 75009 Paris.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital : 101 euros.  
Président : SAS ALTAN 25, allée Robert Doisneau 92100 Boulogne-Billancourt RCS 908 281 363.  
204395

Aux termes d'un acte SSP en date du 4 Mars 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-dessous :

Objet : La prise de participation sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, et plus généralement toutes activités susceptibles d'être exercées par une société holding dans la gestion de ses participations.

Dénomination :

**Roundtable Fr Topco 10**

Siège social : 9, rue Ambroise Thomas 75009 Paris.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital : 101 euros.  
Président : SAS ALTAN 25 Allée Robert Doisneau 92100 Boulogne -Billancourt RCS 908 281 363.  
204396

Par acte S.S.P. en date à VINCENNES (94) du 09 mars 2022, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : **AZZED DISTRI**  
Capital social : 7 500 Euros.  
Siège social : 62/64, avenue Emile Zola - 75015 PARIS.

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de type Supermarché.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur Azzeddine BAGHDADI, demeurant à PARIS (75014), 11, rue de l'Ouest, est nommé Gérant de la Société pour une durée illimitée.  
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.  
204437

Aux termes d'un ASSP en date à Paris du 09/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière.

Dénomination : **3JCR**

Siège : 33, rue Joubert 75 009 Paris.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital : 1.500 euros.

Objet : acquisition, détention, administration, gestion et exploitation de tous biens et droits immobiliers ; notamment de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire.

Agrément : Les cessions de parts sociales sont soumises à agrément.  
Gérant : M. Julien JOUBERT, demeurant 69, rue d'Argout - 75002 Paris.  
Immatriculation au Greffe de PARIS.  
204440

**ARIANE**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 20 000 Euros  
Siège social : 75014 PARIS  
23, rue du Départ

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 1<sup>er</sup> mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée.

**Dénomination** : ARIANE

**Siège** : 23, rue du Départ, 75014 PARIS.

**Durée** : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital** : 20 000 euros.

**Objet** : Toutes activités de pompes funèbres et prestations funéraires.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : La société ESOREF, Société par actions simplifiée, au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 91, rue Olivier De Serres 75015 PARIS 15, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 893 440 271 RCS PARIS, représentée par David DEN BOER, en sa qualité de Président.

**Directeur général** : La société POMPES FUNEBRES FENIKS, Société à responsabilité limitée, au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 15, rue Lauth 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 808 071 187 RCS STRASBOURG, représentée par Nicolas STANKOVIC, en sa qualité de Gérant.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.  
204369

Aux termes d'un acte sous seing privé du 22/02/2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** :

**ACCES MEDICAL CONNEXION**

**Objet** : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- La réalisation de prestations de services pour le compte de professionnels du domaine médical ou paramédical ;

- L'achat, la vente et la location de tout matériel et tous produits concernant le domaine médical ou paramédical ;

- La construction, l'acquisition, l'aliénation, l'échange, la prise à bail ou la location et l'exploitation sous toutes formes de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, urbains ou ruraux ;

- La conception et la fabrication de tout matériel et tous produits concernant le domaine médical ou paramédical ;

- La réalisation et la délivrance dans l'intérêt de la Société, de cadeaux d'affaires destinés à la création ou l'entretien de relations commerciales durables avec la clientèle ;

**Siège social** : 183-189, avenue de Choisy - 75013 PARIS. **Capital** : 1 000 Euros. **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.

**Président** : M. Salim BEN-NAOUM, demeurant 71, quai Panhard et Levasor - 75013 Paris. **Admission aux Assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément** : Toutes cessions d'actions à un tiers non associé sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 13 des statuts.

LE PRÉSIDENT.

204401

**Avis de constitution**

Le 02.02.2022, une société a été constituée dont les caractéristiques sont :

**Dénomination** : **O Invest**

**Forme** : SAS.

**Capital** : 1 000 €.

**Siège** : 66, rue de Monceau, 75008 Paris.

**Objet** : prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés ou groupements ; gestion de ces participations ; ingénierie financière ; étude, création, mise en valeur, organisation, exploitation, direction, financement, contrôle de toutes affaires ou entreprises commerciales, industrielles, immobilières ou financières ; octroi de garanties et prêts ; participation par tous moyens dans toutes opérations se rattachant à l'objet de la société, par voie de création de sociétés nouvelles, apport de souscription, achat de titres ou droits sociaux, fusion, création, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, prise, acquisition, exploitation ou cession de procédés et brevets ; prestations de services spécifiques aux sociétés ou groupements auxquels la Société est intéressée dans les domaines administratif, juridique, comptable, financier et immobilier.

**Durée** : 99 ans.

**Admission aux assemblées et droit de vote** : tout associé peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, par tous moyens écrits, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Préemption** : toute cession même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés.

**Agrément** : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**Président** : M. Charles-David Ohayon, demeurant 66, rue de Monceau, 75008 Paris.

Immatriculation au RCS de PARIS.

204447

Par acte S.S.P. en date à VINCENNES (94) du 10 mars 2022, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination** :

**SADJI DISTRIBUTION**

**Capital social** : 7 500 Euros.

**Siège social** : 30, boulevard de Belleville - 75020 PARIS.

**Objet social** : L'exploitation d'un fonds de commerce de type Supermarché.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Gérance** : Monsieur Lyes SADJI demeurant à CRETEIL (94000), 10, rue de Bretagne, est nommé Gérant de la Société pour une durée illimitée.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.  
204523

Aux termes d'un ASSP en date du 07/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **SARL ROLPARIS**

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée.

**Objet social** : L'achat et la vente de meubles et objets d'occasion, de tableaux, de sculptures, d'objet d'art et antiquité.

**Siège social** : 55, quai des Grands Augustins, 75006 PARIS.

**Capital** : 10 000 €.

**Gérance** : ORTIZ LATORRE Rafael demeurant 55, quai des Grands Augustins 75006 PARIS.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

204498

Suivant ASSP en date du 9.03.2022, il a été constitué sous la dénomination :

**BRICO BRICO**

Une SAS, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Siège social** : c/o SCI LM, 27, Rue Robert de Flers - 75015 Paris.

**Objet** (sommaire) : La vente en ligne et la distribution de tous articles de bricolage, outillage, électricité, plomberie, quincaillerie, décoration, jardinage, et de tous autres produits, matériels, équipements et services similaires ou connexes, sur sites propres ou toutes market places (...).

**Durée** : 99 ans.

**Capital social** : 10.000 €.

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

**Agrément** : Les actions sont librement transmissibles entre les associés, sous réserve du respect du droit de préemption. Tout autre Transfert ne peut intervenir qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des 3/4 des voix détenues par les associés disposant du droit de vote, présents ou représentés.

**Président de la Société** : GROUPE G2C, SARL au capital de 61.000 €, Siège social : Morne Pavillon, Les Hauts de Californie - 97232 Le Lamentin - R.C.S Fort-de-France - SIREN 447 585 506, représente par son cogérant, Gilles LAFOSSE-MARIN.

**Directeur général de la Société** : M. Louis LAFOSSE-MARIN, demeurant 27, Rue Robert de Flers - 75015 Paris.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Pour avis et mention.

204472

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SAS.

**Dénomination** : **REGGINI**

**Capital** : 1 500 euros.

**Siège social** : 12, rue Berthollet - 75005 PARIS.

**Objet** : La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

L'achat, la vente, la négociation, l'importation ou l'exportation de toutes marchandises, l'achat l'exploitation, la prise à bail, la prise ou la mise en location-gérance et l'aliénation de tout fonds de commerce ou établissements industriels ou commerciaux se rapportant à l'un ou plusieurs des objets sus-indiqués.

Notamment la création, l'acquisition, la prise ou la mise en location-gérance, la vente et l'exploitation de tous fonds de commerce de CAFE - BRASSERIE - RESTAURANT - VENTE A EMPORTER.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser la finalité de la société, son extension ou son développement ;

La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, participation, association et location-gérance.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Le président Monsieur Antonino TALE né le 12 Novembre 1988 à Reggio di Calabria (Italie), demeurant au 65, avenue Aristide Briand - 92120 Montrouge.

Immatriculation : au R.C.S de PARIS en cours.

204493

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître MAITRE QUENTIN D'ESCAYRAC, notaire au 10, rue de Castiglione 75001 PARIS, le 10/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **KALA CAPITAL**

**Forme** : Société civile immobilière.

**Objet social** : L'acquisition par voie d'achat, d'apport en société, d'échange ou de tout autre type de mutation à titre onéreux ou gratuit, la propriété, la mise en valeur, la trans-formation, la construction, la réhabilitation, l'amélioration, la rénovation, l'aménagement, la gestion, l'administration de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, de tous terrains avec ou sans construction édifiés dessus, de tous lots de copropriété dont la société se rendrait propriétaire, ainsi que de tous autres biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et notamment des lots de copropriété numéros 6, 7, 16 et 37 dépendant d'un ensemble immobilier sis à PARIS 16<sup>ème</sup> arrondissement -75016-49, boulevard Lannes et/ou tout autre immeuble ou droit immobilier.

**Siège social** : 49, boulevard Lannes, 75016 PARIS. **Capital** : 1 000 €.

**Gérance** : ARESHIDZE Ana demeurant Chavchavadze 23 00179 TBILISI.

**Cession des parts** : Cession libre entre associés-apporteurs et entre descendants de ceux-ci ; à défaut, agrément préalable de l'unanimité des associés.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

204557

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** :

**L'ATELIER H.L.A**

**Siège social** : 106, rue Ordener - 75018 PARIS.

**Forme** : Société à responsabilité Limitée.

**Capital social** : 10 000 Euros.

**Objet** : l'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie, glaces, traiteur, sandwiches, boissons, le tout à emporter ou à consommer sur place, et toutes activités s'y rapportant.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

**Co-Gérant** : Monsieur Hafedh ABDELHAFIDH, demeurant 7, rue Camille Dartois - 94000 CRETEIL.

**Co-Gérant** : Madame Arkane DAGHAR, épouse ABDELHAFIDH, demeurant 7, rue Camille Dartois - 94000 CRETEIL.

**Immatriculation** : RCS PARIS.

204466

Aux termes d'un ASSP en date du 23/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **ArchiCarducci**

**Forme** : société civile.

**Objet social** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation de toutes constructions et par tous travaux de viabilité, la construction pour toutes destinations, l'aménagement, de tous biens immobiliers et de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément, ainsi qu'à tout bien immobilier qui pourrait être acquis en remploi du prix de cession de ladite propriété.

**Siège social** : 11, rue Carducci, 75019 PARIS.

**Capital** : 1 000 €.

**Gérance** : POUTOUX Samuel demeurant 19, rue Champollion 94400 VITRY SUR SEINE.

**Cession des parts** : Clauses d'agrément. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

204479

Suite acte SSP du 08/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société civile immobilière.

**Dénomination sociale :** **ZOLA IMMO**  
**Siège social :** 37 boulevard Suchet, 75016 PARIS.

**Objet social :** L'acquisition, la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles ou immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société.

**Capital social :** 30 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

**Gérance :** La SAS GROUPE ZOLA, au capital de 1 057 000 euros, ayant son siège social 37 boulevard Suchet, 75016 PARIS, immatriculée 891 253 197 RCS PARIS, représentée aux présentes par son Président Monsieur Zsolt MATHE demeurant 30 Rue Jules Ferry 78140 Vélizy-Villacoublay.

**Clauses relatives aux cessions de parts :** dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément accordé par le gérant.

Immatriculation de la Société au RCS de PARIS.

Pour avis. La Gérance.

204439

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/12/2021, avis de constitution de :

**Dénomination sociale :** **DB 40**

**Forme :** SASU.

**Capital :** 1 000 Euros.

**Siège Social :** 145, rue de la Pompe – 75116 PARIS.

**Objet :** - Le conseil, la gouvernance de sociétés ou d'associations dans les domaines médico-social et de la santé, de l'hébergement, de la restauration collective, de la production de biens ou de services, en particulier auprès des acteurs de ces secteurs, et de leurs fournisseurs, partenaires, conseils, financeurs et autres intervenants ;

- la gouvernance, la gestion et l'aide à la gestion, directe ou indirecte, des acteurs de ces secteurs, les activités en lien avec eux (notamment formation, services à domicile, transports, fourniture de matériel médical...);

- l'investissement et l'aide à l'investissement, dans les structures de ces secteurs, la définition de leur stratégie et/ou l'accompagnement de leur développement.

**Présidence :** Dominique BOURGINE, demeurant 145, rue de la Pompe 75116 PARIS.

**Durée :** 99 ans.

**Immatriculation :** RCS de PARIS.

204520

Aux termes d'un ASSP en date du 08/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **SOUKKHA**

**Forme :** Société civile immobilière.

**Objet social :** l'activité de location de tout immeuble ; l'acquisition par tout moyen de tout immeuble, box, emplacement de parking, biens et droits immobiliers, terrain et de toutes parts sociales ou actions de société immobilière donnant vocation à l'attribution de biens et droit immobiliers.

**Siège social :** 9, avenue de Suffren, 75007 PARIS.

**Capital :** 1 000 €.

**Gérance :** WEIL Jacques Albert demeurant 9, avenue de Suffren 75007 PARIS.

**Cession des parts :** Agrément préalable de la collectivité des associés.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

204452

Aux termes d'un acte sous SSP du 11/03/2022 à PARIS, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **NADINE FATTOUH**

**Siège :** 27, rue Rousselet 75007 PARIS.  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DE PARIS.

**Capital :** 2 000 euros.

**Objet :** Le conseil, l'assistance, l'expertise et la prestation de services en matière d'œuvres d'art ; Le négoce d'œuvres d'art ; L'achat et la vente en détail, l'importation, l'exportation de tous biens d'occasion ; Toutes opérations liées au marché de l'art.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associée unique est libre.

**Agrément :** Les cessions de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou entre associés sont libres.

**Présidente :** Nadine FATTOUH demeurant 27, rue Rousselet 75007 PARIS.

204540

Aux termes d'un ASSP en date du 03/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **PARTOUCHE VERSE**

**Forme :** Société par actions simplifiée.

**Objet social :** Le développement de tout système, logiciel, solution technique, plateforme, site internet et applications pour les nouvelles technologies d'information et de communication, permettant notamment de développer une activité autour du secteur actifs numériques (les jetons ou les tokens) qu'ils soient fongibles, tels que des monnaies virtuelles, digitales ou cryptographiques (cryptoactifs) ou non fongibles (NFT), ou de la blockchain, comprenant notamment l'achat, la vente, l'échange et la conservation d'actifs numériques.

**Siège social :** 141 bis, rue de Saussure, 75017 PARIS.

**Capital :** 1 000 000 €.

**Présidence :** SCHULMANN Maurice demeurant 197, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS.

**Commissaire aux Comptes titulaire :** MCR, 232, avenue du Prado 13008 MARSEILLE 08 immatriculée sous le n° 331 530 261 RCS Marseille.

**Durée :** 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

204573

Aux termes d'un ASSP en date du 07/03/2022, il a été constitué une EURL présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2021**

**Objet social :** La réalisation et, en particulier, le développement et la production d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles remplissant les conditions requises pour être agréées par le Directeur Général du Centre National de la Cinématographie, et réalisés en version originale, en langue française, de nationalité d'un Etat de la Communauté européenne.

**Siège social :** 8, rue Bellini, 75116 PARIS.

**Capital :** 1 089 504 €.

**Gérance :** IMBAULT Fabrice demeurant 26, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS.

**Durée :** 99 ans.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

204581

Aux termes d'un ASSP en date du 07/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **BANIJAY LIVE**

**Forme :** SAS.

**Objet social :** L'organisation d'événements et performances et leur enregistrement en direct dans le domaine du divertissement, notamment artistiques, musicaux, sportifs et commerciaux, destinés en particulier à la vente en ligne sur l'Internet (live shopping) via des plateformes numériques. L'organisation de tous types d'événements retranscrits en direct notamment par tous types de médias, sur tous supports, par tous moyens de diffusion et communication, notamment sur les réseaux sociaux et plateformes numériques en ligne. Et plus spécifiquement, l'organisation de Live Shopping, procédé de vente à distance de produits commerciaux, en direct ou pas, sur tout type de supports.

**Siège social :** 25, rue Chateaubriand, 75008 PARIS.

**Capital :** 1 000 €.

**Présidence :** la société FINANCIERE DES 3 CHENES, SARL, 5, rue de Vienne 75008 PARIS immatriculée sous le n° 503 865 867 RCS Paris.

**Commissaire aux Comptes titulaire :** la société ERNST & YOUNG AUDIT, 1-2, place des Saisons Paris La Défense 1 92400 COURBEVOIE immatriculée sous le n° 344 366 315 RCS Nanterre.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

204380

Aux termes d'un acte reçu par Me Etienne LEVY, notaire à DREUX (28100) 12, boulevard Terrier, le 10 mars 2022, a été constituée la société civile

immobilière : **"HICE IMMO"**

Au capital de 200 € provenant d'apports en numéraires pour une durée de 99 ans.

Le siège social est fixé à PARIS (75006), 21, rue Jacob.

Les autres caractéristiques de la société sont :

**Objet :** L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

**Gérant :** Monsieur Ivan FILLON, demeurant à PARIS (75006), 21, rue Jacob.

**Clause d'agrément :** certaines cessions de parts sociales sont soumises à agrément. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis.

204616

Aux termes d'un ASSP en date du 08/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **SNC L'Aiguillette**

**Forme :** Société en nom collectif.

**Objet social :** l'acquisition de tous biens immobiliers construits ou non et de tous droits immobiliers, par tout moyen y compris par voie d'échange ou d'apport, directement ou indirectement ; l'exercice du droit de propriété sur tous ces biens et droits immobiliers ; l'administration, la gestion par location ou autrement, la construction ou l'aménagement de tous ces biens et droits immobiliers.

**Siège social :** 52, rue Mademoiselle, l'Aiguillette 75015 PARIS.

**Capital :** 1 000 €.

**Gérant et associé :** SAS IUMS au capital de 519 857 € dont le siège social est situé 52, rue Mademoiselle 75015 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 751 254 772.

**Associé :** Mme Stéphanie KIEFFERT épouse CASCIOLA demeurant 52, rue Mademoiselle 75015 PARIS.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

204576

Aux termes d'un ASSP en date du 11/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **Libre Invest**

**Forme :** Société par actions simplifiée.

**Objet social :** L'acquisition, la gestion et la cession de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous droits attachés à ces valeurs mobilières ou participations. Ces participations pourront être prises par voie de création de société nouvelle, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.

**Siège social :** 20, rue d'Anjou - 75008 PARIS.

**Capital :** 50 000 €.

**Présidence :** La société PLW HOLDING, SAS dont le siège social est situé 9, rue Daru - 75008 PARIS immatriculée sous le n° 480 486 810 RCS Paris.

**Directeur général :** La société JEAN LAVAUD CONSEIL, SAS, dont le siège social est situé 93, rue Lamarck - 75018 PARIS immatriculée sous le n° 898 918 529 RCS Paris.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

204686

Par acte SSP en date à PARIS du 08/03/22, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **PINK GROUP**

**Siège :** 4, allée Vivaldi, 75012 PARIS.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS

**Capital :** 10 000 euros.

**Objet :** restauration traditionnelle sur place et à emporter, café, narguilé.

**Président :** M. Farid ALKAMA, demeurant 8, rue de Cottbus, 93100 MONTREUIL.

**Directeur général :** M. Younès BOUALAM, demeurant 171, rue Blomet 75015 PARIS.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

204618

Aux termes d'un ASSP en date du 14/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **SCI 145 BOBIGNY**

**Forme :** Société civile immobilière.

**Objet social :** l'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

**Siège social :** 18 bis, rue d'Anjou, 75008 PARIS.

**Capital :** 1 000 €.

**Gérance :** BOUKOBZA Gabriel demeurant 18, boulevard Maillot 92200 NEUILLY SUR SEINE.

**Cession des parts :** Agrément préalable par un ou plusieurs associés représentant les deux tiers au moins du capital, sauf pour les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

204672

Avis est donné de la constitution de la

SARL dénommée : **ALR**

**Siège social :** 15, rue de la Villette 75019 PARIS.

**Objet :** COMMERCE D'ALIMENTATION GENERALE.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

**Capital :** 2 000 euros.

**Gérant :** Monsieur Ulagarajah VASANTHAKUMAR résidant au 2, Rue ROGER LE MANER 93270 SEVRAN.

204507

Aux termes d'un ASSP en date du 15/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

### MAM MGP La Dent d'Hérens

**Forme :** Société par actions simplifiée.  
**Objet social :** La souscription, l'acquisition, la détention, la gestion et la vente de tous titres, valeurs mobilières et droits mobiliers, et la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, créées ou à créer, en particulier dans toutes sociétés civiles de construction vente.

**Siège social :** 26, rue Cambacérés, 75008 PARIS.

**Capital :** 30 000 €.

**Présidence :** RODARIE Aline demeurant 22, avenue de Breteuil 75007 PARIS.

**Directeur général :** RONGVAUX Laurence demeurant 189, route de Kayl L3514 DUDELANGE, LUXEMBOURG.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** tout associé peut se faire représenter aux assemblées par son conjoint ou par un autre associé ou par la personne de son choix ou par un salarié s'agissant d'une personne morale. Chaque action donne droit à une voix.

**Cessions d'actions :** libres.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

204714

Aux termes d'un ASSP en date du 15/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

### MAM MGP L'Alphubel

**Forme :** Société par actions simplifiée.  
**Objet social :** La souscription, l'acquisition, la détention, la gestion et la vente de tous titres, valeurs mobilières et droits mobiliers, et la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, créées ou à créer, en particulier dans toutes sociétés civiles de construction vente.

**Siège social :** 26, rue Cambacérés, 75008 PARIS.

**Capital :** 30 000 €.

**Présidence :** RODARIE Aline demeurant 22, avenue de Breteuil 75007 PARIS.

**Directeur général :** RONGVAUX Laurence demeurant 189, route de Kayl L3514 DUDELANGE, LUXEMBOURG.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** tout associé peut se faire représenter aux assemblées par son conjoint ou par un autre associé ou par la personne de son choix ou par un salarié s'agissant d'une personne morale. Chaque action donne droit à une voix.

**Cessions d'actions :** libres.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

204710

Aux termes d'un ASSP en date du 14/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

### Dénomination : SCI 4 LANCETTE

**Forme :** Société civile immobilière.  
**Objet social :** l'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

**Siège social :** 18, rue d'Anjou, 75008 PARIS.

**Capital :** 1 000 €.

**Gérance :** BOUKOBZA Gabriel demeurant 18, boulevard Maillot 92200 NEUILLY SUR SEINE.

**Cession des parts :** Agrément préalable par un ou plusieurs associés représentant les deux tiers au moins du capital, sauf pour les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

204673

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Paris du 14 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile.

### Dénomination sociale : FL IMMO

**Siège social :** 109, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS.

**Objet social :** l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de PARIS.

**Capital social :** 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

**Gérance :** Monsieur Lionel PLACEK demeurant 23, avenue Foch 75116 PARIS et Monsieur François EPELBAUM demeurant 133, rue de la Pompe 75 116 PARIS.

**Clauses relatives aux cessions de parts :** - agrément requis dans tous les cas, - agrément obtenu à la majorité des deux tiers au moins du capital social.

Pour avis, La Gérance.

204720

Aux termes d'un ASSP en date du 02/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

### S.A.S. MATIERE NOIRE PARIS

**Forme :** SAS.  
**Objet social :** Créations de scénographie.

**Siège social :** 7, rue de la fidélité, 75010 PARIS.

**Capital :** 9 000 €.

**Présidence :** DAGBA Pierre-Alexandre demeurant 15, rue du Vertbois 75003 PARIS.

**Directeurs généraux :** GORGET Jules demeurant 1, rue d'Alembert 93100 MONTREUIL ; JAVELOT Félix demeurant 4 passage de la main d'or 75011 PARIS.

**Durée :** 99 ans  
Immatriculation au RCS de PARIS.

204682

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître KATEL MALNOË, notaire au 29, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS, le 14/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

### LE FIGUIER

**Forme :** Société civile.  
**Objet social :** l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, à l'exclusion de toute location meublée, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Siège social :** 172, rue de l'Université, 75007 PARIS.

**Capital :** 1 002 €.

**Gérance :** Emmanuelle HOPPENOT épouse de PECHPEYROU de COMMINGES de GUITAUT demeurant 172, rue de l'Université 75007 PARIS ; Olivier de PECHPEYROU de COMMINGES de GUITAUT demeurant 172, rue de l'Université 75007 PARIS.

**Cession des parts :** Les parts sont librement cessibles entre associés ainsi qu'entre ascendants et descendants de Madame de PECHPEYROU de COMMINGES de GUITAUT née HOPPENOT Emmanuelle, toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

204679

Guillaume GOURVÈS, Avocat  
1 rue de Reims  
90000 Belfort

### AMMT

Société par Actions Simplifiée en formation au capital de 1 000 Euros  
**Siège social :** 75007 PARIS  
68, rue de Grenelle  
En cours d'immatriculation au RCS de Paris

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme :** société par actions simplifiée ;  
- **Dénomination :** AMMT  
- **Siège :** 68, rue de Grenelle, 75007 Paris ;

- **Objet :** négoce et location de véhicules automobiles, cycles et montres ;

- **Durée :** 99 ans ; - **Capital :** 1 000 euros ;

- **Présidente :** DIALEM, SAS au capital de 750 000 euros avec siège au 68, rue de Grenelle, 75007 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le n° 809 529 647 ;

- **Actions, clause d'agrément :** actions de même catégorie ; cessions d'actions libres par l'associé unique ; en cas de pluralité d'associés, elles sont agréées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ;

- **Accès aux assemblées générales - droit de vote :** tout associé dispose aux assemblées d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ; il peut s'y faire représenter par un mandataire ;

- **Immatriculation :** RCS de PARIS.  
Pour avis.

204625

Par acte SSP à PARIS du 01/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

### Dénomination : LVBP

**Forme :** EURL  
**Objet :** l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce de restaurant, brasserie, bar, bistro, café, réception, traiteur, salon de thé, pizzeria, dégustation en tout genre, plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter, fruits de mer, discothèque et piano-bar.

**Siège social :** 9 rue des Prêcheurs 75001 PARIS.

**Capital :** 5 000 €.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.

**Gérance :** M. Vincent MICHEL demeurant 18, rue de Cronstard 75015 PARIS et M. Laurent AJALBERT demeurant 23, rue Victor Duruy 75015 PARIS, ont été nommés co-gérants pour une durée illimitée.

204648

Aux termes d'un ASSP en date du 10/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

### Dénomination : DANCE MOBILITY FRANCE

**Forme :** SAS.  
**Objet social :** Le développement et l'exploitation de solutions de mobilité.

**Siège social :** 8, rue Saint-Augustin, 75002 PARIS.

**Capital :** 1 €.

**Présidence :** DANCE GMBH, société de droit allemand, Maschinenraum Zionskirchstr.73a - 10119 BERLIN immatriculée sous le n° HRB 21 7 B RCS CHARLOTTEBOURG - Allemagne.

**Durée :** 99 ans.  
Immatriculation au RCS de PARIS.

204726

Aux termes d'un ASSP en date du 04/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

### EMILIE VILLETTE CONSEIL

**Forme :** Société par actions simplifiée à associé unique.

**Objet social :** Gestion de clients d'acteurs du marché de l'art dans leurs projets de ventes et/ou acquisitions. Développement commercial et relations publiques. Gestion de partenariats. Gestion de projets. Conseil en achat-vente d'œuvre d'art et d'objets de collection. Conseil en gestion et développement de collections. Activité de conférencière.

**Siège social :** 10, rue Thérèse, 75001 PARIS.

**Capital :** 1 000 €.

**Présidence :** VILLETTE Emilie demeurant Grimmstrasse 16 D-40235 DUSSELDORF (Allemagne).

**Cession d'action :** libre quand elles sont détenues par l'associé unique.

**Participation aux décisions collectives :** les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'Assemblée par un autre associé ou par un tiers justifiant d'un mandat. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

204747

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/03/2022, il a été constitué une société :

**Dénomination :**

### FAUBOURG DAIMANT

**Forme :** SASU.  
**Capital :** 10 000 €.

**Siège social :** 20, rue du Faubourg Poissonnière - 75010 PARIS.

**Objet :** - La création, l'achat, l'exploitation, la vente de tous de fonds de commerce de restaurant - bar - traiteur - laboratoire de préparation alimentaire - vente sur place et à emporter - distribution de produits alimentaires et non alimentaires liés à l'art de table - organisation d'activités culturelles et de divertissement liées à la gastronomie - conseil dans le domaine de la gastronomie, sous toutes ses formes.

**Durée :** 99 années.  
**Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote :** chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

**Présidente :** la société « ACDC », SAS au capital de 25 000 €, RCS de PARIS n°880 658 232, siège social : 5, rue du Pont de Lodi - 75006 PARIS.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

204739

Avis de constitution de :

### Dénomination : HORIZON

**Forme :** société par actions simplifiée.

**Date de l'acte :** 15/03/2022.

**Siège social :** 4, rue d'Astorg - 75008 PARIS.

**Capital :** 50 000 €.

**Durée :** 99 ans.  
**Objet :** la prise de participations sous toutes les formes possibles dans toutes sociétés ou tous groupements de quelque nature, forme ou activité que ce soit, commerciale, civile ou libérale.

**Président :** Maryna LESHCHYNA, demeurant 4, rue d'Astorg - 75008 PARIS.

Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations - Agrément des cessionnaires d'actions par la majorité des associés.

RCS PARIS.

204730

ABONNEZ-VOUS

## TRANSFORMATIONS

### "PAPO INVESTISSEMENTS"

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 22 867,35 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
93, rue Blomet  
401 607 213 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 28 février 2022, il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau. Le texte des Statuts de la société sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée a été adopté. Sous sa forme nouvelle, l'objet, la dénomination, le siège social, la durée et le capital social n'ont pas été modifiés. Monsieur Jacques MAYORKAS, demeurant 64, boulevard d'Inkermann 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, a été nommé Président et Madame Gisèle MAYORKAS, demeurant 64, boulevard d'Inkermann 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, a été nommée Directeur Général, pour une durée illimitée à compter du même jour.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.  
204513

### rimbaudconsulting

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75012 PARIS  
46, boulevard de Reully  
899 623 995 R.C.S. PARIS

Le 10/02/22, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour. La dénomination de la Société, son capital, son objet, son siège et sa durée demeurent inchangés. Mme Claire RIMBAUD, demeurant 46, boulevard de Reully, 75012 PARIS a été nommée gérante pour une durée illimitée. Ses fonctions de Président ont pris fin. Mention sera faite au RCS de PARIS.  
204659

### PHINVEST

SARL au capital de 89 420 Euros  
Siège social : 75017 PARIS  
68, boulevard Pereire  
815 065 925 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'extrait de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 11/03/2022, il a été décidé de transformer la société en SAS sans création d'un être moral nouveau. Du fait de la transformation, il a été mis fin aux fonctions de gérant de Messieurs Philippe Izraelewicz et Philippe Schenrey. A été nommé en qualité de Président M. Philippe Schenrey et en qualité de directeur général : M. Philippe Izraelewicz. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

204541

### LES CONFRERES

SAS transformée en  
SARL au capital de 3 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
57, rue Rodier  
883 929 218 R.C.S. PARIS

Suivant délibération en date du 25/02/2022, l'AGE a décidé de transformer la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son capital, son objet, son siège, sa durée et la

date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

En conséquence, M. Antoine LEFLAMAND, actuel Président, demeurant 47, rue de Ségy 77860 QUINCY VOISINS et M. Pierre LEFLAMAND, actuel Directeur général, demeurant 4, rue du Burq 75018 PARIS, ont été nommés en qualité de Gérants.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de PARIS.  
204667

Erratum à l'annonce parue dans le présent journal du 24/11/2021 concernant la société CASSIO, il fallait lire :

Sous sa nouvelle forme de société civile, la Société est gérée par :

Cogérance : Monsieur Jean BOTTI et Madame Brigitte JOUBERTIE épouse BOTTI demeurant ensemble 2831 North Ocean Boulevard, 33308 FORT LAUDERDALE (FLORIDE), ETATS-UNIS.  
204564

## MODIFICATIONS

### EVIVO FRANCE

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 29 260 Euros  
Siège social : 69002 LYON  
69, rue de la République  
539 513 028 R.C.S. LYON

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 14/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social à l'adresse 15, rue Traversière – 75012 Paris à compter du 02/11/2021.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Président : Mme Michèle FITZPATRICK demeurant 17 Ludlow Avenue Luton LU1 3RW Bedfordshire – Royaume-Uni.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon.

Pour avis et mention.

204709

### MAISON DON PEDRO

Société Civile au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75004 PARIS  
14, rue Quinquampoix  
433 122 603 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 03/02/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. James ANDERSON demeurant 117 Rio Sabinas Col. Sierra Morena TAMPICO TAMAULIPAS (Mexique), M. George DALY JR demeurant 145 Henderson Avenue, ATHENS GA 30605, (ETATS-UNIS), Mme Katharine Desaix ANDERSON demeurant 1629 G Street, SE WASHINGTON DC 20003, (ETATS-UNIS), en remplacement M. Laurence Desaix ANDERSON.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204601

204601

### S.C.I. ORGEVAL – GLACIERE -SAINT-GERMAIN

Société civile Immobilière  
au capital de 152,45 Euros  
Siège social : 75006 PARIS  
131, boulevard Saint-Germain  
424 112 373 R.C.S. PARIS

Lors de l'AGE du 17/12/2021, les associés ont constaté la démission de M. Jérôme DESVOUGES, de ses fonctions de gérant. Mme Odile DESVOUGES reste seule gérante.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.  
204630

204630

### WOODY'S

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 7 623 Euros  
Siège social : 75002 PARIS  
1-3, rue Lulli  
439 647 918 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 janvier 2022, l'associé unique, décide de modifier l'objet social, à compter de ce jour en :

- Gestion de la paie et des ressources humaines,
- Toute activité de conseil en matière financière et administrative, représentation fiscale et sociale,
- Toute activité de conseil en matière de décoration et aménagement d'intérieur, conception de plans.
- Et d'une manière générale, toutes opérations commerciales et financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.  
204518

### MAKE ME PULSE

SAS au capital de 10 250 Euros  
Siège social : 75017 PARIS  
38, rue Legendre  
504 533 829 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 24/01/2022, il a été décidé et constaté l'augmentation du capital social de la société puis décidé de de la réduction du capital. Par décision du Président du 01/03/2022, il a été constaté la réduction du capital pour le ramener à 9 950 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204539

### SCI MOUNTAIN HEM 1

SC au capital de 17 232 728,50 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
6, place de la Madeleine  
831 205 901 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 07/03/2022, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 16 742 728,50 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204530

204530

### DIOT-SIACI TopCo

SAS au capital de 1 059 668 803,64 Euros  
Siège social : 75017 PARIS  
39, rue Mstislav Rostropovitch  
899 130 116 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'extrait des décisions écrites des associés du 03/03/2022, Madame Guylaine Dyèvre demeurant 16 Villa Said 75116 Paris a été nommée en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Madame Caroline Burrus. Pour avis.  
204505

204505

### GLAM@PARIS

SARL au capital de 100 000 Euros  
Siège : 75001 PARIS  
7, rue des Orfèvres  
502 707 953 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2021, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la société de PARIS (75001) 7, rue des Orfèvres à PARIS (75006) 9 bis, rue d'Assas, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.  
204413

204413

### "SCI MONCEAU"

Société Civile au capital de 1 000 Euros  
Siège Social : 75015 PARIS  
93, rue Blomet  
522 145 606 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 28 février 2022, il a été pris acte de la démission de Monsieur Didier GATIMEL de ses fonctions de co-gérant, à compter du même jour, et décidé de nommer en qualité de nouveau co-gérant, pour une durée illimitée, Monsieur Alexandre FERREY, demeurant 30, rue Péclot 75015 PARIS. Il pourra agir ensemble ou séparément avec Madame Michèle FERREY et Monsieur Arnaud FERREY co-gérants en exercice.

Corrélativement, l'article 38 des statuts a été modifié.

Mention en sera faite au R.C.S. de PARIS.  
204515

204515

### YOUSEEME

SAS au capital de 375 550 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
18, rue de Marignan  
823 182 407 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 14/02/2022, constaté par décisions du Président du 16/02/2022 il a été décidé :

- d'augmenter le capital en numéraire d'une somme de 21 023 €, pour le porter à la somme de 396 573 €, par la création de 21 023 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées ;
- d'augmenter le capital en numéraire, par incorporation de la prime d'émission de l'augmentation de capital ci-avant, d'une somme de 162 928 €, pour le porter à la somme de 559 501 €, par la création de 162 928 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées.

204545

204545

### NACORA COURTAGE D'ASSURANCES SAS

SAS au capital de 40 000 Euros  
Siège social : 94110 ARCUEIL  
Immeuble Axeo  
2 23, avenue Aristide Briand  
384 843 223 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'associé unique le 01/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 94-96, avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS.

Président : CHEVALLIER François domicilié Parc d'activité du Nid de Grives Zac des Hauts de Ferrières c-o Kuehne+Nagel 77164 Ferrières en Brie. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de Créteil et immatriculée au RCS de PARIS.  
204503

204503

### BANQUE BCP

SAS au capital de 180 699 790 Euros  
Siège social : 75001 PARIS  
16, rue Hérold  
433 961 174 R.C.S. PARIS

Par décisions du conseil de surveillance le 14/09/2021, il a été décidé de nommer en qualité de membre du directoire M. Jean-Charles FÈVRE demeurant 168, rue G. Raudel 34130 MAUGUIO et M. Erwan LE SAUX demeurant 70, rue Theodore Eberhard L-1452 LUXEMBOURG à compter du 01/01/2022.

Il a également été pris acte du départ de M. Thierry ALVADO à compter du 31/12/2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204441

204441

## SCI SAINTES MARIES DE LA MER - LES MANADES DU SOLEIL

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
527 639 108 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 05/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 1175 Petite Route des Milles - 13090 AIX EN PROVENCE. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation au RCS de PARIS.  
Immatriculation au RCS d'AIX EN PROVENCE.  
204449

## EROL TECHNOLOGIES

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 10 000,00 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
41, rue de Liège  
750 367 948 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> mars 2022, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 24, rue Charles Baudelaire 75012 Paris, à compter de ce jour et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Mention en sera faite au R.C.S. de PARIS.  
204406

## MC PERFORMANCES

SARL au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
66, avenue des Champs-Élysées - Lot 41  
810 428 250 R.C.S. PARIS

Selon AGE du 07.03.2022, le siège social est transféré, à compter de ce jour, au lieu suivant : Immeuble Le Cerame - Hall 6 - 47, avenue des Genottes 95800 CERGY. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le gérant est Monsieur LEDOUX Antony demeurant 17, avenue Rozée 95110 SANNOIS.  
Dépôts légaux au RCS PONTOISE et RCS PARIS.  
204383

## SCI VALAENIA

SCI au capital de 1 524,49 Euros  
Siège social : 75005 PARIS  
67, boulevard Saint-Germain  
379 976 400 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 10/12/1992, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 2 885 000 Francs, soit 439 815,41 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204473

## BARBAPAPAZ EURL

SARL au capital de 1 599 920 Euros  
Siège social : 75006 PARIS  
85, rue de Sèvres  
484 499 082 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 28/02/2022, il a été pris acte de la fin du mandat de cogérant de M. Gérard MITAL. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204462

Rectificatif à l'annonce du 2 mars 2022, société PMSB, il convient de lire : à compter du 26 janvier 2023, soit jusqu'au 26 janvier 2073. Pour avis.  
204422

## LACIMMO TWO

SCI au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 95430 AUVERS SUR OISE  
49 bis, rue de la Bourgogne  
488 438 763 R.C.S. PONTOISE

Par décisions unanimes du 04/03/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social à PARIS (75007) 5 Villa de Ségur.

**Objet** : acquisition, prise à bail, location de tous terrains et immeubles, mise en valeur, exécution de tous travaux, édification de toutes constructions, notamment dans l'intérêt du développement économique des sociétés du groupe Lacroix.

**Durée** : jusqu'au 30/01/2105.  
Radiation au RCS de Pontoise et immatriculation au RCS de PARIS.  
204535

## SAS FINANCIERE DE LA SANTOLINE

SAS au capital social de 3 750 066 Euros  
Siège social : 75116 PARIS  
6, place des Etats-Unis  
484 759 162 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique en date du 07.03.2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 44 883 740 euros, puis de le ramener par réduction à 10 724 000 euros. Les Statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au R.C.S. de PARIS.  
Pour avis.

204417

## SCI MOUNTAIN MONTEUX 2

SC au capital de 10 870 636,48 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
6, place de la Madeleine  
831 205 844 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 07/03/2022, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 10 470 636,48 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204533

## IMAGINE

SARL au capital de 8 000 Euros  
Siège social : 75012 PARIS  
72, rue du Rendez-vous  
330 568 296 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 25/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 14 bis, rue des Islandais - 22500 PAIMPOL.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Radiation au RCS de PARIS.  
Immatriculation au RCS de SAINT-BRIEUC.  
204429

## SCI 5F & 1D

Société Civile  
au capital minimum de 1 500 Euros  
Siège social : 75014 PARIS  
6B, rue Campagne Première  
810 634 691 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 01/05/2017, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Marjorie DAVENAS demeurant 17, rue Niepce 75014 PARIS, et ce à compter du 01.06.2017.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204551

## SOCIETE ANONYME DU PAVILLON GIRARDIN

Société Anonyme  
au capital de 118 080 Euros  
Siège social : 75012 PARIS  
Le Pavillon Girardin  
16 18, Cour Saint Eloi  
382 094 886 R.C.S. PARIS

Aux termes du conseil d'administration du 23 février 2022, Madame Pascale GROISARD est révoquée de ses fonctions de Directeur général de la société et est remplacée par Monsieur Arnaud Richard, demeurant au 40, rue Henri Barbusse 75005 Paris, en qualité de Président directeur général.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204494

## Coallia

Association loi 1901 à but non lucratif  
Siège social : 75012 PARIS  
16 18 Cour Saint Eloi  
775 680 309 R.C.S. PARIS

Le Conseil d'Administration de Coallia du 16 février 2022, a pris acte de la désignation de Monsieur Denis LORRILARD, domicilié au 382, rue Rodolphe Richard 45160 OLIVET, pour représenter l'association AORIF, administrateur de Coallia en remplacement de Monsieur Denis BONNETIN.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204504

## Démission cogérants

## SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ALMOSO

Société Civile au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75013 PARIS  
80, rue Bobillot  
504 911 603 R.C.S. PARIS

Par acte de Me MUNIER du 26/02/22, enregistré au SPFE BLOIS 1 le 04/03/22, réf. 2022 N 00257, il a été pris acte de la démission des fonctions de cogérants de M. Alain BOSSELUT et Mme Monique BOSSELUT née LEBERT à compter de cette date. Pour avis.  
204490

## LACIMMO

SCI au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 95430 AUVERS SUR OISE  
49 bis, rue de la Bourgogne  
452 860 323 R.C.S. PONTOISE

Par décisions unanimes du 04/03/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social à PARIS (75007) 5 Villa de Ségur.

**Objet** : acquisition, prise à bail, location et mise en valeur de tous terrains et immeubles.  
**Durée** : jusqu'au 25/03/2103.  
Radiation au RCS de Pontoise et immatriculation au RCS de PARIS.  
204561

## BAPTICLEM

SAS au capital de 681 000 Euros  
Siège social : 75017 PARIS  
3, rue Philibert Delorme  
847 758 257 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés du 21/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 9, rue Scribe - 75009 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204542

## LACIMMO EST-VAL D'OISE

SCI au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 95430 AUVERS SUR OISE  
49 bis, rue de la Bourgogne  
488 438 821 R.C.S. PONTOISE

Par décisions unanimes du 04/03/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social à PARIS (75007) 5 Villa de Ségur.

**Objet** : acquisition, prise à bail, location de tous terrains et immeubles, mise en valeur, exécution de tous travaux, édification de toutes constructions, notamment dans l'intérêt du développement économique des sociétés du groupe Lacroix.

**Durée** : jusqu'au 30/01/2105.  
Radiation au RCS de Pontoise et immatriculation au RCS de PARIS.  
204560

## LIVE NATION SAS

SAS au capital de 37 000 Euros  
Siège social : 75002 PARIS  
11, rue Paul Lelong  
513 451 468 R.C.S. PARIS

Par décisions de l'associé unique le 30/06/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Il a été pris acte de la décision de ne pas renouveler la société AUDITEX, SAS, dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204400

## LA SENI

SAS au capital de 11 680 Euros  
Siège social : 75011 PARIS  
172, rue Saint Maur  
328 761 069 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 07/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Nessim FITOUSSI demeurant 39, rue de Sèvres 75006 PARIS, en remplacement de Mme Isabelle FITOUSSI.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204547

## SQUARE GLOBAL

SAS au capital de 293 040 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
11, avenue Delcasse  
844 550 509 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 7 mars 2022, il résulte que :

Le capital social a été augmenté par compensation à due concurrence de 182 028 euros avec une créance certaine, liquide et exigible de 182 128 euros détenue sur la société SQUARE GLOBAL SAS pour le porter à 475 068 euros. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.  
204553

## RODEEO

SAS au capital de 2 000 Euros  
Siège social : 75003 PARIS  
2, rue Caffarelli  
902 054 840 R.C.S. PARIS

Par décisions du Président le 07/03/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 2 170 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204550

## WISIM

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 20 000 Euros  
Siège social : 75014 PARIS  
17-19, avenue du Général Leclerc  
832 879 324 R.C.S. PARIS

### Transfert du siège social

Aux termes d'une décision en date du 1<sup>er</sup> février 2022, le Président de la société par actions simplifiée WISIM, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 17-19, avenue du Général Leclerc, 75014 PARIS au 2, impasse du Port des Oignons 79210 SAINT HILAIRE LA PALUD à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
204374

## HUMAJDEL

SCI au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 95430 AUVERS SUR OISE  
49 bis, rue de la Bourgogne  
828 504 670 R.C.S. PONTOISE

Par décisions unanimes du 04/03/2022, les associés ont transféré le siège social à PARIS (75007) 5 Villa de Ségur.

**Objet :** Propriété, administration, exploitation par bail, location, sous-location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

**Durée :** jusqu'au 22/03/2116.  
Radiation au RCS de Pontoise et immatriculation au RCS de PARIS.  
204565

## HUMAJDEL TROIS VALLEES

SCI au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 95430 AUVERS SUR OISE  
49 bis, rue de la Bourgogne  
848 366 704 R.C.S. PONTOISE

Par décisions unanimes du 04/03/2022, les associés ont transféré le siège social à PARIS (75007) 5 Villa de Ségur.

**Objet :** Propriété, administration, exploitation par bail, location, sous-location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

**Durée :** jusqu'au 15/02/2118.  
Radiation au RCS de Pontoise et immatriculation au RCS de PARIS.  
204566

## TURQUOISE INVESTISSEMENTS

SARL au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 75011 PARIS  
9, avenue de Taillebourg  
522 012 426 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 9, avenue de Taillebourg - 75011 PARIS à compter du 01/02/2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204582

## COMUTO

SA au capital de 145 133,70 Euros  
Siège social : 75011 PARIS  
84, avenue de la République  
491 904 546 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 27/01/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 145 289,075 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204585

## INTERNATIONAL TOURISM COMMUNICATION GROUP

SAS au capital de 3 229 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
16, rue Ballu  
829 819 937 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 03/02/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président INTERNATIONAL TOURISM MANAGEMENT & INVESTMENTS COMPANY, SAS, 16, rue Ballu 75009 PARIS immatriculée sous le n° 498 562 461 RCS Paris, en remplacement de M. Gaël DE LA PORTE DU THEIL.

Il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Blaise BOREZEE demeurant 34 rue Jean Trémoulet 94200 IVRY SUR SEINE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204591

## HUMAJDEL TWO

SCI au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 95430 AUVERS SUR OISE  
49 bis, rue de la Bourgogne  
829 701 895 R.C.S. PONTOISE

Par décisions unanimes du 04/03/2022, les associés ont transféré le siège social à PARIS (75007) 5 Villa de Ségur.

**Objet :** Propriété, administration, exploitation par bail, location, sous-location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

**Durée :** jusqu'au 17/05/2116.  
Radiation au RCS de Pontoise et immatriculation au RCS de PARIS.  
204569

## ALL INCOMING

SARL au capital de 7 500 Euros  
Siège social : 75017 PARIS 17  
9, rue Barye  
482 985 249 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO u 30/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 9, rue Barye - 75017 PARIS au 55, boulevard Pereire - 75017 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
204603

## START ME UP - CONSULTING

Société Par Actions Simplifiée  
au capital de 3 000 Euros  
Siège social : 75018 PARIS  
60, rue Joseph De Maistre  
842 307 258 R.C.S. PARIS

L'associée unique, par décision du 15 février 2022, à effet du même jour, a décidé le transfert du siège social. Par conséquent, l'avis précédemment publié est modifié comme suit : **Nouvelle mention :** Siège social : 34, rue de Liège - 75008 PARIS.

Pour avis - la Gérance.

204609

## SCI DU HAUT RANELAGH

SCI au capital de 2 000 Euros  
Siège social : 75116 PARIS  
3, avenue Jules Janin  
522 725 639 R.C.S. PARIS

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 25/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 7, rue Chateaubriand 75008 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PARIS.  
204593

## SCI D'ELBEE

Société Civile Immobilière  
au capital de 10 000 Euros  
Siège social :  
85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
76, rue de la Croisée,  
B.P. 157 - Z.A. Beaupuy 3  
820 718 419 R.C.S. LA ROCHE SUY YON

### Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 76, rue de la Croisée, B.P. 157, Z.A. Beaupuy 3, 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX au 39, avenue d'Iéna, 75016 PARIS à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 820 718 419 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 02/06/2016, a pour objet social l'acquisition d'un terrain et sa mise en valeur par l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement dudit immeuble, la souscription de tout crédit-bail immobilier, l'édification de toutes constructions, la réfection ou l'aménagement de celles existantes, et un capital de 10 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, La Gérance.

204562

## DEST.INBOX

SARL au capital de 92 000,00 Euros  
Siège social : 75016 PARIS  
7, rue Piccini  
830 353 405 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 14 décembre 2021 et du procès-verbal du gérant du 10 février 2022, le capital social a été réduit de 92 000,00 € pour le ramener de 184 000,00 € à 92 000,00 € par voie de rachat et d'annulation de 9 200 parts sociales.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence :

**Ancienne mention :** 184 000,00 €.  
**Nouvelle mention :** 92 000,00 €.  
Mention en sera faite au RCS de PARIS.

Pour avis, le Gérant.

204568

## "BADOLY"

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 100 Euros  
Siège social : 75017 PARIS  
17, avenue Mac-Mahon  
848 235 685 R.C.S. PARIS

L'AGE du 25/02/2022 a décidé de transférer le siège social du 17, avenue Mac-Mahon 75017 PARIS au 8, place des Vergnettes 11560 SAINT PIERRE LA MER, à compter du 01/03/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS NARBONNE.

204621

## SCI DOMI

SCI au capital de 2 000 Euros  
Siège social : 75016 PARIS  
2, avenue Vion-Whitcomb  
437 921 018 R.C.S. PARIS

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 21/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 7, rue Chateaubriand 75008 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PARIS.  
204613

## FOOD ASSOCIE

SAS au capital de 150 000 Euros  
Siège social : 75002 PARIS  
89, rue Montmartre  
911 245 249 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 11/03/2022, constaté par décisions du Président du 14/03/2022 il a été décidé :

- d'augmenter le capital en numéraire d'une somme de 37 500 €, pour le porter à la somme de 187 500 €, par la création de 1 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 25 € chacune, entièrement libérées ;

- d'augmenter le capital en numéraire, par incorporation de la prime d'émission de l'augmentation de capital ci-avant, d'une somme de 62 500 €, pour le porter à la somme de 250 000 €, par la création de 2 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 25 € chacune, entièrement libérées.

Modification des articles 6 et 7 des statuts.

Dépôt légal au RCS de PARIS.  
204622

## PERFORMANCE CONSULTANTS FRANCE

SAS au capital de 160 440 Euros  
Siège social : 13100 AIX EN PROVENCE  
9, avenue Henri Pontier  
451 051 957 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE

Par décision de l'associé unique le 11/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 10, rue Cambacérés - 75008 PARIS. Président : OASYS&COMPAGNIE, SAS sise 10, rue Cambacérés - 75008 PARIS, RCS PARIS 851 069 914.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation RCS d'AIX-EN-PROVENCE. Immatriculation au RCS de PARIS.  
204611

## AVERTIM FRANCE

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 50 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
36, avenue Hoche  
514 550 706 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2021, le capital a été augmenté d'une somme de 350 000 € et porté à 400 000 € par création de 35 000 parts nouvelles de 10 € chacune.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

La Gérance.

204633

## BONAPARTE

SCI au capital social de 400 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
4, rue Georges Citerne  
798 292 892 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération de l'assemblée extraordinaire en date du 5 mars 2022, il a été décidé de transférer le siège social au 4 rue Fléclhier 75009 PARIS.

A compter du 06 mars 2022 et de modifier l'article 5 des statuts en conséquence.

204632

Erratum à l'annonce n°204051 parue dans le présent journal du 09/03/2022, il fallait lire : « 445 NOISY LE SEC RUE EUGENE DURIN, SNC au capital de 1 000 euros » au lieu de « SCCV 445 NOISY LE SEC RUE EUGENE DURIN, SCCV au capital de 1 000 euros ».  
204599

**SCI FED**

SCI au capital de 21 400 Euros  
Siège social : 93300 AUBERVILLIERS  
31/35, rue Saint Denis  
330 730 680 R.C.S. BOBIGNY

Suivant décisions de l'associé unique du 06/09/2021, le siège social a été transféré au 7, rue Chateaubriand 75008 Paris.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

**Objet** : La gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens d'un immeuble sis à 93300 AUBERVILLIERS 31 à 39 rue Saint Denis, ainsi que tous immeubles situés sur le territoire de ladite commune. Sa location, soit en bloc, soit en fractions. La réalisation de tous travaux d'amélioration et de toutes installations nouvelles, conformément à la destination dudit immeuble.

**Durée** : 99 ans.

La société sera radiée du RCS de BOBIGNY et immatriculée au RCS de PARIS.

204668

**BEL ET BIENS**

SAS au capital de 2 000 Euros  
Siège social : 75006 PARIS  
118, rue d'Assas  
884 615 832 R.C.S PARIS

Aux termes de l'AGE du 31/12/21, il a été décidé de nommer en qualité de président, M. Bertrand LABARDENS, demeurant 22, rue de l'Odéon 75006 Paris, en remplacement de M. Igor SINDJELIC démissionnaire. Inscriptions modificatives au greffe du TC de PARIS.

204654

**GETAROUND**

SAS au capital de 1 257 060 Euros  
Siège social : 75002 PARIS  
35, rue Greneta  
522 816 651 R.C.S. PARIS

Par décision du président le 25/02/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1 263 360 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204680

**LES DISQUES CARACTERE**

SARL au capital de 2 000 Euros  
Siège social : 75018 PARIS  
4, rue Baudelique  
512 326 943 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/03/2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient :

**Karakos Productions & Publishing**

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204658

**BARDHUM**

SAS au capital de 41 973 170 Euros  
Siège social : 95430 AUVERS SUR OISE  
49 bis, rue de la Bourgogne  
831 243 324 R.C.S. PONTOISE

Par décisions du 04/03/2022, le Président a transféré le siège social à PARIS (75007) 5 Villa de Ségur.

**Président** : M. Jean-Sébastien BARRAULT, 5 Villa de Ségur 75007 Paris.

**Directeur général** : Mme Delphine BARRAULT, 5 Villa de Ségur 75007 PARIS

Radiation au RCS de Pontoise et immatriculation au RCS de PARIS.

204671

**L'ECHAUDE**

Société Civile au capital de 317 000 Euros  
Siège social : 75007 PARIS  
214, boulevard Saint-Germain  
449 186 048 R.C.S. PARIS

Aux termes des AGE en date du 07/10/2019 et du 10/10/2019, le siège social a été transféré au 5, avenue Rodin - 75116 PARIS.

Mme Axelle VANCO demeurant 12, rue de Beaune - 75007 PARIS et Mme Géraldine BAILLE demeurant 12, rue de Beaune - 75007 PARIS, ont été nommées en qualité de **co-gérantes**, en remplacement de Mme Catherine MOULIN.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204661



Société Anonyme  
au capital de 13 000 000 Euros  
Siège Social : 75008 PARIS  
93, boulevard Maeshherbes  
999 990 005 R.C.S. PARIS

Suivant délibération du Conseil d'administration de STEF du 10 mars 2022, Monsieur Maxime VANDONI, demeurant 50, rue de Clichy 75009 Paris, a été coopté en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-François LAURAIN, démissionnaire à cette même date, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

204664

**GROUPE SF FASHION**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 56 000 Euros  
Siège social : 75002 PARIS  
59, rue Réaumur  
440 474 898 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 23/12/2020, les associées ont pris acte de la démission de La Fiduciaire Saint Martin, commissaire aux comptes titulaire, et de celle de M. Pierre MERCADAL, commissaire aux comptes suppléant et ont décidé de ne pas procéder à leur remplacement.

204651

**DES ENJEUX ET DES HOMMES**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 170 000 Euros  
Siège social : 75001 PARIS  
3, rue du Louvre  
801 390 261 R.C.S. PARIS

Par décisions de l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> mars 2022, Madame Agnès RAMBAUD-PAQUIN a été nommée en qualité de Directrice Générale de la société, avec effet au 01/03/2022.

Modification au RCS de PARIS.

204653

**AZUR SARL****ABM**

SARL au capital de 76 000 Euros  
Siège social : 75003 PARIS  
30, rue Volta  
389 647 405 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de la gérance en date du 28/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 142, boulevard Masséna - 75013 PARIS, et ce, à compter du 01/03/2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204666

**BARDHIMMO**

SC au capital de 1 023 736 Euros  
Siège social : 95430 AUVERS SUR OISE  
49 bis, rue de la Bourgogne  
852 884 204 R.C.S. PONTOISE

Par décisions unanimes du 4/03/2022, les associés ont transféré le siège social à PARIS (75007) 5 Villa de Ségur.

**Objet** : détention par suite d'achat, apport ou autrement, gestion, vente de valeurs mobilières et de parts sociales, prise et gestion de participations dans toutes sociétés ; toutes prestations notamment à ses filiales en matière d'assistance comptable, financière, juridique ou administrative ; acquisition par voie d'apport, achat, échange ou autrement de tous biens et droits immobiliers, constructions d'immeubles, administration, gestion, revente éventuelle à titre exceptionnel desdits biens et droits.

**Durée** : jusqu'au 01/08/2118.

Radiation au RCS de Pontoise et immatriculation au RCS de PARIS.

204563

**SCI HUMAJDEL SEGUR**

SCI au capital de 400 000 Euros  
Siège social : 95430 AUVERS SUR OISE  
49 bis, rue de la Bourgogne  
895 050 185 R.C.S. PONTOISE

Par décisions unanimes du 04/03/2022, les associés ont transféré le siège social à PARIS (75007) 5 Villa de Ségur.

**Objet** : acquisition par voie d'achat y compris en l'état futur d'achèvement ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, gestion, entretien, location, sous-location, vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers et de leur complément ; acquisition, gestion, aliénation de valeurs mobilières ou de placement et tout titre de société. **Durée** : jusqu'au 11/03/2120.

Radiation au RCS de Pontoise et immatriculation au RCS de PARIS.

204567

**SOCIETE ANONYME  
L'IMMOBILIERE DE LA RUE  
DE VARENNE ET EXTENSIONS**

SA au capital de 403 241,91 Euros  
Siège social : 75007 PARIS  
73, rue de varenne  
592 059 430 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Conseil d'Administration en date du 07.02.2022, il a été décidé de nommer à titre provisoire par cooptation en qualité d'Administrateur, Mme Noorsrainah TENGAH demeurant SPG 130-8, Darussaadah, JLN Permaisuar, Brunei-Muara, Negara Brunei Darussalam, Brunei-Muara - BE1118, en remplacement de M. Ibrahim Azmi ABDUL RAHMAN.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204713

**LE PRE DE LA GRANGE**

SC au capital de 34 000 Euros  
Siège social : 75014 PARIS  
31, rue Brézin  
491 315 370 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 08/07/2021 par Me Hervé MARTIN, Notaire à PARIS 9<sup>e</sup>, 60, rue de la Chaussée d'Antin, il a été décidé de transférer le siège social au lieu-dit Le Pré de la Grange, Le Bourg de Bubertré - 61190 TOUROUVRE AU PERCHE. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS d'ALENCON.

204738

**SCI ROSE DESNOUETTES**

SCI au capital de 9 710 000 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
56-58, rue Desnouettes  
844 405 977 R.C.S. PARIS

Aux termes de la séance du 01/12/2018 du XVIIIème Chapitre Provincial de la Province Canonique de France, il a été décidé de nommer en qualité de représentant permanent de LA PROVINCE DE FRANCE DE LA CONGREGATION DES SŒURS HOSPITALIERES DU SACRE-CŒUR DE JESUS, gérant de la SCI ROSE DESNOUETTES, Mme GONI Rosalia née le 29/12/1949 à BARINDANO (Espagne) demeurant 56/58, rue Desnouettes 75015 PARIS, en remplacement de Mme GONI AIZPUN Maria-Purification. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204684

**Modification des organes de direction****FINANCIERE EURAFRIQUE**

SA au capital social de 2 339 400 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
56, rue du faubourg Saint Honoré  
642 036 198 R.C.S. PARIS

Par lettre en date du 3 mars 2022, la société EDMOND DE ROTHSCHILD S.A, administrateur de la société FINANCIERE EURAFRIQUE a désigné à compter de ce jour, Monsieur Fabrice COILLE demeurant 47, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS, en qualité de Représentant Permanent, en remplacement de Monsieur Philippe CIEUTAT. Mention sera portée au RCS de PARIS.

204685

**MAZURINE**

SARL au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
5, rue François 1er  
502 676 059 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/02/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204690

**MAZEO**

SARL au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
5, rue François 1er  
503 401 291 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/02/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204692

**GDL IMMO**

SAS au capital de 2 000 Euros  
Siège social : 75018 PARIS  
14 rue de Clignancourt  
909 497 604 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 10/03/2022, il a été décidé retirer les activités d'administration de biens et de promotion immobilière de l'objet social de la société. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204696

## ARCADE-VYV PROMOTION IDF

SAS au capital de 6 000 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
904 668 712 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AG du 25/01/2022 et du CA du 25/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président du CA, la société ANTIN RÉSIDENCES SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATION A LOYER MODÉRÉ, SA, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 315 518 803 RCS Paris, en remplacement de M. Laurent LORILLARD.

Il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur :

- La société ANTIN RÉSIDENCES SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATION A LOYER MODÉRÉ

- La société CPH ARCADE - VYV, SA d'HLM, 033 rue DeFrance 94300 VINCENNES immatriculée sous le n° 692 002 660 RCS Créteil,

- La société NCA, Société Coopérative d'intérêt collectif d'HLM à forme anonyme, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 692 006 729 RCS Paris,

- La société ARCHE IMMOBILIER, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 327 004 016 RCS Paris,

- La société SOCIÉTÉ CENTRALE DE COOPÉRATION IMMOBILIÈRE ARCADE-VYV, Société Coopérative d'intérêt collectif pour l'accès à la propriété, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 572 179 828 RCS Paris,

Il a été pris acte des démissions de leurs mandats d'administrateur de M. Laurent LORILLARD et M. Jacques WOLFROM.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204698

## "ETABLISSEMENTS THIREAU"

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 38 112,25 Euros  
Siège social : 75116 PARIS  
65, avenue Paul Doumer  
582 006 615 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 11 mars 2022, il a été décidé de nommer pour une durée illimitée aux fonctions de co-gérant de la société, Madame Dominique THIREAU demeurant à SAINT HYMER (14130) La Brunetière, à compter du même jour, qui exercera ses fonctions avec Madame Monique THIREAU, gérante en exercice.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.

Pour avis.

204699

## STOA DOMINICAN WIND

SAS au capital de 7 500 000 Euros  
Siège social : 75007 PARIS  
31, avenue de Ségur  
894 133 974 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 10/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société MAZARS, sise 61, rue Henri Régnauld, Tour Exaltis, 92400 COURBEVOIE, immatriculée sous le n° 784 824 153 RCS NANTERRE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204702

Rectificatif à l'annonce n°203514 parue le 23/02/2022 dans le présent journal, il fallait lire que le transfert de siège social a été décidé aux termes des décisions de la Présidente en date du 16/02/2022 et non de l'AGE du 28/01/2022.

204623

## SCI MEJEANS LAVANDINS

Société Civile Immobilière  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
13210 SAINT REMY DE PROVENCE  
36, avenue Albert Schweitzer  
842 578 882 R.C.S. TARASCON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08/02/2022, il résulte que le siège social a été transféré au 95, rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris, à compter du 08/02/2022.

**Objet** : L'acquisition, la construction, la cession, l'exploitation, la gestion, l'administration par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Madame Anne-Marie VAUDEQUIN, associée Gérante, 1, rue Jacquard 11100 Narbonne.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TARASCON sous le numéro 842 578 882 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de PARIS. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

204718

## ALIXIO CHANGE MANAGEMENT

SAS au capital de 37 650 Euros  
Siège social : 75007 PARIS  
137, rue de l'Université  
482 606 308 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10/03/2022, la société ALIXIO, SAS, dont le siège social est situé 137, rue de l'Université - 75007 PARIS immatriculée sous le n° 523 166 304 RCS Paris, a été nommée en qualité de Président et Membre du Comité Stratégique et Financier, en remplacement de M. Joël VIVES.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204707

## AVENS

SCP d'Avocats  
au capital de 1 127,76 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
13, rue Lafayette  
350 119 434 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 01/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérante Mme Sabine ALIX demeurant 7, rue Bourdaloue, 75009 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204724

## ACTIGLASS

SAS au capital de 51 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
25, rue de Ponthieu  
794 255 414 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 09/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président de sas ACTI GLASS PRO SERVICES AGPS, SAS, 458, chemin du Marquis 38430 MOIRANS immatriculée sous le n° 910 321 835 RCS Grenoble en remplacement M. Alain CUSTEY.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204722

formalites@jss.fr

## QAPA

SAS au capital de 160 223 Euros  
Siège social : 75002 PARIS  
105, rue de Réaumur  
533 208 161 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM en date du 28/06/2019 et des décisions du Président en date du 20/01/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 160 351 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204627

## SNC CERE ST LAZARE

SNC au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75116 PARIS  
112, avenue Kléber  
793 440 876 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 11/03/2022, il a été pris acte de la cession de la totalité de ses parts, soit 1 part de CERE ST. LAZARE 2 s.à.r.l., à CERE ST. LAZARE 1 s.à.r.l qui devient l'unique associé.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204741

## SARGAL

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1 650 001 Euros  
Siège social : 75116 PARIS  
51, boulevard Lannes  
479 524 340 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 22 février 2022 :

Martine GALTIER, demeurant 51, bd Lannes 75116 PARIS a été nommée en qualité de Président en remplacement de Monsieur Christian GALTIER, démissionnaire.

Pierre-Alain GALTIER, demeurant 26, Rue Henri Mussard, 12 GENEVE a été nommé en qualité de directeur général.

POUR AVIS,

Le Président.

204742

## IMMOBILIERE 3F

SA au capital de 368 303 949,60 Euros  
Siège social : 75013 PARIS  
159, rue Nationale  
552 141 533 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 16/12/2021, le capital social a été augmenté pour être porté à 432 503 931,20 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204743

Le Journal Spécial des Sociétés

paraît le **mercredi**

dans les départements suivants :

**75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95**



## PROJETS DE FUSION

### LCL AUTOCALL IV 2019 ECHU

Fonds commun de placement  
(FCP absorbé)

### LCL FONDS ECHUS PEA

Fonds commun de placement  
(FCP absorbant)

#### AVIS DE FUSION

Suivant acte sous seing privé signé à Paris, en date du 21 février 2022, AMUNDI ASSET MANAGEMENT, Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros, dont le siège social est 91 - 93, boulevard Pasteur - 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 437 574 452, agréée comme société de gestion sous le n° GP-04000036 des FCP « LCL AUTOCALL IV 2019 ECHU » et « LCL FONDS ECHUS PEA » a établi un projet de fusion par voie d'absorption du FCP « LCL AUTOCALL IV 2019 ECHU » par le FCP « LCL FONDS ECHUS PEA ».

A cet effet, le FCP « LCL FONDS ECHUS PEA » recevra la totalité de l'actif et prendra en charge l'intégralité du passif du FCP « LCL AUTOCALL IV 2019 ECHU ».

La rémunération des apports du FCP « LCL AUTOCALL IV 2019 ECHU » sera effectuée par la remise aux porteurs de parts du FCP « LCL AUTOCALL IV 2019 ECHU », sans frais ni commission de souscription, de parts et de millièmes de parts émises par le FCP « LCL FONDS ECHUS PEA ».

La parité d'échange sera déterminée par le quotient de la valeur liquidative de chacune des entités concernées, sur la base des valeurs liquidatives calculées le 21 avril 2022.

Les porteurs de parts du FCP « LCL AUTOCALL IV 2019 ECHU » recevront un nombre entier de parts augmenté d'un ou plusieurs millièmes de parts du FCP « LCL FONDS ECHUS PEA » et le cas échéant, d'une soule résiduelle en espèces.

Les créanciers de chacune des deux entités dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à cette fusion, dans un délai de 15 jours avant la date prévue pour l'opération (art. 422-101 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

Le dépositaire du FCP « LCL FONDS ECHUS PEA » centralisera les opérations d'échange des parts du FCP « LCL AUTOCALL IV 2019 ECHU » contre des parts et millièmes de parts du FCP « LCL FONDS ECHUS PEA ».

L'opération de fusion/absorption interviendra le 21 avril 2022.

Les souscriptions et les rachats des parts du FCP « LCL AUTOCALL IV 2019 ECHU » seront suspendus à compter du 14 avril 2022 à 12 heures 01.

Le FCP « LCL AUTOCALL IV 2019 ECHU » sera dissous au jour de la fusion.

La présente opération a fait l'objet d'un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément à l'article 422-101 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Paris le 14 mars 2022.

Le conseil d'administration.

204397



## TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

### SNC CERE ST LAZARE

SNC au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75116 PARIS  
112, avenue Kléber  
793 440 876 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 14/03/2022,

La société CERE St Lazare 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 2, avenue Charles de Gaulle - L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.052, a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la Société SNC CERE ST LAZARE.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS.

204745

### Lumen TopCo

SAS au capital de 1 Euro  
Siège social : 75001 PARIS  
3 boulevard de Sébastopol  
899 449 300 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du 08/12/2021, la société Financière Lumen S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont le numéro d'immatriculation est B255162, a, en sa qualité d'Associé unique, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société Lumen TopCo.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS.

204749

### INSTITUT DE LA LAICITE

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 4 080 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
10, rue de Penthièvre  
825 187 552 R.C.S. PARIS

Par décision du 03.02.2022, la société SHIGAN, société par actions simplifiée au capital de 8 000 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°793 237 991, dont le siège est sis 2, rue du Plateau, à 75019 PARIS, associée unique de la société INSTITUT DE LA LAICITE, a décidé, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la société INSTITUT DE LA LAICITE.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société INSTITUT DE LA LAICITE au profit de la société SHIGAN, à l'issue du délai d'opposition des créanciers.

Les oppositions doivent être formées par les créanciers dans un délai de

trente jours à compter de la présente publication devant le Tribunal de Commerce de Paris, 1, quai de la Corse - 75198 Paris Cedex 04.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.  
Pour avis, le Président, Laurent BERAIL.  
204495

## DISSOLUTIONS

### "FANETTE"

S.A.S. en liquidation  
au capital de 7 800 Euros  
Siège social : 75017 PARIS  
29, rue Lemercier  
433 203 585 R.C.S. PARIS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2022 a décidé :

- La dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour.

Madame Françoise ALONSO a été nommée en qualité de liquidateur et mis fin à ses fonctions de Présidente, la correspondance ainsi que tous les actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés au domicile ci-indiqué du liquidateur : 8, rue des Bleuets - 91470 FORGES LES BAINS. Mention sera faite au R.C.S. de PARIS.

204597

### SCI AVEA CREPEY

SC au capital de 307 100 Euros  
Siège social : 75013 PARIS  
8, rue Brillat-Savarin  
825 189 426 R.C.S. PARIS

Par décision des associés le 01/07/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. Thierry FRESLON demeurant 24, rue de la Ville Neuve 93600 AULNAY SOUS VOIS, a été nommé en qualité de liquidateur. Il a été mis fin aux fonctions de gérant de l'association AVEA LA POSTE. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204605

### GAD

Société Civile au capital de 651 000 Euros  
Siège social : 75019 PARIS  
20, quai de la Marne  
788 458 057 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 13/04/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. Guy GENTY demeurant 20, quai de la Marne 75019 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204500

### SANPER

SCI capital de 2 000,00 Euros  
Siège social : 75014 PARIS  
113, rue d'Alésia  
753 187 715 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10/01/22, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 10/01/22. M. SANVITI Olivier, demeurant 113, rue d'Alésia 75014 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

204526

### BRIO SAS

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 37 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
27, rue Taitbout  
399 924 000 R.C.S. PARIS

#### Avis de dissolution

Le traité de fusion conclu aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25 juin 2020 entre la société JEUX RAVENSBURGER, société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 17 475 000 EUROS, dont le siège est à 68120 PFASTATT - Le Tertial 1 - 21, rue de Dornach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mulhouse sous le numéro 388 696 569, et la société BRIO SAS sus-désignée, société absorbée, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée sur la base de ses comptes estimés au 31 décembre 2020, a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 15 et 16 novembre 2021 après constatation, suivant procès-verbal des décisions de la Présidente de la société JEUX RAVENSBURGER en date du 17 mai 2021, des valeurs nettes comptables définitives des actifs et des passifs et, par conséquent, de l'actif net transmis en résultant, déterminés sur la base des comptes de la société BRIO SAS définitifs au

31 décembre 2020. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 31 décembre 2020. La société JEUX RAVENSBURGER détenant la totalité des actions composant le capital de la société BRIO SAS depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au greffe de la chambre commerciale du Tribunal Judiciaire de Mulhouse et du Tribunal de Commerce de Paris, il n'a été procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé, conformément aux dispositions de l'article L 236-3 II du Code de commerce. Le boni de fusion définitif s'élève à 53 013,84 EUROS. La société BRIO SAS, société absorbée, a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis, La Présidente.

204463

### AVESIC

SARL en liquidation  
au capital de 5 000 Euros  
Siège : 75005 PARIS  
3, avenue des Gobelins  
849 086 848 R.C.S. PARIS

L'AGE du 10/03/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour. Santi-Alexandre MAURO, demeurant à PARIS (75001) - 112, rue Rambuteau, a été nommé en qualité de liquidateur et le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.

En conséquence, les mandats de cogérants de Pierre FALCONE et Santi-Alexandre MAURO ont pris fin le 10/03/2022.

POUR INSERTION.

204572

### MVL CONSEILS

SAS au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75116 PARIS  
12, rue Léonce Reynaud  
527 600 332 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 15/12/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mme Martine LANDY-GOURDON a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

204712

### BASELAND

Société Civile  
au capital de 165 000 Euros  
Siège social : 75011 PARIS  
18-20 du Faubourg du Temple  
793 322 017 R.C.S. PARIS

Par décisions en date du 28 février 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation. Les associés ont nommé comme Liquidateur Monsieur Franck POIRIER, né le 6 juin 1975 à Rennes, demeurant 119 rue Héron, 33000 Bordeaux, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

Mention sera faite au RCS de PARIS.  
Pour avis.

204415

## CLÔTURES DE LIQUIDATION

### ERV

Société civile en liquidation  
au capital de 60 000 Euros  
Siège social et de liquidation :  
75002 PARIS  
109, boulevard de Sébastopol  
453 768 681 R.C.S. PARIS

#### AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/01/2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Vadim ROZENBAUMAS, demeurant 2, rue Nicolo 75016 PARIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de PARIS, en annexe au RCS.

204522

### SCI AVEA VAL D'ESQUIERES

SC en liquidation  
au capital de 220 100 Euros  
Siège social : 75013 PARIS  
8, rue Brillat-Savarin  
825 174 873 R.C.S. PARIS

Par décision des associés le 30/06/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

204506

### SCI AVEA URRUGNE

SC en liquidation  
au capital de 671 100 Euros  
Siège social : 75013 PARIS  
8, rue Brillat-Savarin  
825 163 934 R.C.S. PARIS

Par décision des associés le 30/06/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

204508

Par décision des associés le 30/06/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

204508

## SCI AVEA ASPRES

SC en liquidation  
au capital de 465 100 Euros  
Siège social : 75013 PARIS  
8, rue Brillat-Savarin  
825 191 463 R.C.S. PARIS

Par décision des associés le 30/06/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

204510



**CABINET ARRAOU & ASSOCIÉS**  
66 Chemin Mirassou - 64140 LONS

## BKUPFER

SELARLU en liquidation  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 75003 PARIS  
17, boulevard des filles du Calvaire  
Clinique Vétérinaire  
500 256 797 R.C.S. PARIS

D'un PV AGO du 18/02/2022, il résulte que : l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation à effet au 06/03/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de PARIS.

204670

## SCI AVEA FLORENSAC

SC en liquidation  
au capital de 225 100 Euros  
Siège social : 75013 PARIS  
8, rue Brillat-Savarin  
825 190 812 R.C.S. PARIS

Par décision des associés le 30/06/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

204514

## SCI SANPER

SCI en liquidation  
au capital de 2 000 Euros  
Siège social : 75014 PARIS  
113, rue d'Alesia  
753 187 715 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 28/02/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

204528

## SCI PONT D'AMOUR FLEURY

SC en liquidation  
au capital de 5 000 Euros  
Siège social : 75016 PARIS  
12, rue Cimarosa  
843 447 939 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 08/01/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

204577

## MVL CONSEILS

SAS en liquidation  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75116 PARIS  
12, rue Léonce Reynaud  
527 600 332 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 31/12/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

204715

## "FANETTE"

S.A.S. en liquidation  
au capital de 7 800 Euros  
Siège de liquidation : 75017 PARIS  
29, rue Lemercier  
433 203 585 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une A.G.E. du 28 février 2022, les actionnaires ont approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur et déclaré la liquidation close. La Société sera radiée au R.C.S. de PARIS.

204596

## CONVOICATIONS AUX ASSEMBLÉES

### VIADUC INVESTISSEMENT

Société d'Investissement  
à Capital Variable  
Siège social : 75009 PARIS  
12, boulevard de la Madeleine  
537 512 642 R.C.S. PARIS

### AVIS DE CONVOICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 AVRIL 2022

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la SICAV VIADUC INVESTISSEMENT (ci-après désignée la « Société ») sont convoqués le 7 avril 2022, à 10h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport annuel en ce compris le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, le rapport de gestion et sur le rapport du gouvernement d'entreprise ;
- Approbation des comptes de la SICAV relatifs à l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2021 ; quitus de leur gestion aux Administrateurs ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes ; approbation des conventions et opérations mentionnées dans ce rapport ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jérôme CHIGARD ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Catherine HERTZOG ;
- Nomination de Madame Clémence THIAUCOURT en qualité d'Administrateur ;
- Nomination de Madame Laura ANDJELKOVIC en qualité d'Administrateur ;
- Nomination de Madame Alice HERTZOG en qualité d'Administrateur ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

La réunion se tiendra dans des locaux sis 96 Boulevard Haussmann, Paris 8<sup>ème</sup>, et, le cas échéant, par voie de visioconférence dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Les actionnaires sont invités à se connecter aux coordonnées qui leur seront communiquées sur demande à l'adresse électronique fo@oddo-bhf.com, au plus tard au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure,

heure de Paris, et sous réserve de justifier de sa qualité d'actionnaire dans les conditions ci-après.

Pour participer à cette Assemblée ou s'y faire représenter, chaque Actionnaire devra justifier de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom – ou le cas échéant au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'Actionnaire réside à l'étranger – au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les Actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre Actionnaire, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité,
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,
- voter par correspondance.

Des formulaires de procuration sont à la disposition des Actionnaires au siège de la Société. Les Actionnaires pourront également demander, par lettre devant parvenir au siège social, six jours au moins avant la réunion, que leur soit adressé un formulaire de vote par correspondance.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus au siège de la société deux jours au moins avant la date de l'Assemblée.

L'attestation de participation visée à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont informés que le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et plus généralement l'ensemble de la documentation requise par la réglementation sont tenus à leur disposition, dans les conditions légales, au siège social de la société et seront adressés gratuitement à ceux d'entre eux qui en feront la demande.

204546

Le Conseil d'Administration.

## SOCIETE CIVILE DES AUTEURS REALISATEURS PRODUCTEURS

Siège : ARP  
Société Civile à capital variable  
Siège social : 75017 PARIS  
7, avenue de Clichy  
342 566 130 R.C.S. PARIS

### CONVOICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (DEUXIEME AGE) DU LUNDI 28 MARS 2022

Chers Membres de L'ARP,  
L'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, convoquée le **Mardi 15 FEVRIER à 10 heures** par visioconférence, qui s'est tenue en vue d'une révision de nos statuts, n'a pu délibérer valablement, faute de réunir le quorum requis par l'article 18 des statuts, à savoir la moitié au moins des associés présents et représentés.

Vous êtes en conséquence de nouveau convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **LUNDI 28 MARS PROCHAIN**.

Cette Assemblée générale se tiendra en visioconférence.

La réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation et le vote ne requièrent pas de quorum.

Dans l'attente du plaisir de vous recevoir, nous vous prions de croire à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mathieu Debusschère,  
Délégué Général de L'ARP.  
204647

## LE SECOURS CATHOLIQUE

Association Reconnue d'Utilité Publique  
Siège social : 75341 PARIS CEDEX 07  
106 RUE DU BAC

### AVIS DE CONVOICATION D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les membres de l'Association « Le SECOURS CATHOLIQUE » sont convoqués en Assemblée Générale le :

**JEUDI 7 AVRIL 2022 A 13H00**  
SALLE JEAN RODHAIN  
AU SIÈGE DE L'ASSOCIATION  
106 RUE DU BAC - 75007 PARIS

Selon l'ordre du jour suivant :  
- Ratification de résolutions immobilières  
- Questions diverses  
204372

## LOCATIONS- GÉRANCES

Suivant acte S.S.P. en date à LES ULIS du 09 mars 2022, la Société **CARREFOUR PROXIMITE FRANCE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 47 547 008 Euros, dont le siège social se trouve à MONDEVILLE (14120), ZI route de Paris, immatriculée au R.C.S. de CAEN sous le numéro 345 130 488, a confié en location-gérance, à la Société **AZZED DISTRI**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 Euros, dont le siège social se trouve à PARIS (75015), 62/64, avenue Emile Zola, en cours d'immatriculation au R.C.S. de PARIS qui l'a accepté, un fonds de commerce **d'alimentation générale du type supermarché** sis et exploité à PARIS (75015), 62/64, avenue Emile Zola, sous l'enseigne « **CARREFOUR CITY** », pour une durée initiale d'une année entière à compter du 14 mars 2022 pour se terminer le 13 mars 2023, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

204438

Suivant acte S.S.P. en date à LES ULIS du 09 mars 2022, la Société **CARREFOUR PROXIMITE FRANCE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 47 547 008 Euros, dont le siège social se trouve à MONDEVILLE (14120), ZI route de Paris, immatriculée au R.C.S. de CAEN sous le numéro 345 130 488, a confié en location-gérance, à la Société **SADJI DISTRIBUTION**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 Euros, dont le siège social se trouve à PARIS (75020), 30, boulevard de Belleville, en cours d'immatriculation au R.C.S. de PARIS qui l'a accepté, un fonds de commerce **d'alimentation générale du type supermarché** sis et exploité à PARIS (75020), 30, boulevard de Belleville, sous l'enseigne « **CARREFOUR CITY** », pour une durée initiale d'une année entière à compter du 17 mars 2022 pour se terminer le 16 mars 2023, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

204524

Par acte SSP du 11.03.2022,  
**Baillleurs** : Daniel BREVIE et Isabelle BREVIE, demeurant à PARIS (75014) 48, rue Pernety,  
**Locataire-gérant** : « **MASEKIAL** », SAS au capital de 10 000 euros dont le siège social est à PARIS (75014) – 66, rue Raymond Losserand, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 910 292 374,

**Fonds** : de CAFE BRASSERIE connu sous l'enseigne « **LE METRO** » sis est exploité à PARIS (75014) 66, rue Raymond Losserand,  
**Durée de la gérance** : UNE ANNEE renouvelable par tacite reconduction,  
**Date d'entrée en jouissance** : le 15.03.2022.

204588

Pour insertion.

✂

Le contrat de location-gérant consenti par Monsieur Daniel BREVIE et Mademoiselle Isabelle BREVIE, demeurant à PARIS (75014) 48, rue Pernety à « SEBEST », SARL au capital de 10 000 euros dont le siège social est à PARIS (75014) – 66, rue Raymond Losserand, (800 663 619 RCS PARIS), pour le fonds de commerce de CAFE BRASSERIE connu sous l'enseigne « LE METRO » sis est exploité à PARIS (75014) 66, rue Raymond Losserand, a pris fin le 14 mars 2022.

Pour insertion.

204614

## THE HEARTHLY SPOT

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75018 PARIS  
20, rue Saint Isaure  
849 535 406 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PARIS du 28/01/2022, il a été donné en location-gérance à la société ZAZOU, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 20, rue Saint Isaure, 75018 PARIS, en cours d'immatriculation au RCS de PARIS, un fonds de commerce de restauration de type rapide sis et exploité 20, rue Saint Isaure, 75018 PARIS et immatriculé à l'INSEE sous le n°489 535 406 00011.

Ce contrat a été conclu pour une durée d'une année à compter du 01/12/2021 avec possibilité de renouvellement par tacite reconduction.

Mention sera faite au RCS de PARIS.  
204525

## OPPOSITIONS

### VENTES DE FONDS

Par acte sous seing privé en date à PARIS du 27 décembre 2021, enregistré au SDE de PARIS ST-HYACINTHE le 5 janvier 2022 (dossier 2022 00000107, référence 7544P61 2022 A 00013), Madame Xiaohui LI née WANG et Monsieur Jun LI, son époux, demeurant ensemble : 105, rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS, RCS PARIS 531 875 839, ont cédé à Monsieur Ji SUN et Madame Yi SUN née LIU, son épouse, demeurant ensemble : 59, rue au Maire – 75003 PARIS, le fonds de commerce de « CAFE – VINS – LIQUEURS – RESTAURANT – BRASSERIE – JEUX DE LA FRANÇAISE DES JEUX – TABLETTE – TOUS PARIS – DEBIT DE TABAC » connu sous l'enseigne « LES VOLCANS » sis et exploité : 105, rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS, et ce, moyennant le prix de vente : 1 020 000 € Jouissance : 27 décembre 2021, les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales par la SCP Christophe PEREIRE - Nicolas CHAIGNEAU, Société d'Avocats à la Cour, située : 18, rue de Marignan – 75008 PARIS, pour la correspondance et pour la validité.  
204457

### VENTE DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé du 17/02/2022, enregistré au SIE de ST HYACINTHE, le 11/03/2022, Dossier 2022 00009781, référence 7544P61 2022 A 03218, la société OPTIC WORLD, SARL au capital de 7 623 €, sise 20, rue des Martyrs, 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°432 984 136, a vendu à : la société MESURE, SAS au capital de 100 000 €, sise 20, rue des Martyrs,

75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°904 099 934, Un fonds de commerce d'Optique, sis et exploité 20, rue des Martyrs, 75009 PARIS.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 265 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 17/02/2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité à l'adresse du fonds cédé, soit 20, rue des Martyrs, 75009 PARIS, et pour la correspondance au Séquestre Juridique de l'Ordre des Avocats, Maisons des Avocats, Cours des Avocats, CS 64111, 75833 PARIS CEDEX 17.  
204683

## AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 avril 2013, Madame Edith Geneviève Marie Paule FLUSIN, a consenti un legs universel,

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Ingrid DEMARET-HATTON Notaire titulaire de l'Office Notarial sis à PARIS (75009) 18, square Edouard VII, le 7 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine,

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jehane HIRAUULT notaire à PARIS 8ème, 1, rue de Stockholm, référence CRPCEN : 75258, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament,

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204734

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile

Suivant testament olographe en date du 25 mars 2021, Madame Pascale Frédérique LEMÉE, en son vivant Auteure, demeurant à PARIS 17ème arrondissement (75017) 58, rue Dulong.

Née à SAINT-BRIEUC (22000), le 20 août 1964. Célibataire et non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à PARIS 16ème arrondissement (75016) (FRANCE), le 1er juillet 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thomas SALLIER, Notaire à PARIS (75008), 104, rue du Faubourg Saint-Honoré, le 2 août 2021, et d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel, reçu par ledit notaire en date du 10 mars 2022.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès dudit notaire, chargé du règlement de la succession (référence CRPCEN : 75096), dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire desdits actes. »  
204635

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 24/02/2010 de Mme Marie Carmen PAYET en son vivant retraitée, demeurant à PARIS (75012) 19, square Saint Charles, célibataire, née le 20/01/1937 à ENTRE-DEUX (97414) et décédée le 18/01/2021 à ALFORTVILLE (94140) a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Katia SALMON, notaire à MAISONS-ALFORT (94700) le 31/03/2021 suivant procès-verbal en date du 07/06/2021 et acte complémentaire du 09/03/2022 contenant contrôle de saisine dont les copies authentiques ont été reçues par le greffe du Tribunal judiciaire de PARIS. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Sophie DELCOURT notaire à MAISONS-ALFORT (94700) 155-157, avenue du Général Leclerc chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204416

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suite au décès de Madame Simonne WOLF, en son vivant Retraitée, demeurant à PARIS 5ème arrondissement (75005) 31, rue Censier, Veuve de Monsieur Gaston Clément LABANT et non remariée, née à PARIS 6ème arrondissement (75006), le 10 mars 1925 et décédée à PARIS 13ème arrondissement (75013), le 21 janvier 2022 ayant établi un testament olographe en date à PARIS du 3 Juin 2014, instituant un légataire universel.

Ainsi constaté dans l'acte contenant le procès-verbal de dépôt du testament reçu par Maître Gwenola DEVALLET, notaire à Paris 8ème, le 9 mars 2022, déposé au Tribunal Judiciaire de PARIS.

Tout intéressé peut s'opposer à la saisine du légataire universel. Cette opposition doit être faite par écrit au domicile du notaire : HAUSSMANN NOTAIRES – 140, boulevard Haussmann 75008 PARIS.  
204556

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 décembre 2020, Madame Aminah Bibi IMAMUN, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS (75018) 16, rue Jean Cottin. Née à PORT LOUIS (MAURICE), le 9 février 1952. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à PARIS (75010) 2, rue Ambroise Paré, où elle se trouvait momentanément, le 22 août 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Gaëlle LE SAOUT, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à Paris (18ème), 96, rue Lamarck, le 4 novembre 2021 puis d'un contrôle de la saisine suivant acte reçu le 3 mars 2022 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Gaëlle LE SAOUT, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à Paris (18ème), 96, rue Lamarck,

référence CRPCEN : 93051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament et du contrôle de la saisine.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204485

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 août 2011 et codicille du 16 octobre 2012,

Monsieur Jean Pierre Maxime GREDY, en son vivant auteur dramatique, demeurant à PARIS 8ème arrondissement (75008) 25, rue du Faubourg Saint-Honoré. Né à ALEXANDRIE, (EGYPTE) le 16 août 1920. Célibataire. Ayant conclu avec Madame Janine Frédéric Marie BRUNET un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Jean DUPONT-CARIOT, notaire à PARIS 8ème arrondissement, le 16 octobre 2012. Contrat non modifié depuis lors. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à PARIS 14ème arrondissement (75014) (FRANCE), le 25 janvier 2022.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hélène BELDARAINAUD, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée « Jean DUPONT-CARIOT et Associés » titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de PARIS (8ème), 5, avenue de Messine, le 11 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Hélène BELDARAINAUD, notaire à PARIS (75008), 5, avenue de Messine, référence CRPCEN : 75084, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204660

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 octobre 2017,

Mademoiselle Mireille Michelle CHAGNOUX a consenti un legs universel, Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Justine BIDELE, Notaire à l'Office Notarial sis à PARIS (75014) 132, boulevard du Montparnasse, le 8 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Justine BIDELE, Notaire à l'Office Notarial sis à PARIS (75014) 132, boulevard du Montparnasse, référence CRPCEN : 75174, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204644

## AVIS DE SAISINE D'UN LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 du Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe fait à LE MESNIL-SAINT-DENIS (78320), en date du 20 mars 2009, Madame Claudine PAROT, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 13<sup>e</sup> arrondissement (75013), 12, place de Vénétié. Née à EPINAL (88000), le 13 décembre 1944. Célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française, ayant la qualité de résidente fiscale en France. Décédée à PARIS 19<sup>ème</sup> arrondissement (75019), 9 à 21 sente des Dorées, où elle se trouvait momentanément, le 24 octobre 2021.

A institué un légataire universel.  
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Aurélie CARBONI, Notaire au MESNIL-SAINT-DENIS (78320), suivant procès-verbal en date du 3 mars 2022, constatant la saisine du légataire universel. La copie authentique de cet acte a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS et réceptionnée le 8 mars 2022.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Aurélie CARBONI, Notaire à LE MESNIL-SAINT-DENIS (78320), 26, rue Raymond Berrurier, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition susmentionnée.

Pour avis.  
Maître Aurélie CARBONI.  
204453

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 du Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 juillet 2020,

Monsieur André Marie René CURINIER, en son vivant retraité, demeurant à PARIS 15<sup>ème</sup> arrondissement (75015) 15, rue Ferdinand Fabre. Né à SAINT-ETIENNE (42100), le 29 décembre 1939. Veuf de Madame Paulette Marie Marthe CARNÉ et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à SAINT-CLOUD (92210) (FRANCE), le 14 novembre 2021.

A consenti un legs universel.  
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Philippe BOURDEL, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Maîtres Philippe BOURDEL, Pierre ABGRALL, Jérôme DRAY, Véronique DEJEAN de LA BÂTIE, Fabien LIVA, Laurent BOUILLOT, Carole DELELIS-FANIEN, Notaires Associés » d'une société titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à PARIS (15<sup>e</sup>), 7-11 quai André Citroën, le 7 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Philippe BOURDEL, notaire à PARIS 15<sup>ème</sup> 7-11 quai André Citroën, référence CRPCEN : 75013, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204499

Commandez vos Kbis...

par e-mail : [formalites@jss.fr](mailto:formalites@jss.fr)

## RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Raoul le FOYER de COSTIL, Notaire associé membre de la Société dénommée « Raoul le FOYER de COSTIL, Denis LEROY, Frédéric BEHIN et Vincent BALNY, notaires associés » dont le siège est à PARIS (7<sup>ème</sup>), 20, avenue Rapp, le 24 février 2022, n° CRPCEN 75119 :

Monsieur Philippe Nicolas Maurice BRIN, Courtier en Assurance, et Madame Caroline Yvonne Rosine FLON, Assistante sociale, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75017) 31, boulevard Pereire. Monsieur est né à PARIS (75010) le 5 octobre 1960, Madame est née à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 8 octobre 1963. Mariés à la mairie de LATTAINVILLE (60240) le 5 octobre 1984 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Dominique PERINNE, notaire à PARIS, le 24 septembre 1984.

Ont décidé de changer de régime matrimonial pour adopter celui de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir avec clause d'attribution intégrale du patrimoine commun à l'époux qui survivra et exclusion de la reprise des apports en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Les oppositions, s'il y a lieu, doivent être faites auprès du notaire susnommé, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier.

Pour avis et mention Me Raoul le FOYER de COSTIL, Notaire.

204587

## AVIS CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Article 1397 du Code civil  
Article 1300 du Code de procédure civile

Par acte authentique reçu le 11/03/2022 par Maître Guillaume PARIS, notaire associé de la société « THIBIERGE NOTAIRES » dont le siège est à PARIS (75008), 9 rue d'Astorg, CRPCEN : 75112. Monsieur Joseph GANDOLFO et Madame Martina Juana ALONSO GARCIA, son épouse, demeurant ensemble à PARIS 16<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (75016) 16 square Alboni, mariés à la mairie de ANTONY (92160), le 12 avril 1985, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré opter pour le régime de la communauté universelle tel que prévu par l'article 1526 du Code civil, avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant. Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, en l'office notarial susnommé. En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux.  
204624

Suivant acte reçu le 03/03/2022 par Maître Tristan GUILLOTIN, notaire au sein de la société « THIBIERGE NOTAIRES » dont le siège est à PARIS (75008), 9 rue d'Astorg, Monsieur Jean-Louis René BRILLET et Madame Danielle Denise GIVORS son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75014) 61 rue de la Tombe Issoire, mariés à la mairie de PARIS (75014) le 25 juin 1988, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré adopter le régime de la communauté universelle tel que prévu par l'article 1526 du Code civil, avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, en l'office notarial susnommé.

204538

Suivant acte reçu par Me Olivier PONTNAU, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « ACT & NOTAIRES ASSOCIES - PARIS », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (75015), 14, rue Olivier de Serres, CRPCEN 75315, le 11 mars 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Laurent Emmanuel Marie Dominique BOUGERIE, et Madame Emmanuelle Camille COUSINET, demeurant ensemble à PARIS 15<sup>ème</sup> arrondissement (75015) 332, rue de Vaugirard.

Monsieur est né à PARIS 14<sup>ème</sup> arrondissement (75014) le 14 août 1961, Madame est née à BOURG-LA-REINE (92340) le 5 octobre 1972.

Mariés à la mairie de PARIS 15<sup>ème</sup> arrondissement (75015) le 4 juin 1999.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,  
Le notaire.

204501

« Par acte authentique reçu le 9 Mars 2022 par Maître Sylvain PIGNOL, notaire à PARIS (75011), 6, rue des Immeubles Industriels, n° CRPCEN : 75250, Monsieur Lucas Juan Claude ESCOTO et Madame Eloïse KROSS, demeurant ensemble à PARIS 11<sup>ème</sup> arrondissement (75011), 9, rue Godefroy Cavaignac, initialement mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée par devant l'officier d'état civil de DEAUVILLE (14800) le 11 septembre 2021, ont déclaré adopter le régime conventionnel de la séparation de biens pure et simple, tel que prévu par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

« Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication chez Maître Sylvain PIGNOL, susnommé. »

204423

Opina  
NOTAIRES

## DELESALLE I ARSEQUEL-MEUNIER I GALLIEZ I FONTAINE I DELESALLE INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Benoit DELESALLE, notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Benoit DELESALLE, Isabelle ARSEQUEL-MEUNIER, Lionel GALLIEZ, Delphine FONTAINE et Thierry DELESALLE, notaires associés » titulaire d'un office notarial à PARIS (1<sup>er</sup>) 26, avenue de l'Opéra, CRPCEN 75022, les 28 février 2022 et 8 mars 2022,

Monsieur Henri WAJNSZTOK, retraité, né à PARIS 9<sup>ème</sup> arrondissement (75009) le 4 mars 1956 et Madame Catherine Josette DELPECH, architecte, née à PARIS 12<sup>ème</sup> arrondissement (75012) le 3 mai 1957, demeurant ensemble à PARIS (75012) 43, rue de Pommard mariés à la mairie de PARIS 19<sup>ème</sup> arrondissement (75019) le 26 janvier 1990 initialement sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Gilles AGASSE, notaire à PARIS 19<sup>ème</sup> arrondissement (75019), le 17 janvier 1990.

Ont décidé de changer entièrement de régime matrimonial pour adopter le régime de la communauté universelle.

Pour toute opposition des créanciers formée conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, domicile est élu en l'étude de Maître Benoit DELESALLE, notaire soussigné.

POUR AVIS ET MENTION.  
Maître Benoit DELESALLE.  
204385

Aux termes d'un acte reçu par Maître Constantin DELMAS, notaire à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) 80-82, rue Gallieni, CRPCEN 92034, le 9 mars 2022, Monsieur Jean-Pierre Robert SÉRUSCLAT et Madame Nathalie Marie SCIALOM, demeurant ensemble à PARIS 20<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (75020), 37, rue de la Plaine, mariés à la mairie de SURESNES (92150) le 26 janvier 1979, sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître Paul CHAUVIN, notaire à SURESNES, le 10 janvier 1979, ont décidé de changer entièrement de régime matrimonial et ont adopté le régime de la communauté de biens meubles et acquêts, avec clause de préciput et déclarations d'apport de biens propres. Les oppositions peuvent être faites dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Me Constantin DELMAS susnommé.  
204669

YVELINES

78

SOCIÉTÉS

## CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 08/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **AXICO HOLDING**

Forme : Société par actions simplifiée.  
Objet social : La création, l'acquisition, la prise de participation de toute nature, directe ou indirecte, majoritaire ou non, de titres de sociétés créées ou à créer.

Siège social : 22, rue Hoche, 78000 VERSAILLES.

Capital : 377 000 €.

Présidence : ALLEMAND Maxime demeurant 22, rue Hoche 78000 VERSAILLES.

Directeur général : FAVIER Nicolas demeurant 24, rue Gallieni 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et délibérations personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

Cession d'actions : clauses d'agrément et de préemption.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.  
204404

Aux termes d'un acte du 14.03.2022, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : **YAVAË**

Forme : S.A.S.

Capital : 1 000 euros.

Siège social : 14, rue du Chemin Neuf - 78240 Chambourcy.

Objet : Acquisition et exploitation d'immeubles.

Durée : 99 ans.

Président : Bernard Paix - 14, rue du Chemin Neuf - 78240 Chambourcy.

Directeur Général : Carine Paix - 14, rue du Chemin Neuf - 78240 Chambourcy.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce de VERSAILLES.  
204652

ABONNEZ-VOUS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :  
**LES DELICES DE BONNIERES**  
Siège social : 12, rue Georges Herrewyn – 78270 BONNIERES SUR SEINE.

Forme : Société A Responsabilité Limitée.  
Capital social : 10 000 Euros.

Objet : l'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie, glaces, traiteur, plats cuisinés, sandwiches, boissons, le tout à emporter ou à consommer sur place, et toutes activités s'y rapportant.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES.

Gérant : Monsieur Moulay Abdelkrim AOUBID IAAZA, demeurant 4, allée Joachim du Bellay – 91080 EVRY COURCOURONNES.

Immatriculation : RCS VERSAILLES. 204481

Aux termes d'un ASSP en date du 17/02/2022 et du 18/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :  
**SCCV 9-11 TERRES FORTES**

Forme : Société civile immobilière de construction vente.

Objet social : La société a pour objet l'acquisition de 2 terrains sis à SAINT-CLOUD -92210- au 9 et 11 rue des Terres Fortes cadastrés par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

Siège social : 7, rue Jean Mermoz, 78000 VERSAILLES.

Capital : 1 000 €.

Gérance : LABEYRIE Jean-Charles demeurant 28, rue Louis Rouquier 92300 LEVALLOIS PERRET ; LEPERS Eric demeurant 10, avenue Jeanne Léger 78150 LE CHESNA.

Cession des parts : Agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES. 204737

**TRANSFORMATIONS**

Avis

**LEGAL FIRST**

SASU au capital de 500 Euros  
Siège social :  
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE  
18, rue de la Salle  
891 736 928 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes du PV du 01/03/2022, L'AGE ayant pour présidente Madame Vanessa DETERBECQ a décidé :

- de transférer le siège social au 25, rue du Vieil abreuvoir, 78100 Saint Germain en Laye,

- de transformer la société en Société à responsabilité limitée.

- de nommer en qualité de gérant : Madame Vanessa DETERBECQ demeurant 25, rue du Vieil abreuvoir, 78100 Saint Germain en Laye.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

204662

Consultation gratuite pour toutes les convocations d'assemblées sur : [www.jss.fr](http://www.jss.fr)

**MODIFICATIONS**

**FROMAGERIES RAMBOL**

SAS au capital de 7 907 490 Euros  
Siège social :  
78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES  
9/11/16, rue DE LA FOSSE  
AUX CHEVAUX  
315 130 641 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de la collectivité des associés le 14/02/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Hermann PHILIPPE domicilié professionnellement au siège social de la société FROMAGERIES RAMBOL 9/11/16, rue de la Fosse aux Chevaux 78730 ST ARNOULT EN YVELINES, en remplacement de M. Guillaume LETENNEUR.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES. 204681

**ASR**

Société par Actions Simplifiée au capital de 60 500 Euros  
Siège social : 78220 VIROFLAY  
37, rue Arthur Petit  
812 525 764 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> mars 2022, il a été décidé de transférer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 le siège social qui était situé au 37, rue Arthur Petit 78220 VIROFLAY sur 2, chemin de la Tuilerie 78760 JOUARS PONTCHARTRAIN.

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Pour avis et mention.

204502

**IN 2 DATA**

Société par Actions Simplifiée au capital social de 10 000 Euros  
Siège social : 78630 ORGEVAL  
1560, route de quarante sous  
889 522 850 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une décision en date du 7 mars 2022, l'assemblée générale de la SAS IN 2 DATA a nommé Madame Séverine MICHARD, Demeurant à VILLENES-SUR-SEINE (78670) 53, chemin de la Côte, en qualité de directeur général pour une durée indéterminée à compter du 7 mars 2022.

La Présidence.

204584

**MERCURE MEDICAL**

SARL au capital de 22 000 Euros  
Siège social : 78000 VERSAILLES  
22 Esplanade Grand Siècle  
522 844 653 R.C.S. VERSAILLES

Par décisions de l'associé unique le 07/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Henrik DENEKE demeurant Turistvej 124 DK-3460 BIRKEROD, DANEMARK, en remplacement de Mme Elisabeth BOLLON.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

204697

Le service annonces légales du Journal Spécial des Sociétés

est à votre disposition

du lundi au vendredi.

Tél. : 01 47 03 10 10

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE A. VIGNOLA**

SAS au capital de 485 000 Euros  
Siège social : 78200 BUCHELAY  
1, avenue de la Durance  
478 068 513 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/03/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

204403

**EGIS INTERNATIONAL**

SAS au capital de 14 855 100 Euros  
Siège social : 78280 GUYANCOURT  
15, avenue du Centre  
582 132 551 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 07/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général Mme Hongyu LI demeurant Flat B, G/F, Block 6, La Serene, Discover Bay, Lantau Island HONG KONG, CHINE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

204405

**EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT**

SAS au capital de 7 246 370 Euros  
Siège social : 78280 GUYANCOURT  
15, avenue du Centre  
Saint Quentin en Yvelines  
493 389 670 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 07/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général délégué M. Xavier LAZENNEC demeurant 19, route de Nogent 78113 CONDE SUR VESGRE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

204446

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES PEUPLIERS**

SCI au capital de 48 000 Euros  
Siège social : 78500 SARTROUVILLE  
24, rue Jean Nicolle  
440 820 314 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGM en date du 30/06/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 32, rue Charles François Daubigny, 78420 CARRIERES SUR SEINE, à compter du 30/06/2021.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

204461

**VLESK**

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 Euros  
Siège social : 78280 GUYANCOURT  
35, rue Léonard de Vinci  
889 179 149 R.C.S. VERSAILLES

L'associé unique a décidé le 1<sup>er</sup> mars 2022 de transférer le siège social et de modifier l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : 1, rue Georges Stephenson 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX.

Nouvelle mention : 35, rue Léonard de Vinci 78280 GUYANCOURT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

204442

**ORGEVAL EXPRESS**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.733.000 euros  
Siège social : 78630 ORGEVAL  
1, rue de Normandie –  
Centre commercial des 40 Sous  
501 488 167 R.C.S. VERSAILLES

Suivant procès-verbal en date du 10 mars 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 527, rue Clément Ader – Parc d'Activité de la Goële – 77230 Dammartin-en-Goëlle, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

204711

**DISSOLUTIONS**

Dissolution anticipée

**SOCIETE CIVILE DE MOYENS GRIJOLE**

Société Civile en liquidation au capital de 2 896,53 Euros  
Siège social et de liquidation : 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
35, rue de la Croix de Fer  
400 296 182 R.C.S. VERSAILLES

L'A.G.E. réunie le 31/01/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Julie DEROUEN, demeurant 62 bis, boulevard Belgique 78110 LE VESINET, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 35, rue de la Croix de Fer 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de VERSAILLES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

204367

**SARL L2**

SARL au capital de 8 000,00 Euros  
Siège social :  
78690 LES ESSARTS LE ROI  
37, route nationale 10  
512 499 161 R.C.S. VERSAILLES

Par décision collective en date du 26 janvier 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. A été nommé comme liquidateur, Monsieur Rafik GHATTAS, demeurant 2, rue des Petits Prés 28320, Ymeray, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur. La correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés à cette adresse.

Mention sera faite au R.C.S. de VERSAILLES.

Pour avis, Le Liquidateur.

204410

[annonces@jss.fr](mailto:annonces@jss.fr)

## CAZTREVAM'S

SCI au capital de 500 Euros  
Siège social :  
78270 LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE  
56, rue Grande  
901 188 755 R.C.S. VERSAILLES

Par décisions en date du 02/03/2022, les associés ont décidé de :

- la dissolution anticipée de la Société à compter du 02/03/2022 et sa mise en liquidation.
- la nomination en qualité de Liquidateur de M. Christophe AVENEL demeurant 56, rue Grande 78270 La Villeneuve-en-Chevrie.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.  
Mention sera faite au RCS : VERSAILLES.  
204460

## 2CD INVEST

SAS au capital de 67 300 Euros  
Siège social : 78800 HOUILLES  
18, rue charlotte  
449 404 953 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 18/02/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Christian GRENIER a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.  
204740

## ABC JLD.

SAS au capital de 5 000 Euros  
Siège social : 78310 MAUREPAS  
15, rue des Fougères  
881 441 547 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 08/03/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. Jean-Luc DELILLE demeurant 15, rue des Fougères 78310 MAUREPAS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.  
204643

## CLÔTURES DE LIQUIDATION

### SFH

SAS en liquidation  
au capital de 2 000 Euros  
Siège : 78500 SARTROUVILLE  
88 bis, avenue de la République  
815 125 778 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGE du 15/02/2022, les actionnaires ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de VERSAILLES.  
204384



**Découvrez  
notre nouveau service**

**DOMICILIATION**

## OPPOSITIONS

### VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 31 décembre 2021, enregistré au service départemental de l'enregistrement de Versailles, Dossier 2022 00003306, référence 7804P61 2022 A 01127, Monsieur Daniel DUVAL domicilié 130, avenue Joseph Kessel 78960 VOISINS LE BRETONNEUX a cédé à la société COSECMO, SAS au capital de 9 000 euros, 130, avenue Joseph Kessel 78960 VOISINS LE BRETONNEUX, RCS Versailles 903 264 760, une entreprise de formation comprenant les éléments : **la clientèle civile, le droit au bail, les objets mobiliers et la matériel, sis et exploitée 130, avenue Joseph Kessel 78960 VOISINS LE BRETONNEUX.** Propriété et jouissance : 1er janvier 2022. Prix : 40 000 euros dont 37 000,00 euros pour les éléments incorporels et 3 000 euros pour les éléments corporels. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse de l'entreprise cédée : 130, avenue Joseph Kessel 78960 VOISINS LE BRETONNEUX pour la validité et la correspondance.  
204477

## AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 juillet 2001 suivi d'un codicille en date du 15 juillet 2010,

Monsieur Maurice Jean Louis ROYNEL, en son vivant retraité, demeurant à CHAVENAY (78450) 6, allée des Mahonias. Né à PARIS 13<sup>ème</sup> arrondissement (75013), le 17 mai 1928. Veuf de Madame Annick Alice Christiane Marie VAAST et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (78150) (FRANCE), le 24 décembre 2021.

A consenti un legs universel au profit de :

1°) Madame Nathalie Violette Françoise GERVAIS, Trésorière, épouse de Monsieur Thierry COLLIARD, demeurant à RAMBOUILLET (78120) 70, rue de Groussay.

Née à REIMS (51100) le 27 août 1980.

2°) Madame Caroline Nicole Carole GERVAIS, support manager, demeurant à PUTEAUX (92800) 35, rue de l'Oasis.

Née à REIMS (51100) le 27 août 1980.

3°) Madame Lenaïg Violène Nadège VAAST, ostéopathe, demeurant à QUEBRIAC (35190) 8, rue de la Landelle.  
Née à SAINT-BRIEUC (22000) le 10 juin 1987.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Muriel LEYNIAT, Notaire soussigné au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Olivier TYL, Sophie LEGOUEZ, Anne-Laure de BONNIERES, Benoît de VULLIOD », titulaire des Offices Notariaux sis à VILLEPREUX (Yvelines) 16, rue Pasteur, et à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78112), Quartier de FOURQUEUX, 21 rue de Saint-Nom, le 17 février 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Muriel LEYNIAT, notaire à VILLEPREUX (78450) 16, rue Pasteur, référence CRPCEN : 78016, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de VERSAILLES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament (accusé réception de l'envoi du 21 février 2022).

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204488

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 mai 2000,

Madame Jeannine Marie Louise STEIN, en son vivant retraitée, demeurant à BUCHELAY (78200) 1, rue Madeleine Brès. Née à PARIS (75013) le 8 novembre 1924. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à BUCHELAY (78200) le 30 décembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sohah GAUTIER, Notaire au sein de la Société A Responsabilité Limitée dénommée « HEUEL & ASSOCIES NOTAIRES CONSEILS », titulaire d'Offices Notariaux à LONGJUMEAU (Essonne) 10, place de Bretten et à SACLAY (Essonne) 6, place de la Mairie, le 9 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Baptiste DUBOIS, notaire à MANTES-LA-JOLIE, CRPCEN 78136, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de VERSAILLES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204427

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 juin 1999,

Madame Marie Anne Thérèse Juliette MERCIER, en son vivant retraitée, demeurant à VERSAILLES (78000) 76, avenue de Paris. Née à NANTES (44000), le 15 juillet 1928. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), le 27 novembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sarah NICOLAS, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Frédéric NICOLAS, Isabelle POUPON-NICOLAS, Thibaud NICOLAS, Sarah NICOLAS, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à VERSAILLES, 20, avenue de l'Europe, le 10 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sarah NICOLAS, notaire à VERSAILLES, référence CRPCEN : 78002, dans le

mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de VERSAILLES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204458

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 avril 2003,

Madame Claude Yvonne DULOUT, en son vivant retraitée, demeurant à LEVIS-SAINT-NOM (78320) 10, rue du Prieuré. Née à VERSAILLES (78000), le 6 décembre 1925. Veuve de Monsieur Antoine Jean Georges BOUCHET et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78180) le 6 février 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Denis LEROY, Notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Raoul le FOYER de COSTIL, Denis LEROY, Frédéric BEHIN et Vincent BALNY, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à PARIS (7ème), 20, avenue Rapp, le 21 février 2003, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Denis LEROY notaire à PARIS (75007) 20, avenue Rapp référence CRPCEN : 75119 dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de VERSAILLES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204482

## RÉGIME MATRIMONIAL

### INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Patrice BRUERA, Notaire à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960), 17, rue des Tilleuls, CRPCEN 78149, le 23 février 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Moustapha MBAYE, ingénieur, né à RUFISQUE (SENEGAL) le 23 août 1981, et Madame Khady Tew FALL, gestionnaire de paye, née à DAKAR (SENEGAL) le 5 août 1984, demeurant ensemble à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78180) 5 rue Honoré de Balzac.

Mariés à la mairie de PAU (64000) le 26 décembre 2009 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française.

Tous deux résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,  
Le notaire.

204701

Par acte authentique reçu le 11/03/2022, par Maître Julia CALDEROLI, notaire à PARIS, n° CRPCEN 75323, M. Christopher John BENTLEY, retraité, et Mme Barbara ASHINGTON, retraitée, demeurant ensemble à CARRIERES-SOUS-POISSY (78955) 14, allée des Maraichers, mariés le 15 septembre 2001 sous le régime légal anglais assimilable au régime de la séparation de biens français à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant, tel que prévu par les articles 1526 et suivants du Code civil.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître Julia CALDEROLI, notaire à PARIS (75008), 35, rue de la Bienfaisance.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux.

204552

ESSONNE

91

SOCIÉTÉS

## CONSTITUTIONS

Selon acte SSP du 10/03/2022 il a été constitué une SCI :

Dénomination : **SCI MOLDOVAN**

**Objet** : L'acquisition, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis. La mise en valeur par tous moyens desdits biens ainsi que la réalisation de travaux de transformation, amélioration et installation nouvelles conformément à leur destination. L'obtention de toutes ouvertures de crédit, de tous prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie.

**Siège social** : 1 rue du Hameau 91540 MENNECY.

Capital : 100 EUROS.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS EVRY.

**Cession de parts** : La cession de parts sociales, autres qu'à des associés ou au conjoint de l'un deux ou à des ascendants ou descendants du cédant ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

**Gerant** : Mr Florin MOLDOVAN 1 rue du Hameau 91540 MENNECY.

204496

Aux termes d'un ASSP en date du 03/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **RECARS ET LOC**

Forme : SARL.

**Objet social** : Toutes prestations visant la location, de véhicules de tourisme et/ou utilitaires pour des particuliers et/ou société, et les transports de particuliers et sociétés. Toutes acquisitions et ventes desdits véhicules auprès des particuliers et/ou entreprises. Toutes assistances commerciales dans le cadre de ces domaines.

**Siège social** : 6, rue de la Mare à TISSIER, 91280 ST PIERRE DU PERRY.

Capital : 3 000 €.

**Gérance** : BOSSELET Romuald demeurant 81, avenue Simone 91800 BRUNOY.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.

204620

Aux termes d'un acte ssp en date du 10/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination :

**MON DETOUR CHEZ ANAS**

**Siège social** : 20, rue des Pâquerettes – 91400 ORSAY.

**Objet** : Boulangerie, Pâtisserie, Sandwicherie, Salon de thé, Vente à emporter.

Durée : 99 ans. Capital : 10 000 €.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions :

**Préemption** : La cession des actions à un tiers ou au profit d'associés est soumise au respect du droit de préemption des associés.

**Agrément** : La cession à titre onéreux ou gratuit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

**Droit de sortie conjointe et droit d'exclusion des associés** dans les conditions définies aux statuts.

**Présidence** : M. Mohamed MOULKRALOUA demeurant 191, rue Capitaine Bernard Poret – 77190 DAMMARIE LES LYS.

**Immatriculation** : au RCS d'EVRY.

Le Président,

204468

## MODIFICATIONS

**CYNO-DEV**

SAS au capital de 10 002 Euros

Siège social : 88800 VITTEL

9, place Lyautey

750 005 654 R.C.S. EPINAL

Par décision des associés le 28.02.2022, il a été décidé de :

- transférer le siège social au 6, rue des Deux Communes - 91480 QUINCY SOUS SENART.

- prendre acte de la fin des fonctions de Directeur Général de Rémi ARBONVILLE et ce à compter du 19.10.2021.

Président : DAHAN Michaël, demeurant 14/2 Weisman 78000 Gan Yavne (Israël) Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS d'Epinal pour être immatriculée au RCS d'Evry.

204476

**MGM INTERINVEST**

Société par Actions Simplifiée

au capital de 50 000 Euros

Siège social : 91320 WISSOUS

1, rue Marcelin Berthelot

822 089 819 R.C.S. EVRY

Aux termes d'une AG du 11/03/2022, il résulte que : Mme Corinne GATO 1180, route de Breuzy 45700 Montcresson a été nommée en qualité de Présidente et d'Administrateur en remplacement de M. Laurent GATO, décédé.

POUR AVIS,

Le Président.

204717

**DTP**

SARL au capital de 2 000 Euros

Siège social : 91210 DRAVEIL

31 rue de l'Industrie - ZI de Mainville

491 105 193 R.C.S. EVRY

Le 14/01/2022, l'associé unique a transféré le siège social au 1 route de Villepècle, 91280 Saint Pierre du Perray à compter du même jour, et modifié en conséquence les statuts.

204649

TECHNIQUE-PERFORMANCE-  
INNOVATION - T.P.I.

SAS au capital social de 10 000 Euros

Siège social : 91300 MASSY

2, rue du Buisson aux Fraises

838 609 659 R.C.S. EVRY

## Réduction du capital

L'AGE du 07/03/2022 a décidé de réduire le capital de 10 000 à 8 000 euros par rachat et annulation d'actions, sous la condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers dans le délai de 20 jours à compter du dépôt au greffe.

Pour avis.

204399

**MG2L**

Société Anonyme

au capital de 135 100 Euros

Siège social : 91320 WISSOUS

1, rue Marcelin Berthelot

452 881 493 R.C.S. EVRY

Aux termes de la délibération de AGO en date du 19/01/2022, il résulte que le mandat de Société à responsabilité limitée BEWIZ AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis,

Le Conseil d'Administration.

204602

**MG2L**

Société Anonyme

au capital de 135 100 Euros

Siège social : 91320 WISSOUS

1, rue Marcelin Berthelot

452 881 493 R.C.S. EVRY

Suivant délibération du Conseil d'Administration du 11/03/2022, Mme Corinne GATO, 1180, route de Breuzy 45700 Montcresson, a été nommée en qualité de Présidente du Conseil d'Administration, Directeur Général et Administrateur, en remplacement de M. Laurent GATO, décédé.

Pour avis,

Le Conseil d'Administration.

204594

AUTOMATISMES  
PNEUMATIQUE ET  
COMPOSANTS

SARL au capital de 16 000 Euros

Siège social : 91210 DRAVEIL

31 rue de l'Industrie, ZI de Mainville

327 698 957 R.C.S. EVRY

L'AG du 4/3/22 a transféré le siège social au 1 route de Villepècle, 91280 Saint Pierre du Perray à compter du même jour, et modifié en conséquence les statuts.

204650

## EDEN INVESTISSEMENT

Société par Actions Simplifiée

au capital de 265 000 Euros

Siège social : 91320 WISSOUS

1, rue Marcelin Berthelot

510 003 650 R.C.S. EVRY

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 10/03/2022 :

- Mme Corinne GATO née PINOT, 1180, route de Breuzy, 45700 Montcresson, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Laurent GATO, décédé.

POUR AVIS,

Le Président.

204691

## DISSOLUTIONS

**CAS-ELEC**

Société par Actions Simplifiée

au capital de 2 000,00 Euros

Siège social :

91690 FONTAINE-LA-RIVIERE

38, rue de Vauluret

811 554 138 R.C.S. EVRY

## Dissolution anticipée

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021, les associées ont prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021 et sa mise en liquidation. A été nommée comme liquidateur Mme Susana DE SOUSA CARDOSO, demeurant 38, rue de Vauluret - 91690 FONTAINE-LA-RIVIERE, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social soit au 38, rue de Vauluret - 91690 FONTAINE-LA-RIVIERE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce D'EVRY.

204368

**B2B DEVELOPMENT**

SAS au capital de 2 000 Euros

Siège social : 91570 BIEVRES

4, chemin de Gizy Burospace 11

799 286 083 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/12/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. Guy BEROUCHE demeurant 48, rue du Petit Bièvres 91570 BIEVRES, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur. Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.

204469

CLÔTURES  
DE LIQUIDATION**B2B DEVELOPMENT**

SAS en liquidation

au capital de 2 000 Euros

Siège social : 91570 BIEVRES

4, chemin de Gizy Burospace 11

799 286 083 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'Assemblée Général Extraordinaire en date du 31/01/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de EVRY.

204474

pple.fr

Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités  
et aux informations légales  
des entreprises



## AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE  
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
« Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 février 2020, Madame Paulette Marguerite HOGAIN née OUVARD, en son vivant retraitée, Veuve de Monsieur Fernand HOGAIN, demeurant à ATHIS-MONS (91200) 1 bis, rue Paul Vaillant Couturier, née à PARIS 13<sup>ème</sup> arrondissement (75013), le 11 mai 1933, décédée à LONGJUMEAU (91160) (FRANCE), le 5 février 2022.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Linda BOZETTI-HEURTEVENT, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LBH NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à PARIS 8<sup>e</sup> (75008) 4, rue de Téhéran, le 7 mars 2022 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Linda BOZETTI-HEURTEVENT, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LBH NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (75008) 4, rue de Téhéran, référence CRPCEN : 75372, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS (75017) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. »

204655

## RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Didier RABOULIN, Notaire Associé de la Société dénommée « Thierry CASSIN – Didier RABOULIN – Christine BELLETOILE – David KIRSZENBAUM, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », titulaire d'un Office Notarial à CHARENTON LE PONT (94220) 4, place Arthur Dussault, CRPCEN 94001, le 1<sup>er</sup> mars 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE entre : Monsieur Roger Jean Pierre BÉRAL, retraité, et Madame Marie France JEAN, retraitée, demeurant ensemble à EVRY-COURCOURONNES (91000) 19 résidence du Parc Elisabeth.

Monsieur est né à SAINT-CHELY-D'AUBRAC (12470) le 3 octobre 1942, Madame est née à MARTIZAY (36220) le 29 octobre 1943.

Mariés à la mairie de MARTIZAY (36220) le 5 juin 1965 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquis à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

204435

www.jss.fr

Suivant acte reçu par Maître Hémavati RAMASSAMY, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à PARIS (13<sup>ème</sup> arrondissement), 38-40, avenue des Gobelins, CRPCEN 75291, le 10 mars 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Dang Phu PHAM, cuisinier, et Madame Bach Mai LY, infirmière, demeurant ensemble à YERRES (91330) 2, rue Pierre de Coubertin.

Monsieur est né à HO CHI MINH-VILLE (VIETNAM) le 12 septembre 1978, Madame est née à HO CHI MINH-VILLE (VIETNAM) le 19 octobre 1978.

Mariés à la mairie de HO CHI MINH-VILLE (VIETNAM) le 18 janvier 2011 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité Française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,  
Le notaire.

204483

Suivant acte reçu par Maître Dominique BOUYSSOU, Notaire Associée de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « PARIS SUD NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à BURES-SUR-YVETTE (91440) 7, impasse de la Station, CRPCEN 91065, le 11 mars 2022, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Jean Louis Marie LE GOUËT, retraité, et Madame Rosa Maria CONESA, retraitée, demeurant ensemble à BURES-SUR-YVETTE (91440) 14, rue des Bleuets. Monsieur est né à QUIMPER (29000) le 16 mars 1950,

Madame est née à LEVALLOIS-PERRET (92300) le 25 août 1952.

Mariés à la mairie de ANTONY (92160) le 20 juin 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

204521

## JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



annonces@jss.fr



formalites@jss.fr



formations@jss.fr



## HAUTS-DE-SEINE

92

## SOCIÉTÉS

### CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître MAITRE ERIC ROUX-SIBILLON, notaire au 74 Boulevard Jean Jaurès 92110 CLICHY, le 11/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : LESGUENS**

**Forme : Société civile immobilière.**

**Objet social :** l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Siège social : 72 rue de Normandie, 92400 COURBEVOIE.**

**Capital : 1 000 €.**

**Gérance :** GHUENASSIA Michaël demeurant 42 avenue du Général De Gaulle 92250 LA GARENNE COLOMBES ; GHUENASSIA Richard demeurant 68-72 rue de Normandie 92400 COURBEVOIE ; GHUENASSIA Jonathan demeurant 4 place du Docteur Guérin 95200 SARCELLES.

**Cession des parts :** Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

204732

Par acte du 03/03/2022, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme : Société civile immobilière.**

**Dénomination : SCI LES MUIDS**

**Siège social : 123, rue du Château - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.**  
**Objet :** La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'acquisition (le cas échéant, via la conclusion d'un contrat de crédit-bail), l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, achevés ou en l'état futur d'achèvement ;

- l'obtention de tout financement ayant pour but de permettre la réalisation de l'objet social sous forme d'emprunts, avec ou sans garantie hypothécaire, de crédit-bail ou sous toute autre forme. L'octroi de toute garantie notamment hypothécaire, sûreté ou autre, nécessaire à l'obtention de tout financement ;

- et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, de quelque nature que ce soit, pouvant se rattacher à cet objet, directement ou indirectement, à condition que les opérations ne modifient en rien le caractère civil de la Société et ne soient pas réputées activités industrielles ou commerciales au sens des articles 34 et 35 du Code Général des Impôts.

**Durée :** 99 années.

**Capital : 1 000 €.**

**Apports en numéraire : 1 000 €.**  
**Gérance :** CELT INVEST (891 128 035 RCS NANTERRE), ayant son siège social au 123, rue du Château - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

**Cession de parts :** Les mutations à titre onéreux ou gratuit entre associés sont libres. Les mutations à titre onéreux

ou gratuit – quelle qu'en soit la forme - au profit du conjoint, ascendants ou descendants sont soumises à l'autorisation préalable donnée par décision collective ordinaire des associés. Doivent également être agréés par décision collective ordinaire des associés, les mutations avec une société contrôlée par une personne morale associée de la Société ou avec une société contrôlant une personne morale associée de la Société, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Dans tous les autres cas, les mutations ne peuvent intervenir qu'avec l'autorisation préalable donnée par décision collective extraordinaire des associés.

Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

204386

Aux termes d'un ASSP en date du 14/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : EDALPA**

**Forme : SCI.**

**Objet social :** L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis Le gué de la Barillère - 41200 PRUNIER EN SOLOGNE.

**Siège social : 5, rue du Général Lanrezac, 92200 NEUILLY SUR SEINE.**

**Capital : 305 350 €.**

**Gérance :** DURIN-MARIE Eric demeurant 138, rue du Maréchal Joffre 92700 Colombes.

**Durée :** 99 ans.

Immatriculation au RCS de NANTERRE.

204688

Aux termes d'un ASSP en date du 10/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

**SCI LOULOU FONTAINE 2**

**Forme : Société civile immobilière.**

**Objet social :** L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment de biens et droits immobiliers.

**Siège social : 5, avenue Caroline, 92600 ASNIERES SUR SEINE.**

**Capital : 1 000 €.**

**Gérance :** BELISSANT Ghislaine demeurant 5, avenue Caroline 92600 ASNIERES SUR SEINE.

**Cession des parts :** Cessions libres par voie de succession exclusivement aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant venant à la succession de l'associé décédé, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté, aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier en ligne directe ou de conjoint survivant. Toute autre cession doit être autorisée par une décision des associés statuant à la majorité.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

204645

Publiez vos annonces...  
dans nos colonnes



**FUSION  
ACQUISITION**

Aux termes d'un ASSP en date du 02/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination :

**SCI LES 3 COLOMBES DE MIAMI**

Forme : Société civile immobilière.  
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente -exceptionnel- de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 31, rue des Poissonniers, 92200 NEUILLY SUR SEINE.  
Capital : 1 000 €.

Gérance : BARBA Jacqueline demeurant 41, boulevard de la Marne 67000 STRASBOURG.

Cession des parts : Clauses d'agrément.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.  
204470

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte du 11/03/2022, avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination :

**SARL EXPLOITATION LES MUIDS**

Forme : Société à responsabilité limitée.  
Siège social : 123, rue du Château - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Objet : La Société a notamment pour objet en France et à l'étranger, la participation directe ou indirecte, notamment par voie d'achat, souscription, apport, fusion, dans toutes entités juridiques à créer ou existantes, y inclus toutes opérations annexes ou connexes à ladite participation et la réalisation de toutes opérations commerciales et immobilières.

Durée : 99 ans.  
Capital : 10 000 €.

Gérance : Mlle Pauline DUVAL domiciliée professionnellement au 45, avenue Georges Mandel - 75116 PARIS et M. Nicolas BOUCON domicilié au 13, rue Jean Nicot - 75007 PARIS.  
Immatriculation au RCS de NANTERRE.  
Pour avis.

204548

**SAS JOUFFROY & FILEAS**  
Notaires associés  
43 rue Devosge à DIJON

Suivant acte reçu par Me Sébastien MIGNERIEY, Notaire à DIJON, le 15/03/2022, il a été constitué pour une durée de 99 années, un groupement foncier agricole dénommé :

**GFA DES CONNARDISES**

au capital de 5 000 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social a été fixé à NEUILLY SUR SEINE (92200), 116 rue Perronet.

Ayant pour objet la propriété, l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole ou viticole composant son patrimoine ;  
Toute transmission de parts à des personnes non associées ou au profit des enfants des associés doit être agréée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des 3/4 du capital social.

M. Patrice BUCHETTE-PUYPEROUX demeurant NEUILLY SUR SEINE (92200), 116 rue Perronet a été désigné gérant.  
La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour Avis.

204744

Vos devis en ligne sur le site :  
[www.jss.fr](http://www.jss.fr)

**TRANSFORMATIONS**

**GAMBETTA 1**

SAS au capital de 10 000 Euros  
Siège social :  
92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
2, avenue Gambetta Tour Egho  
903 309 490 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associé unique le 21/02/2022, il a été décidé de transformer la société en SELAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

Il a également été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : KPMG ESC & GS

Il a été décidé de maintenir en qualité de président Mme Marie GUILLEMOT et de nommer en qualité de directeur général M. Jérôme KIEFFER demeurant 11, rue de Metz 54000 NANCY.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.  
204544

**ZEN KEEPER**

SARL au capital de 150 000 Euros  
Siège social : 92000 NANTERRE  
185, rue de la Source  
849 443 577 R.C.S. NANTERRE

Suivant AGE du 09/03/2022, il a été décidé de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour.

La dénomination, l'objet, la durée, le siège social et le capital de la Société restent inchangés.

M. Gianfranco FRANCIOTTI, ancien cogérant, est désigné en qualité de Président.

M. David CUMONT, ancien cogérant est désigné en qualité de Directeur général.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions 3 jours ouvrés au moins avant l'assemblée. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Cessions d'actions : libres entre associés, agrément pour toutes autres cessions.  
Mention sera faite au RCS de Nanterre.  
204559

**BIEN ETRE SENIORS LEVALLOIS CLICHY**

SASU au capital de 10 000 Euros  
Siège social :  
92300 LEVALLOIS PERRET  
120, rue Jean Jaurès  
880 927 447 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions extraordinaires en date du 31/12/2021, il a été décidé, à compter du 01/01/2022, de nommer en qualité de gérant M. Frank NICOLAS, ancien président, demeurant 26 rue Trouillet Derel - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE et de transformer la société en SARL, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.  
204610

Vos devis en ligne  
(constitution de sociétés,  
droits de vote, etc.)

**MECANIQUE OPTIQUE ET PRECISION**

SARL transformée en SAS  
au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 92140 CLAMART  
23, rue de la Roue  
712 037 563 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une AGE en date du 15/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 30, rue Chaillot 92140 CLAMART ainsi que la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination de la Société, son capital, son objet, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Il a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Du fait de la transformation, Mme Mireille FABLET, gérante, a cessé ses fonctions. M. Alain FABLET demeurant 30, rue Chaillot 92140 CLAMART a été nommé en qualité de Président.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de NANTERRE.  
204578

**MODIFICATIONS**

**VENTS DU NORD**

Société par Actions Simplifiée à Capital Variable  
au capital minimum de 50 000 Euros  
Siège social :  
92600 ASNIERES SUR SEINE  
4, avenue Laurent Cély  
Tour d'Asnières - Hall D  
793 785 197 R.C.S. NANTERRE

**AVIS D'EXTENSION L'OBJET SOCIAL**

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 08/03/2022, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social aux activités : Le développement, le financement, l'installation et l'exploitation de centrales d'hydrogène ; La conception, l'ingénierie, et les études techniques dans le domaine des installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et notamment de soleil. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Nanterre.  
204489

**SAS MAILLARD**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 73 500 Euros  
Siège social : 9  
2300 LEVALLOIS-PERRET  
11, rue Voltaire  
805 356 607 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une délibération ordinaire des associés en date du 18 septembre 2020, le mandat du Président, Monsieur Thierry MAILLARD, et le mandat du Directeur Général, Madame Catherine PRUD'HON épouse Maillard, demeurant à Chatou (78400) - 126, rue des Landes, qui venaient à expiration le 23 septembre 2020 ont été renouvelés pour une durée de six années.

Pour avis.

204637

**ABONNEZ-VOUS**

**"SNC CHIANGI"**

Société en Nom Collectif  
au capital de 8 000 Euros  
Siège social :  
94340 JOINVILLE LE PONT  
3, avenue Jean Jaurès  
507 531 309 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 3, avenue Jean Jaurès - JOINVILLE LE PONT (94340) au 1, place Magenta, à l'angle du 47, rue Gounod - SAINT CLOUD (92210) et ce, à compter du 08/03/2022.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Gérance : Monsieur Alex CHIANGI, demeurant à JOINVILLE LE PONT (94340) 37, avenue Jamin.

Associé : Madame Laetitia, Ying Ying, HUANG, épouse CHIANGI, demeurant à JOINVILLE LE PONT (94340) 37, avenue Jamin.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NANTERRE.  
204398

**NOVEANE**

SAS au capital de 4 009 397 Euros  
Siège social :  
92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
Tour Pacific - 11 Cours Valmy  
793 744 699 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 09/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président la société SCALIAN, SAS, 417 L'Occitane 31670 LABEGE CEDEX immatriculée sous le n° 350 992 707 RCS Toulouse, en remplacement de la société MEET YOUR TARGET CONSULTING.

Il a été décidé de nommer en qualité de directeur général la société MEET YOUR TARGET CONSULTING.

Il a été décidé de supprimer le comité de surveillance de la société et ainsi constaté la fin des mandats des membres du comité d'orientation stratégique de surveillance de M. Thomas CHAUCHARD, la société ISATIS CAPITAL et M. Florian LEPAGE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.  
204445

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE W.L.1.**

SCI au capital de 214 000 Euros  
Siège social : 92700 COLOMBES  
22, avenue Henri Barbusse  
440 633 352 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de L'AGE en date du 21/12/2017, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 246 100 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.  
204365

**CAPITAL SOCIAL**

**CINTO**

SAS au capital de 2 000 Euros  
Siège social :  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE  
30, rue de l'Église  
908 284 011 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 11 mars 2022, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 2 000 euros à 621 025 euros.

Statuts modifiés en conséquence.  
Mention sera portée au RCS de NANTERRE.  
204509

## ALBATRAVEL FRANCE

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 300 000 Euros  
Siège social :  
92130 ISSY LES MOULINEAUX  
6, rue du Quatre Septembre  
487 630 998 R.C.S. NANTERRE

### Avis de réduction de capital

Aux termes des procès-verbaux des décisions de l'AGE du 09/03/2022, le capital a été réduit de 209 999 euros, pour le porter de 300 000 euros à 90 001 euros par voie de rachat et d'annulation de 2 590 actions. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS : NANTERRE. 204426

## GM GROUPE PARIS

SARL au capital de 152 449,02 Euros  
Siège social :  
92390 VILLENEUVE LA GARENNE  
56/76, rue du Moulin de Cage  
343 443 461 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE du 01/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 104 Rue de la Bongarde - 92390 VILLENEUVE LA GARENNE. Formalités au RCS NANTERRE. 204402

## BILFINGER PETERS ENGINEERING

SARL au capital de 6 600 Euros  
Siège social : 92240 MALAKOFF  
14, rue Avaulée  
489 441 535 R.C.S. NANTERRE

Par décision de la collectivité des associés le 01/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 149-155 avenue Pierre Brossolette - 92120 MONTROUGE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 204433

## FIBUS GROUP

SAS au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
10 bis, rue Escudier  
910 525 500 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale des associés en date du 09/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire CAPEXIA FINANCES, SARL, 16, rue d'Athènes 75009 PARIS immatriculée sous le n° 487 610 610 RCS Paris.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 204419

## BIO RAD SERVICES FRANCE

SAS au capital de 30 283 Euros  
Siège social :  
92430 MARNES LA COQUETTE  
3, boulevard Raymond Poincaré  
789 947 306 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 28/02/2022, Mme Laurence DE CONINCK demeurant 9, avenue des Fruitières - 93210 SAINT DENIS LA PLAINE, a été nommée en qualité de Président en remplacement de M. Alberto LIMA.

Le mandat de Directeur Général de Mme Laurence DE CONINCK a pris fin suite à sa nomination au poste de Président. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 204454

## DS SMITH PACKAGING VERVINS

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 500 770 Euros  
Siège social : 92800 PUTEAUX  
1 Terrasse Bellini  
811 253 236 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 29 octobre 2021, l'Associé unique constate que le mandat de la société DELOITTE & Associés, Commissaire aux comptes titulaire arrive à expiration et décide de désigner, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes, le cabinet Ernst & Young, situé Tour First, 1-2, place des Saisons, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 344 366 315, pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de décision appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

L'associé unique constate également que le mandat de la société BEAS, Commissaire aux comptes suppléant arrive à expiration. En conformité avec les statuts et l'article L 823-1 du Code de commerce, l'associé unique décide de ne pas procéder au renouvellement ni au remplacement de son mandat.

L'associé unique décide de procéder à la suppression de la mention au RCS d'un Commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis.

204590

## DS SMITH PACKAGING ANJOU

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1 952 140 Euros  
Siège social : 92800 PUTEAUX  
1 Terrasse Bellini  
811 253 301 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 29 octobre 2021, l'Associé unique constate que le mandat de la société Deloitte & Associés Commissaire aux comptes titulaire arrive à expiration et décide de désigner, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes, le cabinet Ernst & Young, situé Tour First, 1-2, place des Saisons, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 344 366 315 pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de décision appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

L'associé unique constate également que le mandat de la société BEAS, Commissaire aux comptes suppléant arrive à expiration. En conformité avec les statuts et l'article L. 823-1 du Code de commerce, l'associé unique décide de ne pas procéder au renouvellement ni au remplacement de son mandat.

L'associé unique décide de procéder à la suppression de la mention au RCS d'un Commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis.

204589

Contrairement à ce qui a été indiqué dans l'annonce n°203500 parue le 23/02/2022, le siège social de la société « Y.M. » est transféré à compter du 15 mars 2022.

204575

## "Notre Horizon"

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 92700 COLOMBES  
12, rue des Glycines  
887 509 016 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une délibération en date du 29/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société. 204543

## CHATEAUDUN CREDIT

SAS au capital de 4 000 000 Euros  
Siège social :  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
10 bis, rue Escudier  
789 911 062 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 09/03/2022, il a été pris acte de la démission de la société NOKITE de son mandat de Président et de la démission de la société BREMWAYS de son mandat de Directeur Général.

La société FIBUS GROUP, SAS, dont le siège social est situé 10 bis, rue Escudier 92100 BOULOGNE BILLANCOURT immatriculée sous le n° 910 525 500 RCS Nanterre, a été nommée en qualité de nouveau Président.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 204600

## France Seniors Management

SAS au capital de 127 100 Euros  
Siège social : 92813 PUTEAUX CEDEX  
12, rue Jean Jaurès  
812 082 956 R.C.S. NANTERRE

Des décisions de l'Associé unique en date du 31 janvier 2022, il résulte que Monsieur Philippe Charrier, demeurant 12, rue Jean Jaurès, 92813 Puteaux Cedex, a été désigné en qualité de nouveau Président, aux lieu et place de la Société V. International Conseil, démissionnaire.

Inscription modificative au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

204608

## WORLDLINE

SA à Conseil d'Administration  
au capital de 190 724 323,28 Euros  
Siège social : 92800 PUTEAUX  
1, place des Degrés - Tour Voltaire  
378 901 946 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des Décisions du Directeur Général du 31/12/2021, il a été constaté la réalisation de l'augmentation du capital de 5 352,28 euros pour le porter à 190 729 675,56 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

204511

## FIBUS GROUP

SAS au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
10 bis, rue Escudier  
910 525 500 R.C.S. NANTERRE

Par décision de la collectivité des associés le 09/03/2022, le capital social a été augmenté pour être porté à 38 602 200 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 204527

## VILLA BEAUSOLEIL

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1 440 680,64 Euros  
Siège social : 92120 MONTROUGE  
64-66, rue Gabriel Péri  
393 177 118 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision unanime en date du 01/03/2022, la collectivité des associés a décidé de modifier l'objet social de la façon suivante : « Exploitation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. 204598

## BOLTON SOLITAIRE

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 12 123 750 Euros  
Siège social : 92400 COURBEVOIE  
Immeuble Smart Parc « Bâtiment Est »  
11, avenue Dubonnet  
349 048 819 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions du 01/08/2021, l'Associé Unique :

- a pris acte de la démission de Mme Anasthasia STAVRIDIS de ses fonctions de membre du Comité Exécutif à compter du 01/08/2021,

- a décidé de nommer en qualité de membre du Comité Exécutif, M. Franck ALBESSARD demeurant 65, rue Pierre Joigneaux - 92600 ASNIERES SUR SEINE, à compter de ce jour.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 204537

## L'ARTISAN ET SES DOUCEURS

Société par Actions Simplifiée  
Unipersonnelle au capital de 8 000 Euros  
Siège social : 92110 CLICHY  
66, boulevard Jean Jaurès  
498 182 187 R.C.S. NANTERRE

Suivant décisions de l'associé unique du 28.02.2022, il a été décidé nommer CHA-DOU, SARL au capital de 606 400 €, dont le siège social est à PARIS (75017) - 1, rue Fragonard, immatriculée au R.C.S de PARIS, sous le numéro 881 797 682, représentée par son gérant Monsieur Eric VULLION, en qualité de Présidente à compter du 01.03.2022, en remplacement de M. Pascal MAO démissionnaire à effet du 28 Février 2022 à minuit.

Dépôt au RCS NANTERRE. 204451

## SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

### LE PRECHE

Société Civile  
au capital de 114 794,11 Euros  
Siège social :  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
2, rue du 25 août 1944  
401 891 403 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Lucile LE BRAS, notaire à MELUN, contenant décisions unanimes des associés en date du 9 mars 2022, les associés ont pris acte de la démission du gérant M. Rémy SAVANNE à compter du 9 mars 2022 et ont décidé de nommer en qualité de gérant M. Germain SAVANNE, demeurant à CHARTRETTES (77590) 9/9bis, rue Georges Clémenceau.

RCS : NANTERRE.

Pour avis. Me LE BRAS, Notaire.

204615

## DHOLLANDIA France

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 300 000 Euros  
Siège social : 92000 NANTERRE  
30, rue des Peupliers, ECO RIVER PARC  
347 540 130 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 28 juin 2021, il a été décidé de nommer :

- la société CORIOLIS AUDIT, 3, rue de Courbiac - 17100 Saintes, représentée par Monsieur Philippe TAVE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société,

- la société CHS CONSEILS, 15 rue de Berne - 75008 Paris, représentée par Monsieur Hervé STROK, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. 204428

**VILLA BEAUSOLEIL LAVAL**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 92120 MONTRouGE  
13, rue de la Vanne  
903 367 225 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2022, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social de la façon suivante : « l'étude, la conception et l'exploitation d'une résidence de services pour seniors non dépendants » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.  
204642

**VILLA BEAUSOLEIL BREST**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 92120 MONTRouGE  
13, rue de la Vanne  
895 167 393 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2022, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social de la façon suivante : « l'étude, la conception et l'exploitation d'une résidence de services pour seniors non dépendants » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.  
204631

**VILLA BEAUSOLEIL  
SAINT GILLES**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 92120 MONTRouGE  
13, rue de la Vanne  
903 056 778 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2022, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social de la façon suivante : « l'étude, la conception et l'exploitation d'une résidence de services pour seniors non dépendants » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.  
204646

**L.A.M.M**

société par Actions Simplifiée  
Unipersonnelle  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
61, avenue Pierre Grenier  
819 697 038 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions du président en date du 10 mars 2022, il résulte que :  
Le siège social a été transféré du 61, avenue Pierre Grenier 92100 BOULOGNE BILLANCOURT à l'adresse de l'établissement secondaire sis 81, avenue Pierre Grenier 92100 BOULOGNE BILLANCOURT à compter du même jour et l'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.  
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE.  
204619

**SCI SHLOMYR**

SCI au capital de 240 595 Euros  
Siège social : 92170 VANVES  
44, rue Jean Jaurès  
812 963 007 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 18/02/2022, Mme Claire GAWER demeurant 3 rue d'Issy - 92170 VANVES, a été nommée en qualité de cogérante, en remplacement de M. Salomon GAWER.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.  
204592

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT  
ET DE REALISATIONS  
IMMOBILIERS SIRIM**

SARL au capital de 90 000 Euros  
Siège social :  
92200 NEUILLY SUR SEINE  
16, rue Jacques Dulud  
313 386 955 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGM du 11/03/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.  
204694

**LUDEV - LOGISTIQUE URBAINE  
DÉVELOPPEMENT**

SAS au capital de 216 714 Euros  
Siège social :  
92130 ISSY LES MOULINEAUX  
35, rue Camille Desmoulin  
804 332 625 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions unanimes des associés du 08/03/2022 et du président en date du 11/03/2022, il a été décidé et constaté l'augmentation du capital social pour le porter à 247 674 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.  
204705

**5 THEZILLAT**

SARL au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
92200 NEUILLY SUR SEINE  
7, rue Martin de Thezillat  
498 960 186 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/02/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.  
204689

**RW INVEST**

SARL au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
92200 NEUILLY SUR SEINE  
43 bis, boulevard Victor Hugo  
487 700 346 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 21/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 11, rue Jacques Dulud 92200 NEUILLY SUR SEINE.  
Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.  
204532

**CLINEA**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 194 008 608 Euros  
Siège social : 92813 PUTEAUX CEDEX  
12, rue Jean Jaurès  
301 160 750 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associée unique en date du 11 février 2022, il a été mis fin au mandat de Directeur Général de Monsieur Yves LE MASNE à effet du même jour et il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement.  
Inscription modificative au RCS de NANTERRE.  
Pour avis.  
204716

**VERBATEAM**

SAS au capital de 60 000 Euros  
Siège social :  
92200 NEUILLY SUR SEINE  
20/26, boulevard du Parc  
Immeuble Imagine  
404 966 863 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 09/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président ALIXIO, SAS, 137, rue de l'Université 75007 PARIS immatriculée sous le n° 523 166 304 RCS Paris, en remplacement FINANCIERE VERBATEAM, SAS et ce à compter du 01/01/2022.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.  
204728

**DISSOLUTIONS****"PISE"**

Société en Nom Collectif en liquidation  
au capital de 8 000 Euros  
Siège social : 92210 SAINT-CLOUD  
37, rue d'Orléans  
478 098 437 R.C.S. NANTERRE

Suivant AGE du 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.  
Mme Michelle PICQUART, demeurant 11, avenue Eugénie 92210 SAINT-CLOUD, a été nommée en qualité de liquidateur. En conséquence, les mandats de co-gérants de Michelle PICQUART et Didier SENIAU ont pris fin le 31/12/2021.  
L'adresse de correspondance et de notification des actes et documents concernant la liquidation a été fixée au domicile du liquidateur.  
Dépôt au RCS NANTERRE.  
204617

**CLÔTURES  
DE LIQUIDATION****O&G CONSULTING**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social et de liquidation :  
92600 ASNIERES-SUR-SEINE  
25, avenue Faïdherbe  
878 686 468 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associée unique du 20/01/22, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme Imane FACHKOUL, demeurant 25, avenue Faïdherbe - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE et décharge cette dernière de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter rétroactivement du 30/11/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE.  
Pour avis.  
204373

**SOCIETE CIVILE DE MOYENS  
BERTHELOT SANTE (SCMBS)**

SCM en liquidation  
au capital de 1 620 Euros  
Siège social : 92320 CHATILLON  
20, avenue Marcelin Berthelot  
492 321 690 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGO en date du 01/03/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.  
La société sera radiée du RCS de NANTERRE.  
204512

**CRAON IMMOBILIER**

SCI en liquidation  
au capital de 120 000 Euros  
Siège social : 92420 VAUGRESSON  
22, rue de la Folie  
503 582 421 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGO en date du 20/12/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.  
La société sera radiée du RCS de NANTERRE.  
204656

**"PISE"**

Société en Nom Collectif en liquidation  
au capital de 8 000 Euros  
Siège social : 92210 SAINT-CLOUD  
37, rue d'Orléans  
478 098 437 R.C.S. NANTERRE

L'AGO du 28/02/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur Mme Michelle PICQUART, demeurant 11, avenue Eugénie 92210 SAINT-CLOUD, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.  
La société sera radiée du RCS Nanterre.  
204725

**AVIS RELATIFS  
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE  
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 avril 2018,  
Madame Marie-Thérèse Georgette Madeleine PETIT-BALLOT, en son vivant retraitée, demeurant à COURBEVOIE (92400) 126, boulevard Saint-Denis.  
Née à PARIS 1<sup>er</sup> arrondissement (75001), le 31 août 1924.  
Veuve en uniques nocces de Monsieur Roland Henri FERREIRA.  
Non liée par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.  
Résidente au sens de la réglementation fiscale.  
Décédée à COURBEVOIE (92400), le 13 janvier 2022.

A consenti un legs universel.  
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Raphaël NUGERON, notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « CHOIX et associés », titulaire d'un office notarial dont le siège social est à NEUILLY SUR SEINE (Hauts de Seine), 2, rue de l'Ecole de Mars, le 10 mars 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.  
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane CHAPUIS, notaire à NEUILLY SUR SEINE (92200) 2, rue de l'Ecole de Mars, référence CRPCEN : 92010, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture de testament contenant en annexe la copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204467

**ABONNEZ-VOUS  
A NOTRE JOURNAL**

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament du 15/01/2012 déposé au rang des minutes de Maître Sébastien BOURGET, notaire à la résidence de Meudon (92190) 7 rue Banès, CRPCEN 92042, suivant procès-verbal du 09/03/2022 dont la copie authentique a été adressée au Tribunal judiciaire de NANTERRE.

Mme Elfriede Marthe SALZER, demeurant de son vivant à MEUDON (92190) 1 rue du Général Gouraud, née le 16/06/1921 à SARREBRUCK (Allemagne) et décédée le 09/01/2022 à SEVRES (92310), veuve de M. Jean Robert SCRIVENER a institué plusieurs légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès de M<sup>e</sup> BOURGET susnommé, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

204414

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe en date du 6 mai 2001, Madame Simone Paulette Renée BÉRARD, en son vivant retraitée, demeurant à RUEIL-MALMAISON (92500), 43, avenue Victor Hugo, née à RUEIL-MALMAISON (92500), le 27 novembre 1930, célibataire, décédée à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) (FRANCE) le 22 avril 2020, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé par Maître Carine CHALLIER-FLORENT, notaire à RUEIL-MALMAISON, le 7 décembre 2020, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été adressée au greffier du Tribunal judiciaire de NANTERRE.

Le contrôle de la saisine a été effectué aux termes d'un acte reçu par Maître Carine CHALLIER-FLORENT, Notaire à RUEIL-MALMAISON, le 9 mars 2022, dont la copie authentique a été adressée au greffier du Tribunal judiciaire de NANTERRE.

Les oppositions pourront être formées, dans le mois suivant la réception au greffe, auprès de Maître Carine CHALLIER-FLORENT, Notaire à RUEIL-MALMAISON, 123, avenue Paul Doumer, notaire chargé du règlement de la succession.

M<sup>e</sup> Carine CHALLIER-FLORENT, Notaire.  
204408

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe du 8 juin 2010, Madame Ginette Nicole Marie-Thérèse TREFOUX-WULLIOT, demeurant à Neuilly-sur-Seine (92200) 44, avenue Charles de Gaulle, veuve de Monsieur Joseph André Marie LAVIGNE, née à PARIS (75017), le 2 février 1923, décédée à NANTES (44000), le 27 septembre 2021, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par M<sup>e</sup> Julien TROKINER, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Fabrice LUZU, Julien TROKINER, Sébastien WOLF, Virginie JACQUET, Thibault EGRET, Ludovine KOSMALKI et Claude-Aliénor RENAULT » titulaire d'un office notarial à PARIS (75008), 29, rue de la Bienfaisance (siège social) et d'un office notarial à LYON (69002), 16 rue Victor Hugo, dénommée DIXSEPT68 NOTAIRES, le 6 janvier 2022, et d'un acte

complémentaire reçu le 3 février 2022, desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : M<sup>e</sup> Bertrand COURBET, Notaire titulaire d'un office notarial à SAINT-BRIAC-SUR-MER (35800), 56 bis, boulevard de la Houle, référence CRPCEN : 35096, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

204436

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 10 juin 2016, Madame Marie Bérénice Félicité DURAZZO, veuve de Monsieur Jean ORTOLI, demeurant à ISSY LES MOULINEAUX (92130), 23, avenue Jean Jaurès, née à BELVEDERE CAMPOMORO (20110), le 27 mai 1920, non liée par un pacte civil de solidarité, a institué deux légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de l'office notarial sis à PARIS (8ème arrondissement), 34-36, rue de Constantinople aux termes d'un procès-verbal reçu par Maître Anne DUTOUR-AUSSEUR, notaire au sein dudit office, le 15 mars 2022. Les conditions de la saisine des légataires universels ont été vérifiées aux termes dudit acte.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Anne DUTOUR-AUSSEUR, susnommée, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis,  
Maître Anne DUTOUR-AUSSEUR.  
204723

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 mars 2015,

Monsieur Francis Louis Marie HURÉ, a consenti un legs universel,

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Michel ESTEVE Notaire titulaire de l'Office Notarial sis à PARIS (75009) 18, square Edouard VII, le 8 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine,

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Michel ESTEVE, notaire à PARIS (75009) 18, square Edouard VII, référence CRPCEN : 75233, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament,

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

204735

Découvrez  
notre nouveau service



DOMICILIATION

## RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 14 mars 2022 dressé par Maître Olivier MORIN, notaire associé en l'étude MORIN LECOEUR RAVON, Notaires Associés» titulaire d'un office notarial à NANTERRE (92000), 1 place du Maréchal Foch, Monsieur Dominique PAGE né le 29 juin 1963 à POISSY (Yvelines). Et Madame Véronique Madeleine Renée RINNECKER née le 26 avril 1962 à RUEIL-MALMAISON (Hauts-de-Seine). Demeurant ensemble 65 rue de Suresnes, 92000 Nanterre. Mariés le 12 août 2017 à SOULAC-SUR-MER (Gironde) sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens. Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication chez Maître Olivier MORIN, notaire en l'étude « MORIN LECOEUR RAVON, Notaires Associés » titulaire d'un office notarial à NANTERRE (92000), 1 place du Maréchal Foch où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

204657



LBM NOTAIRES

25 avenue Marceau - 75116 PARIS

Suivant acte reçu par Maître Sophie MONTOUCHET, Notaire au sein de société dénommée « LBM Notaires », Société par Actions Simplifiée titulaire d'un Office Notarial sise à PARIS (16<sup>ème</sup>), 25 Avenue Marceau, CRPCEN 75078, le 9 mars 2022 a été conclu l'aménagement du régime matrimonial de communauté universelle par suppression de la clause d'attribution intégrale au profit du conjoint : ENTRE : Monsieur Olivier Maurice Pierre DESOMBRE, retraité, et Madame Anne Marie Marthe SEROT, retraitée, demeurant ensemble à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) 16 avenue de Bretteville.

Monsieur est né à PARIS 16<sup>ème</sup> arrondissement (75016) le 11 février 1945, Madame est née à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 24 juillet 1945.

Mariés à la mairie de METZ (57000), le 4 octobre 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant opté depuis pour le régime de la Communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Maître Michel HUBERT, notaire à PARIS (75001), le 2 février 2006, homologué suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de NANTERRE (92000) le 20 juin 2006, dont la grosse a été déposée au rang des minutes dudit Notaire le 23 septembre 2008.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

204529

Par acte authentique reçu le 10/03/2022, par Maître Nicolas PRUD'HOMME, Notaire à PARIS (75002), 1-3, rue Lulli, CRPCEN n°75098,

Monsieur Jean-Jacques Lucien CARRERE et Madame Nicole Elisabeth Marie-Thérèse Elizabeth MILLERIOUX, demeurant ensemble à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) 4, boulevard Julien Potin, mariés à la mairie de PARIS (75008) le 2/12/1966 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Roger HAYE, notaire à LIÈME, le 28/11/1966, ont déclaré, en application de l'article 1397 du Code civil, adopter le régime de la communauté de biens

réduite aux acquêts avec clause de précipt en faveur du conjoint survivant.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître Nicolas PRUD'HOMME, susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux.

204604

Suivant acte de changement de régime matrimonial reçu par Maître Elsa BAGARRY, Notaire à CLICHY (92110), 28, rue Palloy, CRPCEN n°92045, le 17 février 2022, Monsieur Amar MESSOUS, retraité, et Madame Zehour ALILI, retraitée, demeurant ensemble à CLICHY (92110) 9, boulevard Victor Hugo, mariés à AZAZGA (ALGERIE) le 20 août 1984 sous le régime légal algérien de la séparation de biens à défaut de contrat de mariage et pour avoir placé leur premier domicile commun en ALGERIE après la célébration de leur union, ont décidé d'adopter le régime de la communauté réduite aux acquêts selon la loi française avec apport à la communauté de biens appartenant en propre à Monsieur Amar MESSOUS.

Les oppositions à ce changement seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

204491

## SEINE-ST-DENIS

93

## SOCIÉTÉS

### CONSTITUTIONS

GRISONI & ASSOCIES

Avocats à la Cour  
38, Rue Beaujon – 75008 PARIS

Par acte SSP, en date à PARIS du 12/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination :

### SAS LA TRADITION

Siège Social : BONDY (93140), 39, route d'Aulnay.

Objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, plats cuisinés, sandwicherie, traiteur, confiserie, chocolaterie, glaces, fabrication de glaces, vente de boissons froides chaudes sur place ou à emporter, petite restauration.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 10 000 Euros divisé en 100 actions de 100 euros chacune.

Cession des actions : Cession libre entre actionnaires.

Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Président : Monsieur Rafik BEN BAKKAR, demeurant à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100), 17, rue des Ursulines, pour une durée indéterminée.

Directeur Général : Monsieur Baccar BEN BACCAR, demeurant à VILLENEUVE LA GARENNE (92390), 6, rue Hector Berlioz, pour une durée indéterminée.

Immatriculée aux RCS de BOBIGNY.  
204687

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BAGNOLET du 10 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société par actions simplifiée.

**Dénomination** : **Bagnolet By l'As**  
**Siège** : 37-41, rue du Lieutenant Thomas, 93170 BAGNOLET.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital** : 10 000 euros.

**Objet** : La formation continue et professionnelle pour adulte,

- La formation professionnelle de chauffeurs de véhicules de transport (VTC),

- La location de véhicules avec ou sans chauffeur,

- La location de véhicules équipés double commandes,

- Le conseil et la gestion de la formation et de l'information à distance et la mise en place d'outils de e-learning,

- La préparation, l'accompagnement des candidats à la validation des acquis de l'expérience (VAE),

- L'exercice de toutes activités de conseil en entreprise et aux particuliers, conseil en préparation aux diplômes d'état, préparation aux concours de la fonction publique, formation professionnelle,

- L'organisation de salons et de conférences, l'édition de revues et d'ouvrages professionnels ou techniques, la réalisation de tous types d'études, analyses, rapports,

- La réalisation de l'ensemble des prestations de services concourant à l'amélioration des performances personnelles et professionnelles de l'individu ; coaching, formation, développement personnel, coach de vie.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Monsieur Arnaud PRUDHOMME, demeurant 17, rue Voltaire 92240 MALAKOFF.

**Directeur général** : Monsieur Marwan BAGUENE, demeurant 63, boulevard Boissière 93 130 NOISY LE SEC.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY.

204492

Aux termes d'un ASSP en date du 10/02/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : **SCI KAGD**  
**Sigle** : SCI.

**Objet social** : Acquisitions, locations, ventes de tous biens immobiliers.

**Siège social** : 63, rue du Docteur Jean Vaquier, 93160 NOISY LE GRAND.

**Capital** : 1 000 €.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BOBIGNY.

**Gérance** : Monsieur KOEU GUILLAUME, demeurant 1, avenue Jean Jaurès, 46100 FIGEAC.

**Clause d'agrément** : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants.

Cession soumise à agrément dans les autres cas.

KOEU GUILLAUME.

204411

ANNONCES LÉGALES

Transmettez vos annonces : annonces@jss.fr

Aux termes d'un acte authentique reçu le 08/03/2022 par Maître FOUREZ Quentin, notaire à PONT AUDEMER (27500) – 1, place Maréchal Gallieni, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **GOODLOCIMMO**  
**Objet social** : Mise à disposition par location ou autres moyens d'appartements et de maisons meublés.

**Siège social** : 1, avenue Germain Papillon, 93600 AULNAY SOUS BOIS.

**Capital** : 800 €.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BOBIGNY.

**Président** : Monsieur BEDAD Samy, demeurant 1, avenue Germain Papillon, 93600 AULNAY SOUS BOIS.

**Admission aux assemblées et droits de votes** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Clause d'agrément** : - Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.

- Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

- Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

204366

Par assp du 07/03/2022, avis de constitution d'une SASU dénommée :

**KABI SUSHI**  
**Objet** : La restauration rapide, traiteur, préparation et/ou vente de plats à emporter et de produits alimentaires notamment d'origine asiatique sans vente de boissons alcoolisées.

**Siège social** : 105, avenue Henri Barbusse BAT. I, 93120 La Courneuve.

**Capital** : 10 000 Euros divisé en 1 000 actions de 10 Euros chacune.

**Durée** : 99 ans.

**Cession d'actions** : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément donné par la collectivité des associés.

**Président** : BISWAS Jony demeurant 105, avenue Henri BARBUSSE – BAT. I 93120 LA COURNEUVE.

Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

204549

**NEUILLY DISTRIBUTION**  
 Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.126.210 euros

**Siège social** : 93330 NEUILLY-SUR-MARNE 68, avenue du Général de Gaulle 528 394 216 R.C.S. BOBIGNY

Suivant procès-verbal en date du 10 mars 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 527, rue Clément Ader – Parc d'Activité de la Goële – 77230 Dammartin-en-Goële, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

204703

**EGIS INDUSTRIES**  
 SAS au capital de 500 000 Euros

**Siège social** : 93100 MONTREUIL 4, rue Dolorès Ibarruri 652 030 677 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 07/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général délégué M. Xavier LAZENNEC demeurant 19, route de Nogent 78113 CONDE SUR VESGRE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

204465

**ICT HOLDING**

Société par Actions Simplifiées au capital de 4 500 Euros  
**Siège social** : 93290 TREMBLAY EN FRANCE 50, rue des Chardonnerets 830 713 269 R.C.S. BOBIGNY

Au terme d'une Assemblée du 1<sup>er</sup> février 2022 Monsieur Laurent CLEMENT actuel Président de la société démissionne de ses fonctions.

Cette démission est acceptée par l'Assemblée Générale.

Au terme d'un second article, l'assemblée a proposé la nomination de Madame MORA MORA Belkis Josephina en qualité de nouvelle Présidente à compter de ce jour et pour une durée non limitée.

Madame MORA MORA Belkis Josephina accepte ses nouvelles fonctions.

Madame MORA MORA Belkis Josephina épouse CLEMENT demeurant 32 ter, allée Valère Lefebvre 93340 LE RAINCY.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY.

204430

**Société Pour le Développement du Fret Express International SODEXI**

Société Anonyme au capital de 2 769 232 Euros  
**Siège social** : 95723 ROISSY CHARLES DE GAULLE Cedex 1 Bâtiment 35.00 - Zone de Fret 4 2, rue des Voyelles – CS 16041 347 960 825 R.C.S. BOBIGNY

En date du 12/10/2021, la Conseil d'Administration :

- a pris acte de la désignation de Monsieur Laurent FESSELIER demeurant 2, rue Jules Edouard Voisemert – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, en qualité de représentant permanent de la société "SOCIÉTÉ AIR FRANCE" au Conseil d'Administration, en remplacement de Madame Ariane APPÉ, avec effet au 12/10/2021.

- a pris acte de la démission de Madame Béatrice DELPUECH de son mandat d'Administrateur de la société avec effet au 01/10/2021 et a décidé de coopter en son remplacement, avec effet au 12/10/2021, Monsieur Mathieu FLEISCH, demeurant 13, rue de la Cannerie – 60260 LAMORLAIE.

- a pris acte de la démission de Monsieur Stéphane BRETAUDEAU de son mandat d'Administrateur de la société avec effet au 30/09/2021 et a décidé de coopter en son remplacement, avec effet au 12/10/2021, Monsieur Philippe CLERC, demeurant 6 bis, avenue de Taillebourg – 75011 PARIS.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY.

204640

**BOULANGERIE DU SQUARE**

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 000,00 Euros  
**Siège social** : 93130 NOISY LE SEC 4, square Stephenson 843 278 771 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Président :

• Monsieur Abdelaziz BOULHSEN, demeurant au 99, rue de Clignancourt 75018 PARIS, en remplacement de Madame Aida CHERIF, démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY.

204420

**AA DREAM**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 Euros  
**Siège social** : 93270 SEVRAN 12, allée Max Jacob 789 694 635 R.C.S. BOBIGNY

L'AGE du 19/01/22 a modifié l'article 2 des statuts et adopté pour nouvel objet social :

*La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger, l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle est ou pourra devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'acquisition, la prise de participations et la gestion de toutes valeurs mobilières, part sociales, titres émis, le conseil et l'assistance aux entreprises dans leur fonctionnement.*

204579

**ORO ROSSO**

SAS au capital de 60 000 Euros  
**Siège social** : 93200 SAINT DENIS 218, avenue du Président Wilson 883 002 131 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'un procès-verbal des décisions des associés en date du 24 janvier 2022, a nommé, par le biais de son président, Monsieur Lorenzo CALIANDRO, Monsieur Ivan D'HALLUIN et domicilié 18 avenue de la Providence 92160 ANTONY, en qualité de Directeur Général de la société, à compter du 24 janvier 2022 et pour une durée de 24 mois renouvelable dans les mêmes conditions que la nomination.

204421

**SCI MARINA**

SCI au capital de 1524,49 Euros  
**Siège social** : 93250 VILLEMOMBLE 12, rue Edmond Michelet 441 480 993 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGE du 22/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 106 avenue du Président Kennedy 93110 ROSNY SOUS BOIS à compter du 1/05/2022.

Dépôt légal au RCS de BOBIGNY.

204478

**VWR INTERNATIONAL**

SAS au capital de 64 803 525 Euros  
**Siège social** : 93110 ROSNY SOUS BOIS 1-3, rue d'Aurion 421 287 855 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique du 28/02/2022, il a été pris acte de la fin des fonctions de directeur général de M. Hervé DEMAISON.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

204558

**BUFFET ILLZACH**

SARL au capital de 5 000 Euros  
**Siège social** : 68110 ILLZACH 6, rue des Trois Frontières 904 995 610 R.C.S. MULHOUSE

Le 24/02/2022, l'AGE a décidé de : - transférer le siège social au : Local 3216-3217, 5 Bis rue Saint-Gobain 93300 Aubervilliers ; - changer la dénomination sociale qui devient : ZJ&ASSO

**Gérant** : M. Chaohang ZHANG demeurant 2 rue Pierre Lescot à 93290 Tremblay-en-France.

Mention au RCS de MULHOUSE et immatriculation au RCS de BOBIGNY.

204639

## IMAGERIE MÉDICALE DE LA PLAINE DE FRANCE

S.E.L.A.S. de Médecins  
au capital de 33 775,90 Euros  
Siège social :  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS  
3, route de Bondy  
537 523 979 R.C.S. BOBIGNY

Suivant AGE en date du 23 février 2022, il a été décidé de nommer pour une durée de 6 exercices à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2022, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire : La Société RSM PARIS, SAS au capital de 14 242 600 euros, ayant son siège social fixé à PARIS (75008), 26, rue Cambacères, RCS PARIS 792 111 783, représentée par Monsieur MARIE Stéphane.

Dépôt des actes et inscription modificative seront faits au RCS de BOBIGNY.

204706

## COMO STAINS

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 75012 PARIS  
246, rue de Bercy  
892 222 654 R.C.S. PARIS

En date du 10/03/2022 l'associée unique a décidé de transférer le siège social de la société à compter du 10/03/2022 du 246, rue de Bercy – 75012 PARIS au 2, avenue de la Résistance – 93240 STAINS.

La société KARLINCO, société par actions simplifiée dont le siège social est à PARIS 16<sup>ème</sup>, 27/33, avenue Paul Doumer, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 383 300 118, demeure Présidente.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY.

204456

## SGS COMPAGNIE

Société Civile Immobilière  
au capital de 2 000 Euros  
porté à 100 000 Euros  
Siège social : 93700 DRANCY  
14, rue Jane Joye  
530 422 682 R.C.S. BOBIGNY

L'AGE réunie en date du 02/03/2022 a décidé d'augmenter le capital social de 98 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital.

En conséquence, l'article VII des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux mille euros (2 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à CENT MILLE euros (100 000 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BOBIGNY.

204677

## BENITEZ PARQUETS

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 1 000,00 Euros  
Siège social : 93230 ROMAINVILLE  
4 Promenade des Mares  
820 860 450 R.C.S. BOBIGNY

Suivant décisions de l'associé unique du 15 février 2022 :

- L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BOBIGNY.

Pour avis, la gérance.

204678

## PLÛM ENERGIE SAS

SAS – Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire au capital de 456 864 Euros  
Siège social :  
93210 SAINT-DENIS LA PLAINE  
30-32, rue Proudhon  
803 248 467 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des extraits des décisions du Président du 26/01/2022, il a été constaté les réalisations des augmentations du capital social : - de 30 100 euros décidée par l'Assemblée générale mixte du 16/09/2019. Le capital est ainsi porté à 486 964 euros. - De 64 500 euros décidées aux termes des décisions unanimes du 24/11/2016. Le capital est ainsi porté à 551 464 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

204424

## SCI OneGate

SCI au capital de 100 Euros  
Siège social : 75003 PARIS  
6, rue Charles François Dupuis  
904 780 889 R.C.S. PARIS

Suivant l'AGE du 04/01/2022, il a été décidé de transférer dès le 04/01/2022, le siège social de la société au 19, rue Pierre de Montreuil – 93100 MONTREUIL.

Monsieur Grégory GATE, demeurant 19, rue Pierre de Montreuil – 93100 MONTREUIL, demeure gérant de la société.

Objet : L'acquisition, la cession, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, terrains et de la façon générale de tout biens immobiliers.

Durée : 99 années.

Modification de l'article 4 des statuts.

Radiation au RCS de PARIS.

Nouvelle immatriculation au RCS de BOBIGNY.

204721

## AARON

Société à responsabilité limitée  
au capital de 104 550 Euros  
Siège social : 93340 LE RAINCY  
17, allée de Chelles  
500 233 788 R.C.S. BOBIGNY

Le 08/03/22, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 17, allée de Chelles, 93340 LE RAINCY au 12, chemin de Montcounil 34320 GABIAN à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Nouvelle immatriculation au RCS de BEZIERS.

204731

## PAGIMO

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 1.739.153,60 euros  
Siège social : 93300 AUBERVILLIERS  
8 à 12, rue Chapon  
722 031 499 R.C.S. BOBIGNY

Suivant procès-verbal en date du 10 mars 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 527, rue Clément Ader – Parc d'Activité de la Goële – 77230 Dammartin-en-Goële, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

204746

Publiez vos annonces...  
dans nos colonnes



### FUSION ACQUISITION

Votre contact : annonces@jss.fr  
01 47 03 10 10

## DISSOLUTIONS

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

#### LOLL

SASU société en liquidation  
au capital social de 1 000 Euros  
Siège social :  
93800 EPINAY SUR SEINE  
64, avenue Jean Jaurès  
837 727 395 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une décision en date du 1<sup>er</sup> février 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1<sup>er</sup> février 2022. Monsieur WALID RIZK, demeurant 64, avenue Jean Jaurès 93800 Epinay-sur-Seine a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

204375

#### B.L.M

SARL au capital de 8 000 Euros  
Siège social : 93200 SAINT DENIS  
91, rue de la République  
et 30, rue Catulienne  
443 236 443 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGE du 31/12/2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2017 et sa liquidation amiable.

M. Mohamed BOUMHRI, demeurant à LA COURNEUVE (93120) 1, rue de l'Union, été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Dépôt légal au RCS de BOBIGNY.

204554

## OPPOSITIONS

### VENTES DE FONDS

Par acte sous seing privé en date du 4 mars 2022, enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT BOBIGNY le 7 mars 2022 (dossier 2022 0005017 référence 9304P61 2022 A 01391),

la société « RW COMPAGNY », SASU au capital de 1 000 € dont le siège social est situé : 55, rue de la Haie Coq, à l'angle du 8, rue des Gardinoux – 93300 AUBERVILLIERS immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n°825 407 224, a cédé à

La société « DES BEAUTEMPS » SARL au capital de 1 500 € dont le siège social est situé : 8, rue des Gardinoux – 93300 AUBERVILLIERS immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n°910 359 488,

un fonds de commerce de Commerce de gros de l'habillement du prêt-à-porter, accessoires de mode et toutes autres marchandises non réglementées connu sous l'enseigne « JUST MAN », situé au : 55, rue de la Haie Coq, à l'angle du 8, rue des Gardinoux – 93300 AUBERVILLIERS, et ce, moyennant le prix de vente 10 000 €. Jouissance : 4 mars 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la SELARL Christophe PEREIRE - Nicolas CHAIGNEAU, Société d'Avocats à la Cour, située : 18, rue de Marignan – 75008 PARIS, pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.

204586

Par acte S.S.P. du 07/03/2022, enregistré au SDDE de BOBIGNY, le 11/03/2022, Dossier 2022 00005492, Réf. 9304P61 2022 A 01536,

La SARL « WASS », au capital de 1 500 €, dont le siège est à PANTIN 93500, 164, avenue Jean Jaurès, RCS BOBIGNY 809 455 660,

a cédé à la SASU « DAR SULTAN » au capital de 500 €, dont le siège dont le siège est à PANTIN 93500, 164, avenue Jean Jaurès, RCS BOBIGNY en cours d'immatriculation,

son fonds de commerce de « SALON DE THE – RESTAURANT » situé à PANTIN 93500, 164, avenue Jean Jaurès, moyennant le prix de 150 000 euros, entrée en jouissance au 07/03/2022.

Oppositions reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité et pour la correspondance au Séquestre Juridique de l'Ordre des Avocats situé Maison des avocats - Cours des Avocats CS 64111 - 75833 Paris Cedex 17.

204675

## AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 31 mai 2006,

Madame Catherine Marie Suzanne GUONIE, en son vivant retraitée, demeurant à NEUILLY-PLAISANCE (93360) 9, chemin de Meaux.

Née à SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN (24400), le 11 août 1955. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à CRETEIL (94000) (FRANCE), le 8 janvier 2022.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sandrine COSSEC, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « AGUESSEAU NOTAIRES

titulaire d'un Office Notarial » à PARIS (8<sup>ème</sup>) 11 bis, rue d'Aguesseau, le 2 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sandrine COSSEC, notaire à PARIS (8<sup>ème</sup>) 11 bis, rue d'Aguesseau, référence CRPCEN : 75033, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BOBIGNY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

204443

**ppl.fr**  
Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités  
et aux informations légales  
des entreprises

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 15 janvier 2019, Mme Zélie FOURTET, en son vivant retraitée, demeurant à LE BOURGET (93350) EHPAD L'Epervier – 39, rue du Commandant Rolland – 93350 LE BOURGET, veuve de Maurice GILLARDIE, décédée le 12 février 2022 à LE BOURGET (93350) a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de M<sup>e</sup> QUIRINS, Notaire au RAINCY, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TJ de BOBIGNY le 4 mars 2022.

Les oppositions pourront être formées auprès de M<sup>e</sup> QUIRINS, Notaire au RAINCY (93340) 110, avenue de la Résistance, chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis. M<sup>e</sup> QUIRINS.

204497

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 novembre 2009,

Madame Germaine Marie Joséphine LE DILY, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Daniel Etienne RUMEAU, demeurant à AULNAY SOUS BOIS (93600) 14 rue Gilbert Gatouillat.

Née à PLOURAY (56770), le 6 mars 1932.  
Décédée à STAINS (93240) (FRANCE) le 28 octobre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par M<sup>e</sup> Grégoire HOUSSEL, Notaire Associé de la SELARL « ASB NOTAIRES », titulaire d'un office notarial, à la résidence d'AULNAY SOUS BOIS (93600) 10 rue du Docteur Roux, le 4 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession sus-désigné, référence CRPCEN : 93018, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BOBIGNY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204516

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Madame Jacqueline DEPAS née NEYRAUD a institué des légataires universels, au terme d'un testament olographe, ayant fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal de testament dressé par Maître Isabelle COURTIAL-BAIN, notaire de la Société Civile Professionnelle dénommée « Jean-Christophe LAUBY, Saad KHALIFÉ et Isabelle COURTIAL-BAIN, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DRANCY (93700), 50, avenue Jean Jaurès.

Les oppositions sont à former auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Christophe LAUBY, notaire à DRANCY (93700), dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique dudit procès-verbal.  
204727

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 février 2017,

Madame Marie Joseph GUILLARD, en son vivant Retraitée, demeurant à PANTIN (93500) 31, quai de l'Ourcq.  
Née à CROUY-SUR-OURCQ (77840), le 21 mai 1936.

Célibataire.  
Non liée par un pacte civil de solidarité.  
Décédée à FEROLLES-ATTILLY (77150) (France), le 21 novembre 2021.

A consenti un legs universel.  
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Amaury L'HERMINIER, Notaire Associé de la S.E.L.A.R.L. dénommée « GRAF Notaires Paris », titulaire d'un office notarial à PARIS (8<sup>e</sup>), 104, avenue des Champs-Élysées, le 18 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Frédéric FIRHOLTZ, notaire à PANTIN (93500) 153, avenue Jean Lollive, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BOBIGNY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204571

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 octobre 1990,

Madame Andrée Françoise PAGE, en son vivant, Retraitée, demeurant à SAINT-DENIS (93200) 1, rue du Docteur Delafontaine EHPAD "Le Laurier Noble".  
Née à PARIS 14<sup>ème</sup> arrondissement (75014), le 10 juillet 1920.

Célibataire et non liée par un pacte civil de solidarité.  
Décédée à SAINT-DENIS (93200), le 31 mai 2020.

A consenti un legs universel.  
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Xavier PILLEBOUT, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Yves FRICOTEAUX, Xavier PILLEBOUT et Hugues VAN ELSLANDE », titulaire d'un Office Notarial à SAINT-DENIS, 11, rue des Ursulines, le 14 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : M<sup>e</sup> Xavier PILLEBOUT, notaire à SAINT-DENIS (93200) 11, rue des Ursulines, référence CRPCEN : 93002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BOBIGNY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204638

**JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS**

paraît le mercredi  
dans les départements suivants :  
75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95

**VAL-DE-MARNE**

94

**SOCIÉTÉS**

**CONSTITUTIONS**

Avis donné de la constitution d'une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : **MPC**  
Le siège social est fixé à : **NOGENT-SUR-MARNE (94130), 23, rue Jean-Guy Labarbe.**

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : **MILLE EUROS (1 000,00 EUR).**

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Les apports sont en numéraire.  
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La gérante est Madame Marie-Noëlle Antoinette Hélène LAZARI, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE (94130) 23, rue Jean-Guy Labarbe.

Les associés sont :  
- Madame Marie-Noëlle Antoinette Hélène LAZARI, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE (94130) 23, rue Jean-Guy Labarbe.

- Mademoiselle Flora Laure Marie LAZARI, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE (94130) 23, rue Jean-Guy Labarbe.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL.

Pour avis.

204580

Suivant acte reçu par Maître STRAGLIATI, Notaire à LA QUEUE EN BRIE en date du 11 mars 2022, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

**SCI DE SOUSA BDEK**

Siège social : **34, avenue des Bordes, 94510 LA QUEUE EN BRIE.**

Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

Capital : 1 000,00 Euros divisé en 100 parts, de DIX (10) euros chacune.

Cession de parts. Agrément. Les cessions de parts sont dans les cas prévus aux statuts soumis à l'agrément.  
Aux termes des statuts ont été nommés

gérants : Monsieur David DE SOUSA et Madame Betsy Eliane Gabrielle Nathalie BARBIER, son épouse, demeurant ensemble au 34, avenue des Bordes, 94510 LA QUEUE EN BRIE avec faculté d'agir ensemble ou séparément  
Pour insertion.

204665

**MODIFICATIONS**

**SO CHARM**

Société à Responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros

Siège social :  
**94450 LIMÉIL-BREVANNES  
17, rue Alfred de Vigny  
791 350 861 R.C.S. CRETEIL**

**Changement de dénomination**

Par décision de l'AGE en date du 1<sup>er</sup> mars 2022, il a été décidé le changement de la dénomination sociale de la société à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022. L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.

RCS : 791 350 861.  
Capital social : 1 000 €.

Ancienne dénomination : **SO CHARM**  
Nouvelle dénomination : **eBoutique Bijoux**

Les modifications seront effectuées auprès du RCS de CRETEIL.  
204376

**S.C.I. FRANKY**

Société Civile Immobilière au capital de 1 529,49 Euros

Siège social :  
**94420 LE PLESSIS TREVISE  
32, rue Clément Ader  
334 381 803 R.C.S. CRETEIL**

Aux termes de l'AGE en date du 14 février 2022. Il a été décidé à compter de ce jour de transférer le siège social à **LE PLESSIS TREVISE (94420) 33 ter, avenue du Général de Gaulle, bâtiment A.** L'article 2.2 des statuts sera modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de CRETEIL.  
204418

**KIMO**

SCI au capital de 1 000 Euros

Siège social :  
**94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE  
49, avenue Beauregard  
538 681 909 R.C.S. CRETEIL**

Suivant acte reçu par Maître Anne DESPLANS, Notaire associée à Villiers-Sur-Marne (Val de Marne), 3 bis, rue Adrien Mentienné, le 25 février 2022, l'assemblée générale des associés a décidé, suite au décès de l'ancien gérant, Monsieur Jean FANIER, de nommer comme nouvelle gérante Madame Monique SCIALOM veuve FANIER demeurant à Champigny-Sur-Marne (94500), 49, avenue Beauregard, avec effet rétroactif au 6 août 2021.  
Pour avis, Le notaire.

204425

**ESPACE TOULOUSE**

SASU au capital de 1 000 Euros

Siège social :  
**94340 JOINVILLE-LE-PONT  
Immeuble Joinville RER - 28 rue Chapsal  
891 749 392 R.C.S. CRETEIL**

Aux termes d'une AGE en date du 02/01/2022, l'Actionnaire Unique a décidé de transférer le siège social, à compter de ce jour, à l'adresse suivante : **Immeuble Joinville RER - 32 rue Chapsal 94340 JOINVILLE-LE-PONT.** L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence, mis à jour. Pour avis et mention.  
204519

## SCI NIBILUS

Société Civile au capital de 2 000 Euros  
Siège social :  
94170 LE PERREUX SUR MARNE  
13 bis, rue des Arts  
438 140 998 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social à NOGENT SUR MARNE (94130) 2, place du Général Leclerc, à compter du 01/10/2021, et de confirmer la nomination de Gérant de M. Emmanuel REGARD, demeurant à PORTO VECCHIO (20137) 35 Résidence St Jean-8 Rue de la BCR, pour une durée illimitée, en remplacement de Mme REGARD Evelyne, démissionnaire le 14/10/2019. Modification corrélatrice des statuts. Mention en sera faite au RCS de Créteil. 204583

## AMBULANCES SECOURS

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 25 076,38 Euros  
Siège social :  
94220 CHARENTON LE PONT  
6, rue Gabriel Péri  
378 020 762 R.C.S. CRETEIL

Suivant consultation extraordinaire du 4 mars 2022, la collectivité des associés a, par décision extraordinaire, constaté le caractère erroné de la mention publiée d'un capital social de 48 021,44 € et confirmé que, conformément aux termes des statuts déjà déposés, le capital social est bien fixé à 25 076,38 €.

Inscription modificative au RCS de CRETEIL.

Pour avis, la Gérance.

204595

## DISTRIGO

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 1.695.280 euros  
Siège Social : 94200 IVRY-SUR-SEINE  
96, avenue Georges Gosnat  
491 575 494 R.C.S. CRÉTEIL

Suivant procès-verbal en date du 10 mars 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 527, rue Clément Ader – Parc d'Activité de la Goële – 77230 Dammartin-en-Goële, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux désormais compétent à son égard. 204693

## CONSTANCE ENERGY SAS

SAS au capital de 42 654 Euros  
Siège social : 94240 L'HAY-LES-ROSES  
81, rue de la Cosarde  
843 459 884 R.C.S. CRETEIL

Suivant AGM du 09/03/2022, M. Jacques GOULPEAU demeurant au 45 La Masure 44140 LE BIGNON a été nommé en qualité de Directeur Général, à compter du même jour.

R.C.S. de CRETEIL.

204695

## DISSOLUTIONS

### KMF INTERRENOV

SAS au capital de 500 Euros  
Siège social :  
94200 CHARENTON LE PONT  
18, rue Gabriel Péri  
904 649 126 R.C.S. CRETEIL

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 28/02/2022 la dissolution anticipée de la SAS KMF INTERRENOV à compter du 28/02/2022 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

M. LUCIANI Christophe demeurant 18, rue Gabriel Péri 94220 à Charenton le Pont a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

204486

### FERNANDES ESPACES VERTS

Société par Actions Simplifiée  
à Associé Unique  
au capital de 7 500 Euros  
Siège Social :  
94350 VILLIERS SUR MARNE  
53, rue Calmette  
491 447 579 R.C.S. CRETEIL

L'associé unique a décidé le 28 Février 2022 :

- de prononcer la dissolution anticipée de la société « FERNANDES ESPACES VERTS » à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2022,

- de nommer en qualité de Liquidateur : Monsieur Francisco FERNANDES demeurant : 53, rue Calmette, 94350 VILLIERS SUR MARNE pour la durée de la liquidation,

- de fixer le siège de la liquidation au 53, rue Calmette, 94350 VILLIERS SUR MARNE.

L'inscription modificative sera portée au RCS de CRETEIL.

204555

## CLÔTURES DE LIQUIDATION

### KMF INTERRENOV

SAS au capital de 500 Euros  
Siège social :  
94200 CHARENTON LE PONT  
18, rue Gabriel Péri  
904 649 126 R.C.S. CRETEIL

Suivant délibération en date du 28/02/2022 à Charenton Le Pont les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur M. LUCIANI Christophe demeurant 18, rue Gabriel Péri 94220 à Charenton Le Pont ont approuvé les comptes de liquidation, ont décidé de la répartition du produit net de la liquidation, et après avoir donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

204487

## OPPOSITIONS

### VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11.01.2022, 13.01.2022 et 28.01.2022, enregistré au SDE de CRETEIL, le 02.02.2022, dossier 2022 00003686, référence 9404P61 2022 A 00506

La société COMET, SAS au capital de 520 129 €, dont le siège social est 48, avenue Carnot 94100 SAINT MAUR DES FOSSES, immatriculée sous le numéro 815 011 879 RCS CRETEIL ; A cédé à :

La société ALBUMS SAS, SAS au capital de 10 133 €, dont le siège social est 10, rue Waldeck Rochet 93300 AUBERVILLIERS, immatriculée sous le numéro 890 230 501 RCS BOBIGNY, un fonds de commerce de création, vente, achat et location de logiciel, conseil, formation, prestation de services dans le domaine des nouvelles technologies sis et exploité 48 avenue Carnot 94100 SAINT MAUR DES FOSSES. La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 10 000 €.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 25/10/2021 à 0 heure.

La cession intervenant dans le cadre des dispositions des articles L 642-19 et R 642-37-2 et suivants du Code de Commerce, il ne sera pas fait élection de domicile pour la réception des oppositions, les créanciers ayant d'ores et déjà été invités à déclarer leur créance entre les mains du liquidateur Judiciaire.

204431

## AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 décembre 2014 et d'un codicille en date du 27 janvier 2020,

Madame Denise JOUBERT, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94210) 37, rue Saint-Paulin.

Née à PARIS 20<sup>ème</sup> arrondissement (75020), le 13 juin 1928.

Divorcée en premières noces de Monsieur Marcel André BONNEVILLE suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de la Seine en date du 30 janvier 1953 et veuve en deuxième nocces de Monsieur Jacques Pierre CLICHY.

Ayant conclu avec Monsieur Bernard Armand Camille Roger RAPICAULT un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Stéphane CHAPUIS, notaire soussigné, le 27 janvier 2020.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à CRETEIL (94000), le 18 octobre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane CHAPUIS, notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « CHOIX et associés », titulaire d'un office notarial dont le siège social est à NEUILLY SUR SEINE (Hauts de Seine), 2, rue de l'Ecole de Mars, le 20 janvier 2022, et d'un acte complémentaire au

dépôt de testament reçu par Maître Raphaël NUGERON, notaire au sein de la même Etude, le 08 mars 2022.

Duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Elodie BOUSSAINGAULT-PEIGNÉ, notaire, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BOUSSAINGAULT-PEIGNÉ », titulaire d'un Office Notarial à MILLY-LA-FORET (91490), 22 Grande Rue. Référence CRPCEN : 91026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de celle de l'acte complémentaire au dépôt de testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

204409

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 mars 2001,

Madame Geneviève Georgette Josette CHAMPLON, en son vivant retraitée, demeurant à CRETEIL (94000), 4, rue Octave du Mesnil.

Née à ORLY (94310), le 17 janvier 1946.

Veuve de Monsieur Jean Joseph Martial LE BLANC et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à DRAVEIL (91210) (FRANCE), le 28 décembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Philippe PAVARD, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Philippe PAVARD, Fabienne DAUBET et Pierre-Henri FAURE », titulaire d'un Office Notarial à CRETEIL (94000), 5 bis, avenue de la République, le 11 février 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Philippe PAVARD, notaire à CRETEIL (94000) 5 bis, avenue de la République, référence CRPCEN : 94019, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

204480

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 13 Juillet 2021.

Monsieur Lakdar AIT AMER, en son vivant retraité, demeurant à CHEVILLY-LARUE (94550) 11, rue Edison.

Né à PARIS (75014), le 23 octobre 1953. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à VILLEJUIF (94800) (FRANCE), le 23 décembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par

Publiez vos annonces...

## OFFRE DE SERVICE



Maitre Eric ALEXANDRE Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « Valérie EKERT et Eric ALEXANDRE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est au KREMLIN-BICETRE (Val de Marne), 18, rue Danton, le 17 février 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Eric ALEXANDRE, notaire à LE KREMLIN-BICETRE, référence CRPCEN : 94005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204531

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant le testament olographe en date du 17 mai 2012,

Monsieur Jean-Luc FONTAINE, en son vivant inspecteur principal, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) 24, rue du Commandant Jean Duhaïl.

Né à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400), le 3 juillet 1966.

Ayant conclu avec Monsieur Laurent Georges CAMUSARD un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 30 avril 2009, enregistré de VINCENNES le 18 septembre 2009.

Contrat non modifié depuis lors.  
De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) (FRANCE), le 13 janvier 2022.

A consenti un legs universel au profit de son partenaire de pacs.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Urielle DAVY, à VITRÉ (Ille et Vilaine) le 7 février 2022 duquel il résulte que le légataire universel remplit les conditions de sa saisine.

L'opposition à l'exercice de son droit pourra être formée auprès du notaire chargé de la succession Maître Anne PERRIN, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS) dénommée « LACOURTE et Associés, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à 75116 PARIS, 54, avenue Victor Hugo et adresse dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du Procès-Verbal d'ouverture du testament et de la copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire universel sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204534

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 décembre 2021,

Monsieur Christian Clément ROUSSEAU, en son vivant retraité, veuf de Madame Sonia LASRY, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE (94130) 8, rue Pierre Brossolette.

Né à MONTREUIL (93100), le 24 février 1946.

Décédé à IVRY-SUR-SEINE (94200) (FRANCE), le 29 janvier 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jacques DALY, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à NOGENT-SUR-

MARNE (94130), 26 bis, boulevard de Strasbourg, le 10 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jacques DALY, notaire à NOGENT-SUR-MARNE (94130), référence CRPCEN : 94072, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204607

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 octobre 2006,

Monsieur Bernard Louis PERCEVEAUX a consenti un legs universel,

Consécutivement à son décès, le procès-verbal de dépôt de testament a été reçu par Maître Katia SALMON, Notaire à MAISONS ALFORT (94700) 155-157, avenue du Général Leclerc le 17 février 2021 et a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sophie DELCOURT, Notaire à l'Office Notarial sis à MAISONS ALFORT (94700) 155-157, avenue du Général Leclerc, le 10 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sophie DELCOURT, Notaire à l'Office Notarial sis à MAISONS ALFORT (94700) 155-157, avenue du Général Leclerc, référence CRPCEN : 94022, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204733

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 avril 2008,

Madame Hubertine Amélie Emilienne NIEDERLANG a consenti un legs universel,

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne MAILLET, Notaire à l'Office Notarial sis à BOISSY SAINT LEGER (94470) 3 bis, rue de Paris, le 11 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Flore WAGNER Notaire à l'Office Notarial sis à SAINT MANDE (94160) 3, avenue Foch, référence CRPCEN : 94026, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204729

**Vos devis en ligne**  
*(constitution de sociétés,  
droits de vote, etc.)*

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 mars 2009,

Monsieur Jean Gustave ROBERT, en son vivant retraité, veuf de Madame Renée Alice DEU, demeurant à CRETEIL (94000) 41, rue du Port.

Né à MAURUPT-LE-MONTOIS (51340), le 28 octobre 1932.

Décédé à CRETEIL (94000) (FRANCE), le 18 novembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emmanuel LEFEUVRE, Notaire associé de la Société dénommée « E. LEFEUVRE, S. MARC, M. TOURNIER et A. DEVIDAL, Notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à Saint-Maur-des-Fossés (Val de Marne), 12, avenue Emile Zola, le 16 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emmanuel LEFEUVRE, notaire à SAINT MAUR DES FOSSES (94100) 12, avenue Emile Zola, référence CRPCEN : 94003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
204733

**RÉGIME MATRIMONIAL**

Monsieur Bernard Gilbert Emile SALLET, retraité, et Madame Hélène Jane Roberte LAVOREL, directrice du comité départemental du tourisme du Val de Marne, demeurant ensemble à IVRY-SUR-SEINE (94200) 28, rue Gabriel Péri. Mariés à la mairie de CHAMBLY (60230) le 26 juin 1993 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Joseph BENICHOU, notaire à IVRY-SUR-SEINE, le 16 juin 1993.

Ont décidé d'adopter le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil avec clause d'attribution intégrale à la communauté en faveur du survivant des époux, suivant acte reçu, par Maître Rahma BOITEUX, notaire à VITRY SUR SEINE (Val de Marne), 11 avenue Eugène Pelletan, le 09/03/2022.

Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'étude de Maître Rahma BOITEUX, notaire susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du tribunal judiciaire du domicile des époux.  
204432

  
Portail de la Publicité Légale des Entreprises  
Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises  


Suivant acte reçu par Maître Emmanuel LEFEUVRE, Notaire associé de la Société dénommée « E. LEFEUVRE, S. MARC, M. TOURNIER et A. DEVIDAL, Notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à Saint-Maur-des-Fossés (Val de Marne), 12, avenue Emile Zola, CRPCEN 94003, le 9 mars 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Nicolas Bernard MILLOTTE, Retraité, et Madame Jacqueline FRANCOIS, secrétaire, demeurant ensemble à ORMESSON-SUR-MARNE (94490) 8, chemin du Moque Bouteille.

Monsieur est né à BUSSANG (88540) le 15 mai 1959,

Madame est née à PARIS 10<sup>ème</sup> arrondissement (75010) le 24 juin 1957.

Mariés à la mairie de LURE (70200) le 21 juillet 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.  
204455



**SOCIÉTÉS**

**CONSTITUTIONS**

Aux termes d'un acte sous seing privé à CERGY (95) en date du 03/03/2022, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : YFAMILY  
Siège social : 4, allée des Courtilières 95800 CERGY.

Objet social : L'acquisition, l'édification, la prise à bail, la location, la sous-location de tous biens et droits immobiliers, bâtis et non bâtis. Et plus généralement, la propriété et la gestion de tous immeubles et droits immobiliers.

Durée de la société : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de PONTOISE.

Capital : 2 000 €.

Gérant : Monsieur YEPONDE Steve, 36, boulevard du Port 95000 CERGY.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés.  
Pour avis, la Gérance.

204475

Avis est donné de la constitution de la SCI dénommée :

**NATHAN**

Siège social : 42, rue Pierre Rebiere 95140 GARGES LES GONESSE.

Objet : Achats, ventes, location de tous biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

Capital : 1 000 euros.

Gérant : M. AMIRTHANATHAR Vinoden demeurant au 42, rue Pierre Rebiere 95140 GARGES LES GONESSE.

204434

formalites@jss.fr

Par acte SSP en date du 03/03/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** **STEEL ALU**  
**Nom commercial :** STEEL ALU  
**Forme :** Sociétés par actions simplifiée.  
**Capital :** Dix mille euros, intégralement constitué d'apports en numéraire.  
**Siège :** 39, rue du Docteur Jacques Touati, 95340 Persan.

**Objet :** Conception, production, réalisation, vente, distribution et pose de menuiseries en tous matériaux, notamment aluminium, bois et PVC, prestations de services et conseils pour tous types de travaux de menuiserie.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Pontoise.

**Admission aux assemblées :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

**Droit de vote :** Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ou de l'Associé Unique, après exercice du droit de préemption au profit des actionnaires de la société.

**Président :** M. Alexandre CERCEAU, demeurant 9, avenue du Général Leclerc, 95660 Champagne-sur-Oise.

La société est en cours d'immatriculation au RCS de PONTOISE.

Pour avis.

204641

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 14 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** SCM.

**Dénomination :** **SCM ORTHOLAM**

**Capital :** 400 euros.

**Siège social :** 7, avenue Charles de Gaulle - 95230 Soisy Sous Montmorency.

**Objet :** La société a pour objet exclusif la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque associé. Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire et plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Co-gérante :** Madame Alexia NABET, née le 19/04/1991 à PARIS (75010), demeurant 22, rue Duret, 75016 PARIS.

**Co-gérante :** Madame Melissa BENICHOU, née le 23/11/1992 à PARIS (75019), demeurant 6, rue Brey, 75017 PARIS.

**Immatriculation :** au R.C.S. de PONTOISE en cours.

204719

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** SAS.

**Dénomination :** **WE ARE OMOL**

**Capital :** 1 000 euros.

**Siège social :** 346, avenue Jean Jaurès 95100 ARGENTEUIL.

**Objet :** La société a pour objet en France et dans tout pays :

- le commerce inter-entreprises d'habillement, prêt-à-porter, de chaussures, d'accessoires et maroquinerie et la maison ;
- la distribution et commercialisation de prêt-à-porter (habillement, chaussures, accessoires, maroquinerie et maison) par tout moyen (physique et e-commerce) ;
- la transaction de biens, services ou informations par le biais d'interfaces électroniques et digitales ;

**\* Commandez vos Kbis :**

formalites@jss.fr

annonces@jss.fr

www.jss.fr

ANNONCES LÉGALES

FORMALITÉS LÉGALES

- tout autre objet similaire, connexe ou complémentaire ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Le président** Madame Nathalie MOTH, née le 28/11/1988 à DOUALA (CAMEROUN), de nationalité française, demeurant au 346, avenue Jean Jaurès - 95100 ARGENTEUIL.

**Immatriculation :** au R.C.S de PONTOISE en cours.

204484

## TRANSFORMATIONS

### QUERO DEVELOPPEMENT

Société à Responsabilité Limitée  
 Capital social : 2 000 Euros  
**Siège social :** 95160 MONTMORENCY  
 18, avenue Victor Hugo  
 498 539 576 R.C.S. PONTOISE

Par décision unanimes des associés en date du 7 mars 2022, il a été décidé :

- La transformation de la société en Société par Actions Simplifiée.

- La fin des fonctions du gérant.

- De nommer en qualité de **Président** Monsieur Jean-Marie BAUDRY, demeurant 18, avenue Victor Hugo - 95160 MONTMORENCY.

204444

### C.P.T.I.

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 7 650 Euros  
**Siège social :** 95190 GOUSAINVILLE  
 139, boulevard Paul Vaillant-Couturier  
 439 832 437 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de délibérations en date du 10 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé :

- dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Karl Klatt, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **Président de la société :** Monsieur Karl Klatt, demeurant 4, fond de la Fusée, 60730 Cauvigny.

POUR AVIS, Le Président.

204636

\* Transmettez vos annonces :



annonces@jss.fr

\* Commandez vos Kbis :

formalites@jss.fr



## MODIFICATIONS

### Safe SA

Société Anonyme  
 au capital de 5 824 014,40 Euros  
**Siège social :**  
 95610 ERAGNY-SUR-OISE  
 Parc des Bellevues,  
 Allée Rosa Luxemburg,  
 Bâtiment le Californie  
 520 722 646 R.C.S. PONTOISE

D'une décision du Directeur Général en date du 17/02/2022, sur délégation du Conseil d'administration en date du 9/10/2018, ayant lui-même reçu pouvoir de l'Assemblée Générale Mixte en date du 28/06/2018,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 729 euros pour être porté de 5 824 014,40 euros à 5 824 743,40 euros, par l'émission gratuite de 7 290 actions nouvelles au profit de salariés et du Président du Conseil d'administration.

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE.

204448

### CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

SARL au capital de 46 000 Euros  
**Siège social :**  
 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE  
 21-23, rue du Petit Albi  
 413 352 287 R.C.S. PONTOISE

Selon AGE du 01/02/2022, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité de : *La formation en apprentissage, en tant que centre de formation d'apprentis (CFA).* L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal RCS PONTOISE.

204536

### COMPAGNIE JRCB

SARL au capital de 8 000 Euros  
**Siège social :**  
 95350 SAINT BRICE SOUS FORET  
 Centre Commercial Les Vergers  
 439 517 574 R.C.S. PONTOISE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 01/12/2021, il a été décidé de nommer Monsieur Mohamed DAGHARI, demeurant à BEAUVAIS (60000), 49, rue Gambetta, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, en remplacement de Monsieur Bernard GOASDOUE, démissionnaire au 30 novembre 2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.

204629

### EMIL FREY HOLDING FRANCE

SAS au capital de 190 750 000,00 Euros  
**Siège social :**  
 95071 CERGY-PONTOISE CEDEX  
 P.A des Béthunes, 1, avenue du Fief  
 BP 99059 Saint-Ouen-l'Aumône  
 341 984 839 R.C.S. PONTOISE

Suivant DAU du 01/02/2022, il a été nommé, à compter du 01/02/2022, en qualité de Directeur Général, M. Hervé MIRALLES, domicilié professionnellement à l'adresse suivante EMIL FREY MOTORS FRANCE 12, boulevard René Descartes - 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU.

204517

## FRIK2

SASU au capital de 1 000 Euros  
**Siège social :** 78800 HOUILLES  
 38, rue Camille Pelletan  
 877 651 992 R.C.S. VERSAILLES

L'Associé unique a décidé, le 01/03/2022, de transférer le siège social de la société au 87, rue Albert 1er, 95870, BEZONS. **Objet :** Commerce de gros appareils électroménagers.

**Durée :** 99 ans. **Président :** M. CAMPOS DOS SANTOS FILIPE, 87, rue Albert 1<sup>er</sup>, 95870 BEZONS, pour une durée indéterminée.

La société sera radiée du RCS de Versailles et réimmatriculée au RCS de PONTOISE.

204612

### MCDP CONCEPT

SARL au capital de 7 500 Euros  
**Siège social :** 95450 SERAINCOURT  
 7, rue des Vallées  
 515 258 010 R.C.S. PONTOISE

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 01/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 40 Allée du Général Vergez - 40300 PEYREHORADE à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2022 au domicile du gérant, M. Florent RASSE. La société sera immatriculée au RCS de DAX, et sera radiée du RCS de PONTOISE.

204700

### SCI DES MOINES

Société Civile Immobilière  
 au capital de 1 000 Euros  
**Siège social :** 95630 MERIEL  
 16, rue des Moines  
 507 943 801 R.C.S. PONTOISE

Suivant AGE du 11/01/2022, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Jean, Roger BOUCHOUX, 14, rue de la Courneuve - 93300 AUBERVILLIERS, de ses fonctions de co-gérant et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

204459

### SCI WGA16 LA CALARDE

Société Civile  
 au capital de 1 524,50 Euros  
**Siège social :** 95500 GONESSE  
 9 parc de la Calarde  
 384 028 866 R.C.S. PONTOISE

L'AGO du 10/12/2021 a décidé de nommer Monsieur William GIGOT, demeurant 10, rue du Dobropol 75017 Paris, en qualité de co-gérant à compter du 10/12/2021 en remplacement de Madame Valérie GIGOT, décédée, et ce pour une durée illimitée.

Pour avis, La Gérance.

204371

### SCI WGA5 LA CALARDE

Société Civile  
 au capital de 1 524,50 Euros  
**Siège social :** 95500 GONESSE  
 9 parc de la Calarde  
 384 028 619 R.C.S. PONTOISE

L'AGO du 10/12/2021 a décidé de nommer Monsieur William GIGOT, demeurant 10, rue du Dobropol 75017 Paris, en qualité de gérant à compter du 10/12/2021 en remplacement de Madame Valérie GIGOT, décédée, et ce pour une durée illimitée.

Pour avis, La Gérance.

204379

Annonces et Formalités  
 Dématérialisées

www.jss.fr

**SCI WGA14 LA CALARDE**

Société Civile  
au capital de 1 524,50 Euros  
Siège social : 95500 GONESSE  
9 parc de la Calarde  
384 029 005 R.C.S. PONTOISE

L'AGO du 10/12/2021 a décidé de nommer Monsieur William Yacine GIGOT, demeurant 10, rue du Dobropol 75017 Paris, en qualité de gérant à compter du 10/12/2021 en remplacement de Madame Valérie GIGOT, décédée, et ce pour une durée illimitée.

Pour avis, La Gérance.

204377

**SOCIETE DE CONSTRUCTION DE MOULES APPLIQUES**

SAS au capital de 7 622 Euros  
Siège social : 95300 ENNERY  
65, chemin de la Chapelle Saint Antoine  
343 700 670 R.C.S. PONTOISE

**Avis de Non Dissolution**

Le 30.06.2021, l'associée unique a décidé la continuation de la société malgré les pertes constatées.

Pour avis.

204378

**SARL REVIFA FRANCE**

SARL au capital de 152 449,02 Euros  
Siège social :  
95310 SAINT OUEN L'AUMONE  
6, avenue de la Mare  
ZA Les Béthunes  
699 800 280 R.C.S. PONTOISE

Par décision de l'associé unique le 15/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérante Mme Anna SACCHETTI demeurant Via F. Cavallotti n 38 CARRARA, ITALIE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.

204464

**GOUSSAINDIS**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 9.146,94 euros  
Siège social : 95190 GOUSSAINVILLE  
13, rue des Pins  
422 740 670 R.C.S. PONTOISE

Suivant procès-verbal en date du 10 mars 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële - 77230 Dammartin-en-Goële, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

204704

**DISSOLUTIONS**

**RAD TRANSPORT**

SAS au capital de 4 100 Euros  
Siège social :  
95310 SAINT OUEN L'AUMONE  
3, rue Pagnère - Appt 1221  
847 858 594 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 31/12/2020 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Mme Solène THIREL, épouse GANDEGA, 3, rue Pagnère - Appt 1221 - 95310 SAINT OUEN L'AUMONE, a été nommée liquidateur et le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Modification au RCS de PONTOISE.

204626

Vos devis en ligne sur le site : [www.jss.fr](http://www.jss.fr)

**SEPHI**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
au capital de 182 000 Euros  
Siège : 95270 VIARMES  
1, rue Gérard de Nerval  
Siège de liquidation : 95270 VIARMES  
1, rue Gérard de Nerval  
819 188 202 R.C.S. PONTOISE

**Dissolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 janvier 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Frédéric PHILIPPOT, demeurant 1, rue Gérard de Nerval 95270 VIARMES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1, rue Gérard de Nerval 95270 VIARMES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS PONTOISE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

204674

**CLÔTURES DE LIQUIDATION**

**Clôture de liquidation**

**PREMIER ECLAT**

Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 5 000 Euros  
Siège social et de liquidation :  
95000 CERGY  
10 Les Châteaux Bruloirs  
822 701 371 R.C.S. PONTOISE

Le 31/01/2022, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Rose DUFOUNIER-FORTIN, demeurant 2, rue du Soltice 95490 VAUREAL, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation au 31/05/2019.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de PONTOISE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

204370

**RAD TRANSPORT**

SAS au capital de 4 100 Euros  
Siège social :  
95310 SAINT OUEN L'AUMONE  
3, rue Pagnère - Appt 1221  
847 858 594 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 31/12/2020 il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, déchargé de son mandat et prononcé la clôture de la liquidation de la société à compter du même jour.

Radiation du RCS de PONTOISE.

204628

**ABONNEZ-VOUS A NOTRE JOURNAL**

**OPPOSITIONS**

**VENTES DE FONDS**

Par acte SSP du 03/01/2022, enregistré au SDE de ERMONT le 02/03/2022 (Dossier 2022 00004395, Référence 9504P61 2022 A 00649),

La société « DSW », SARL au capital de 7 622 € sis 60, rue de Montigny - 95100 ARGENTEUIL, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le n° 450 464 037, déclarée en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de commerce de PONTOISE du 18 octobre 2021, représentée par M<sup>e</sup> Aymeric MANDIN.

A cède à la société « GARAGE D'ABBEVILLE », SA au capital de 46 649,40 € sis 5, rue d'Abbeville - 75010 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°552 113 771,

son fonds de commerce d'« Entretien et réparation de véhicules automobiles légers » sis et exploité 60, rue de Montigny - 95100 ARGENTEUIL et ce, moyennant le prix de vente : 73 000 €.

Ladite cession a été autorisée par Ordonnance rendue le 20 décembre 2021 par Monsieur le juge Commissaire.

Prise d'effet du bail : 01/11/2015.

Prise en jouissance du fonds de commerce : 20/12/2021.

Transfert de propriété du fonds de commerce : 03/01/2022.

Oppositions : S'agissant d'une cession de fonds de commerce intervenue dans le cadre des dispositions des articles L. 642-19 et R. 642-37-3 du Code de commerce, régissant la liquidation judiciaire, il n'y a pas lieu à réception d'opposition, les créanciers ayant déjà été invités à déclarer leurs créances auprès du Liquidateur conformément à la Loi.

204606

**AVIS RELATIFS AUX PERSONNES**

**RÉGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Damien GOUSSEAU, Notaire à CONFLANS SAINT-EHONORINE (Yvelines) 12 rue d'Herblay, CRPCEN 78184, le 11 mars 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial emportant mise en communauté par Monsieur Belaïd SLAMANI des biens immobiliers constituant les lots numéros 88 (appartement) et 124 (parking) dépendant d'un ensemble immobilier situé à DEUIL LA BARRE (95170), 3, rue du Camp, cadastré section AK n°272, lieudit "1 rue du Camp", pour une contenance de 8 124 m<sup>2</sup>.

Entre Monsieur Belaïd SLAMANI, commercial, et Madame Yasmina ALIANE, contract manager, demeurant ensemble à JOUY LE MOÛTIER (95280), 20, rue des Gloriettes.

Monsieur né à DRAA BEN KHEDDA (ALGERIE), le 23 avril 1969, et Madame née à TABLAT (ALGERIE), le 30 octobre 1975.

Mariés à DEUIL LA BARRE (95170), le 17 septembre 2005, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

204663

**VENTES PAR ADJUDICATION**

**PONTOISE**



**DROUINEAU 1927**

Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle  
22 bis Rue Arsène Orillard - BP 83  
86003 POITIERS  
Tél. 05 49 88 02 38  
Fax. 05 49 88 98 96  
avocat@drouineau1927.fr

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

COMMUNE de VILLIERS LE BEL (95400),  
60 route de Paris,  
Section AV numéro 495, 60 rue de Paris,  
01ha 73a 82ca  
Lots n°31 et 146

L'adjudication aura lieu  
au Palais de Justice de PONTOISE  
3 rue Victor Hugo - BP 50220  
le mardi 19 avril 2022 à 14h00

**DESCRIPTION :**

- lot numéro 31 :  
Un appartement situé au 4<sup>ème</sup> étage droite, sans ascenseur, comprenant : une entrée, une cuisine, un salon/salle à manger, une chambre, un couloir, une salle de bains, un wc, et deux autres chambres.

et les 167/15800èmes.  
- lot numéro 146 : Une cave au rez de chaussée de l'immeuble.  
et les 3/15800èmes.

Figurant au cadastre de la manière suivante :

Section AV numéro 495, 60 rue de Paris, 01ha 73a 82ca

*Précision d'occupation : L'immeuble est occupé par les propriétaires.*

**CONDITIONS DE LA VENTE :**

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de PONTOISE, Palais de justice ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de PONTOISE.

**La visite du bien sera réalisée par la SAS TRISTANT LE PELLET DARCO 92, Huissier de justice, 9 place Saint-Louis - 95300 PONTOISE. (tél. 01 34 35 36 60) le 4 avril 2022 de 13h45 à 14h30.**

La vente aura lieu le mardi 19 avril 2022 à 14h00 en un seul lot sur la mise à prix de :

**59.600.00€ (CINQUANTE NEUF MILLE SIX CENT EUROS)**

**Frais en sus.**

Fait à PONTOISE, le 3 mars 2022

Signé : Maître Michel RONZEAU membre de la SCP INTERBARREAUX RONZEAU & ASSOCIES, Avocat au Barreau du Val d'Oise, 30 rue Pierre Butin - 95300 PONTOISE.

204570

**Découvrez notre nouveau service**



**DOMICILIATION**

Gagnez du temps et  
déléguez vos annonces  
et formalités légales au

JSS 



**JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS**

UN ACCOMPAGNEMENT DIGITAL ET HUMAIN

[www.jss.fr](http://www.jss.fr)

 01 47 03 10 10

 JSS - 8 rue Saint Augustin - 75002 Paris

 [contact@jss.fr](mailto:contact@jss.fr)